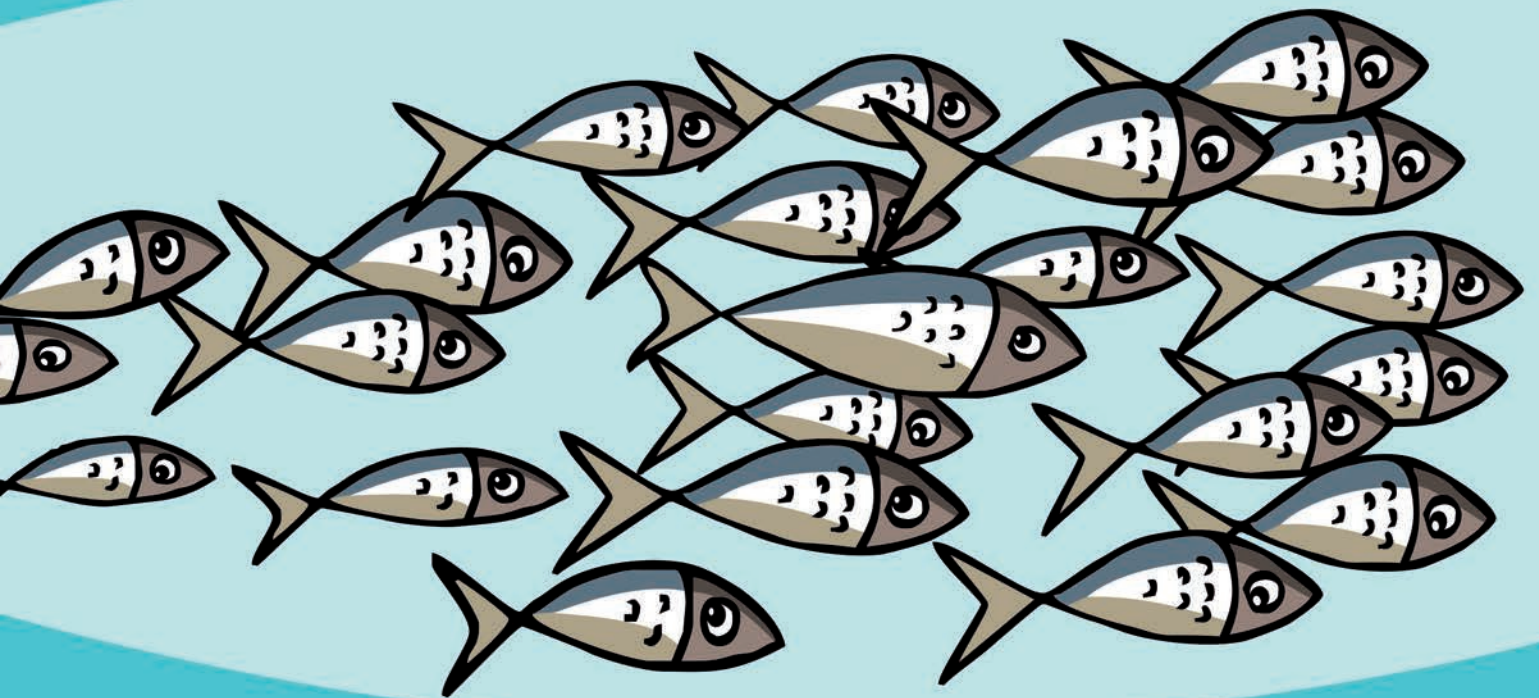




Examen de l'OCDE des pêcheries

POLITIQUES ET STATISTIQUES DE BASE

2015



Examen de l'OCDE des pêcheries : Politiques et statistiques de base 2015

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2015), *Examen de l'OCDE des pêcheries : Politiques et statistiques de base 2015*, Éditions OCDE, Paris.

http://dx.doi.org/10.1787/rev_fish-2015-fr

ISBN 978-92-64-24979-0 (imprimé)

ISBN 978-92-64-24980-6 (PDF)

Série : Examen de l'OCDE des pêcheries : Politiques et statistiques de base

ISSN 2225-5001 (imprimé)

ISSN 2225-434X (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © Shutterstock/Cienpies Design

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2015

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Cette édition de l'*Examen de l'OCDE des pêcheries* présente des informations et des statistiques actualisées sur l'évolution de l'action publique et des activités conduites dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les pays de l'OCDE et les économies partenaires. Elle couvre avant tout la période 2012-13, mais rend compte également des évolutions plus récentes, notamment des changements de la politique commune de la pêche de l'Union européenne (PCP), de l'importance croissante du concept de gouvernance des océans, et de l'évolution des accords commerciaux et des organisations régionales de gestion des pêches.

La partie I donne une vision globale des activités du secteur. Elle indique les tendances de la production et des échanges, et comprend notamment des perspectives de leur évolution. La partie II se compose d'instantanés de deux pages par pays qui contiennent l'essentiel des statistiques et des principales évolutions dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les pays de l'OCDE, ainsi qu'en Argentine, en Indonésie, en République populaire de Chine, au Taipei chinois et pour la première fois, en Lettonie. La version électronique de l'*Examen* offre des détails supplémentaires sur le contexte institutionnel et celui de l'action publique, des graphiques et des données téléchargeables, et bien plus encore (disponible dans la bibliothèque en ligne de l'OCDE, www.oecd-library.org). La partie II s'appuie sur les contributions des pays de l'OCDE et des économies partenaires participants.

Le présent *Examen* a été rédigé par l'équipe de la Division des politiques des pêcheries de l'OCDE (Lae Hyung Hong, Roger Martini, Claire Delpuech et Carl-Christian Schmidt), sur la base des contributions fournies par les membres de l'Organisation et les économies partenaires concernés.

Table des matières

Abréviations	7	
Résumé.....	9	
PARTIE I ÉTUDE GÉNÉRALE DES POLITIQUES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE	11	
<i>Chapitre 1. Évolutions récentes dans la pêche et l'aquaculture dans la zone de l'OCDE.....</i>	<i>13</i>	
1.1. Pêches maritimes	14	
1.2. Aquaculture.....	16	
1.3. Échanges.....	20	
1.4. Perspectives	25	
Références	31	
<i>Chapitre 2. Évolution des politiques de la pêche et de l'aquaculture dans les pays de l'OCDE.....</i>	<i>33</i>	
2.1 Principales activités du Comité des pêcheries de l'OCDE	34	
2.2 La politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne	37	
2.3 Gestion intégrée des océans.....	38	
2.4 Réforme de la pêche au Chili.....	38	
2.5 Développement de l'aquaculture aux États-Unis.....	39	
2.6 Europe du Nord.....	40	
2.7 Protection des écosystèmes marins et lutte contre la pêche INN en Corée.....	41	
2.8 Promotion de la consommation de poisson au Japon	42	
2.9 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.....	42	
Références	43	
<i>Chapitre 3. Évolutions sur la scène internationale des politiques de la pêche et de l'aquaculture</i>	<i>45</i>	
3.1 Évolutions récentes dans les principales économies partenaires.....	46	
3.2 Évolutions sur la scène internationale	48	
PARTIE II. ÉTUDES PAR PAYS DE L'OCDE ET DES PAYS NON MEMBRES	51	
<i>Chapitre 4. Instantanés des pays de l'OCDE et des pays non membres</i>	<i>53</i>	
Allemagne	États-Unis	Norvège
Argentine	France	Pologne
Australie	Grèce	Portugal
Belgique	Indonésie	République Tchèque
Canada	Irlande	République Slovaque
Chili	Islande	Royaume-Uni
Chine (République Populaire de)	Japon	Suède
Corée	Lettonie	Taïpei chinois
Danemark	Mexique	Turquie
Espagne	Pays-Bas	
Estonie	Nouvelle-Zélande	

Tableaux

Tableau 1.1.	Pêches maritimes : principaux producteurs (tonnes).....	15
Tableau 1.2.	Production aquacole : les pays asiatiques creusent l'écart avec les autres	17
Tableau 1.3.	Évolution de l'aquaculture dans la zone de l'OCDE, en volume et en valeur (%).....	20
Tableau 1.4.	Produits halieutiques et aquacoles : dix premiers exportateurs mondiaux et sept premiers exportateurs de l'OCDE (millions USD).....	21
Tableau 1.5.	Produits halieutiques et aquacoles : dix premiers importateurs mondiaux et huit premiers importateurs de l'OCDE (millions USD).....	22
Tableau 1.6.	Importations et exportations de produits halieutiques et aquacoles : taux de croissance dans les principaux pays exportateurs, en valeur.....	23

Graphiques

Graphique 1.1.	Le total des captures des pays membres de l'OCDE accuse une baisse de long terme.....	14
Graphique 1.2.	La variation des tendances est considérable dans les pays membres de l'OCDE.....	15
Graphique 1.3.	La Chine domine la production aquacole mondiale, mais pèse moins lourd dans les échanges	17
Graphique 1.4.	Les produits aquacoles plus chers gagnent du terrain dans les pays membres de l'OCDE	18
Graphique 1.5.	La production aquacole se concentre chez un petit nombre d'acteurs	19
Graphique 1.6.	Essor rapide des échanges : un pic a-t-il été atteint ?	20
Graphique 1.7.	Les pays membres de l'OCDE sont les principaux importateurs et exportateurs de produits halieutiques et aquacoles.....	23
Graphique 1.8.	La Chine affiche une forte croissance des importations et des exportations tandis que le déficit commercial se creuse.....	24
Graphique 1.9.	Part de la Chine dans les exportations et les importations mondiales (%)	24
Graphique 1.10.	Les produits aquacoles prennent le pas sur les produits halieutiques dans la consommation humaine	26
Graphique 1.11.	Tendance à la hausse des prix de la plupart des produits	26
Graphique 1.12.	Croissance générale de la consommation dans le monde.....	27
Graphique 1.13.	La farine de poisson ne représentera qu'une faible partie des rations d'aliments pour animaux	28
Graphique 1.14.	Les exportations des pays en développement ont fortement progressé.....	29

Abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
ALE	accord de libre-échange
APE	accord de partenariat économique
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
COFI	Comité des pêcheries de l'OCDE
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
DCP	dispositif de concentration de poissons
eBCD	programme électronique de documentation des captures de thon rouge
EMV	écosystème marin vulnérable
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GPS	système mondial de localisation
MCTI	ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation (Brésil)
MMO	Marine Management Organisation (Organisation de gestion maritime (Royaume-Uni))
MPA	ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (Brésil)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OP	organisation de producteurs
ORGP	organisation régionale de gestion des pêches
ORGPPS	Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud
PCP	politique commune de la pêche de l'Union européenne
PDMA	Programme de développement et de mise en valeur de l'aquaculture (République d'Afrique du Sud)
pêche INN	pêche illicite, non déclarée et non réglementée
PIB	produit intérieur brut
PNCMB	Programme national de contrôle sanitaire des mollusques bivalves
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRB	point de référence biologique
QIN	quota individuel par navire
QIT	quota individuel transférable
RMD	rendement maximal durable
SCS	suivi, contrôle et surveillance
SCV	Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte
SIOFA	Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien
TAC	total admissible de capture
TFP	transferts financiers publics
UE	Union européenne
ZEE	zone économique exclusive

Résumé

Dans les pays de l'OCDE, la production halieutique et aquacole diminue constamment et la reconstitution des stocks demeure une difficulté majeure de la gestion des pêches

La production mondiale des pêches maritimes a atteint un chiffre record en 1996, puis est restée pratiquement inchangée ou a reculé. Affichant une baisse plus prononcée qu'ailleurs, les débarquements des pays de l'OCDE ont diminué de 39 % depuis le pic de 1988. La proportion des captures mondiales totales attribuable aux pays de l'OCDE a baissé, passant de 40 % environ à la fin des années 1980 à 30 % aujourd'hui.

Bien que leur part dans la production totale soit modérée, les pays de l'OCDE dominent toujours les échanges mondiaux de produits halieutiques et aquacoles. Ils représentaient à peu près 72 % de la totalité des importations en 2012, contre 83 % en 2003. Les plus gros consommateurs de produits halieutiques et aquacoles sont l'Union européenne, les États-Unis et le Japon.

En février 2013, l'Union européenne a adopté une nouvelle PCP, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elle souligne la nécessité de garantir la durabilité des activités de pêche et impose de définir des quotas en fonction du rendement maximal durable (RMD), d'ici à 2015 dans la plupart des cas. Son objectif est de reconstituer tous les stocks halieutiques au niveau du RMD d'ici à 2015, ou en 2020 au plus tard.

Suite à la création d'un système de total admissible de capture (TAC) au début des années 1990 et d'un système d'allocation semblable aux quotas individuels transférables (QIT) en 2001, le Chili a adopté une nouvelle loi sur la pêche en 2013, qui introduit : les concepts d'approche de précaution et d'approche écosystémique ; de nouvelles définitions et classifications pour évaluer et mesurer la disponibilité des ressources halieutiques ; de nouvelles normes internationales de durabilité de la gestion comme les points de référence biologiques (PRB) et le rendement maximal durable.

La République populaire de Chine (ci-après la Chine) et l'Indonésie enregistrent à elles seules près du quart des captures mondiales. Les pays asiatiques dominent la production, mais en règle générale, et notamment dans le cas de la Chine, la majeure partie de leur production est consommée sur le territoire national. En Chine, la croissance économique se traduit par une augmentation de la consommation de produits halieutiques et aquacoles. La consommation par habitant dans les villes chinoises est passée de 10.34 kg en 2000 à 14.62 kg en 2011.

Le centre de gravité de la pêche mondiale s'est déplacé vers l'est et certains pays asiatiques adoptent la gestion intégrée des océans

La Chine s'oriente actuellement vers une approche de gouvernance maritime intégrée, afin de protéger ses intérêts sur les océans et de développer les activités liées au secteur maritime. En 2013, quatre de ses cinq commandements maritimes chargés de faire appliquer la loi ont été regroupés au sein de l'Autorité océanique d'État. De la même manière, après une période de cinq ans pendant laquelle le portefeuille des océans a été scindé en plusieurs unités, le ministère des Océans et de la Pêche a été créé en 2013 avec pour mission de définir une approche pleinement intégrée de tous les domaines maritimes.

En août 2014, l'Inde a établi le Conseil national pour le développement de la pêche (CNDP) pour doter le secteur d'un système de gouvernance plus intégrée. Ce conseil promouvra le secteur de la pêche et coordonnera les activités le concernant actuellement gérées par différents ministères ou départements de l'administration centrale, et par les administrations des États ou des territoires fédéraux.

L'aquaculture est maintenant plus importante pour la consommation humaine que la pêche et suscite ainsi l'attention des pouvoirs publics

Les produits aquacoles connaissent systématiquement la progression la plus rapide parmi les produits alimentaires. La production aquacole mondiale est concentrée en Chine, en Inde, au Viet Nam, en Indonésie et au Bangladesh, qui assurent ensemble 80 % de la production aquacole mondiale. Les principaux producteurs aquacoles de l'OCDE sont la Norvège, le Chili, le Japon, la Corée et les États-Unis, qui eux assurent 6 % de la production mondiale en volume.

En 2014, l'Indonésie a invité le Centre mondial sur le poisson à collaborer à l'élaboration d'un Plan directeur national pour le développement de l'aquaculture à l'horizon 2020. Les activités comprennent le développement de scénarios d'offre et de demande de produits halieutiques et aquacoles, et l'analyse des possibilités pouvant favoriser l'aquaculture durable en Indonésie et des problèmes susceptibles d'y faire obstacle.

Les États-Unis ont mis en place un Plan national stratégique pour la recherche fédérale en aquaculture sur la période 2014-19. Ce plan, élaboré par le Comité de la science du Conseil national des sciences et technologies (*National Science and Technology Council*), comprend neuf objectifs stratégiques assortis de résultats et d'étapes, qui définissent les priorités sur cinq ans des recherches scientifiques et technologiques d'organismes fédéraux et interinstitutionnels, dans le but de soutenir le développement de l'aquaculture aux États-Unis.

En 2013, en Afrique du Sud, le Département de l'agriculture, des pêches et des forêts, en collaboration avec le Département du commerce et de l'industrie, a mis en place le Programme de développement et de mise en valeur de l'aquaculture. L'objectif de ce programme est de favoriser les investissements dans le secteur aquacole pour accroître la production durable, créer des emplois et développer les compétences.

PARTIE I

ÉTUDE GÉNÉRALE DES POLITIQUES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Cette Étude générale de l'Examen des pêcheries décrit la tendance de la production, des échanges, de la flotte, de l'emploi et des transferts financiers publics dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, en fournissant un instantané des principales évolutions. Elle récapitule aussi les principales modifications apportées récemment à l'action publique. Beaucoup de pays de l'OCDE et d'économies partenaires refondent en profondeur leurs structures et leur politique dans le domaine de la pêche, et de nouveaux dispositifs de gouvernance et instruments de gestion sont actuellement mis en place. Enfin, cette Étude générale donne aussi une idée des activités menées par le Comité des pêcheries (COFI) et la Division des politiques de la pêche de l'OCDE.

Chapitre 1

Évolutions récentes dans la pêche et l'aquaculture dans la zone de l'OCDE

Ce chapitre décrit la tendance de la production, des échanges, de la flotte, de l'emploi et des transferts financiers publics dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, en fournissant un instantané des principales évolutions. Les données mettent en évidence le poids des pays d'Asie du Sud-Est dans la production et les échanges halieutiques et aquacoles, et la poursuite du recul à long terme de la place qu'occupent les pays de l'OCDE dans la production halieutique. À l'échelle mondiale, la production aquacole continuera d'être la source de croissance de l'approvisionnement en poissons, mollusques et crustacés.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1.1. Pêches maritimes

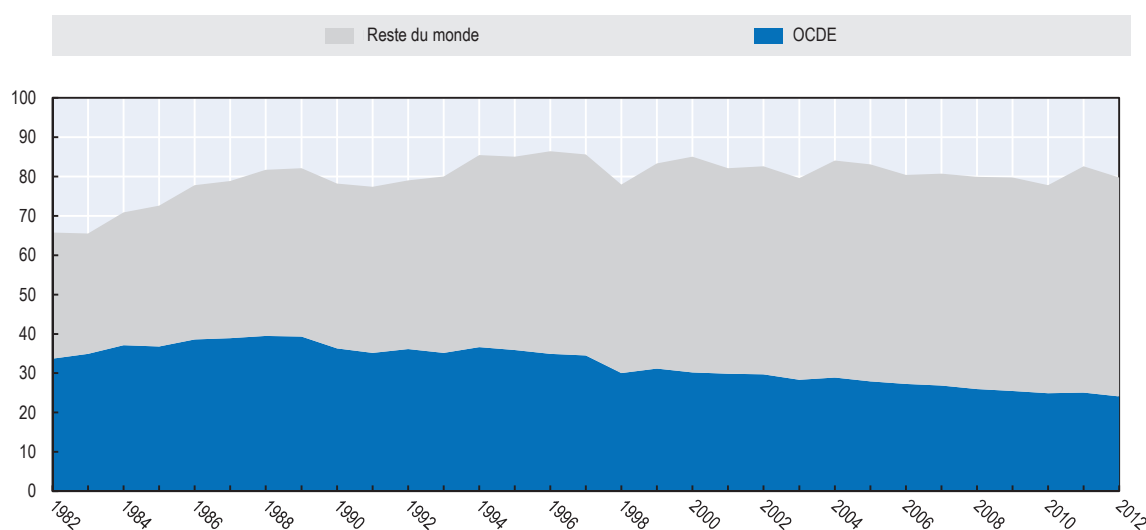
La production mondiale des pêches maritimes a atteint un chiffre record de 86.4 millions de tonnes en 1996, puis est restée pratiquement inchangée ou a reculé. Affichant une baisse plus prononcée qu'ailleurs, les débarquements des pays de l'OCDE ont diminué de 39 % depuis le pic de 1988. Cette diminution s'explique par la proportion croissante de stocks exploités à l'équilibre ou surexploités. En outre, de nombreux stocks sont en cours de reconstitution, ce qui exige de réduire temporairement les captures pour leur permettre de se rétablir.

Au cours des dix dernières années, les captures ont enregistré une baisse de près de 15 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Cette moyenne masque toutefois de fortes variations entre les pays (graphique 1.2). Le volume des captures s'est contracté de plus de moitié en Slovaquie, au Danemark et en Suède, et la plupart des pays ont accusé au minimum une petite baisse de leurs prises pendant cette période. Les mesures visant à reconstituer les stocks commencent à donner des résultats dans certains pays comme la Corée, l'Irlande, les États-Unis, l'Espagne, la Pologne et le Mexique. La Finlande a enregistré une augmentation de 60 % au cours de la dernière décennie. Cela tient en partie au bon état actuel des stocks de hareng de la Baltique, dont les quotas sont établis en s'appuyant sur des conseils scientifiques et respectés. Le hareng et le sprat sont deux espèces principales pour les pêches maritimes finlandaises. Modeste en 2003, le volume des captures de hareng s'est hissé à un niveau sans précédent en 2012, dépassant le record atteint en 1994.

La proportion des captures mondiales totales attribuable aux pays de l'OCDE a baissé, passant de 40 % environ à la fin des années 1980 à 30 % aujourd'hui. Dans le cas des pays asiatiques, cette proportion s'est accrue sur la même période, et le centre de gravité de la pêche mondiale s'est déplacé vers l'est.

Les sept principaux producteurs de l'OCDE sont les États-Unis, le Japon, le Chili, la Norvège, la Corée, le Mexique et l'Islande qui, ensemble, représentaient 75 % de la production totale des pêches maritimes de l'OCDE en 2012 (tableau 1.1). Dix des 18 pays les plus productifs au monde se trouvent en Asie, les deux premiers du classement étant la République populaire de Chine (ci-après la Chine) et l'Indonésie. Un grand nombre de ces pays ont affiché une croissance remarquable ces dix dernières années, mais il reste à savoir si celle-ci résulte d'une plus grande capacité due à la reconstitution de la ressource ou de la pratique d'une pêche non durable.

Graphique 1.1. Le total des captures des pays membres de l'OCDE accuse une baisse de long terme

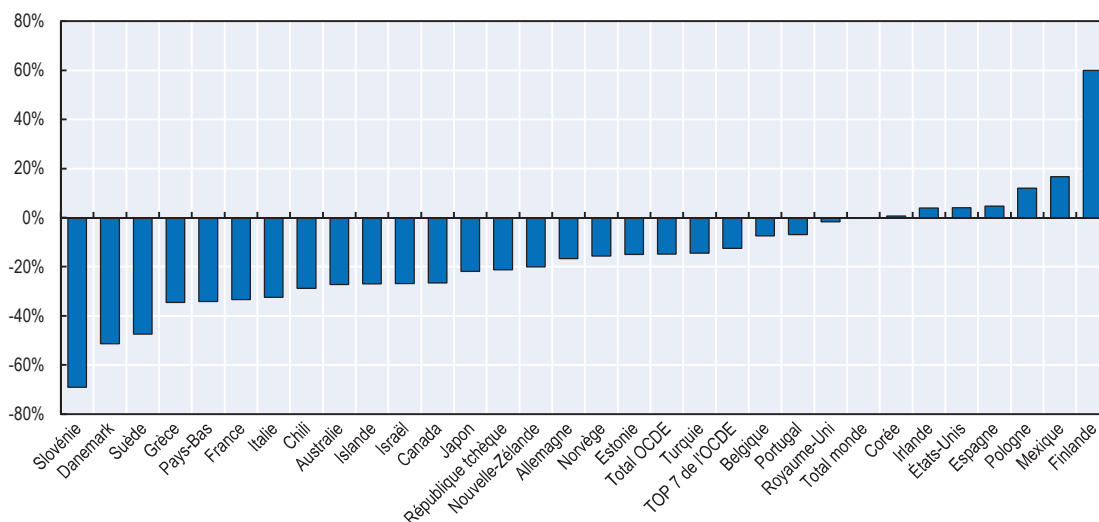


Source : OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. FIGIS. FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-production/fr>.

Les variations peuvent également être le fait de facteurs exogènes. Au Chili et au Pérou, une forte baisse des stocks d'anchois a fait diminuer les captures. *El Niño* est un phénomène météorologique cyclique naturel qui, certaines années, réduit la productivité de cette pêche. Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que, sur le court terme, la production subisse également les effets de la nouvelle loi sur la pêche de 2012, qui a introduit un dispositif de gestion des pêches et des instruments comme l'obligation d'utiliser des GPS, principalement pour les grands bateaux (de plus de 12-15 mètres), et une interdiction de la pêche en eaux profondes dès lors que celle-ci porte atteinte aux écosystèmes marins vulnérables.

Graphique 1.2. La variation des tendances est considérable dans les pays membres de l'OCDE

Variation des captures en pourcentage (2003-12)



Source : OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après la FAO). FIGIS. FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/6b8b7742-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-production/fr>.

Tableau 1.1. Pêches maritimes : principaux producteurs (tonnes)

Classement	Pays	2003	2011	2012	2003-12	2011-12
1	Chine	12 212 188	13 536 409	13 869 604	13.6 %	2.4 %
2	Indonésie	4 275 115	5 332 862	5 420 247	27 %	1.7 %
3	États-Unis	4 912 627	5 131 087	5 107 559	4 %	-0.5 %
4	Pérou	6 053 120	8 211 716	4 807 923	-20.6 %	-41.5 %
5	Fédération de Russie	3 090 798	4 005 737	4 068 850	31.6 %	1.6 %
6	Japon	4 626 904	3 741 222	3 611 384	-21.9 %	-3.5 %
7	Inde	2 954 796	3 250 099	3 402 405	15.1 %	4.7 %
8	Chili	3 612 048	3 063 467	2 572 881	-28.8 %	-16 %
9	Vietnam	1 647 133	2 308 200	2 418 700	46.8 %	4.8 %
10	Myanmar	1 053 720	2 169 820	2 332 790	121.4 %	7.5 %
11	Norvège	2 548 353	2 281 856	2 149 802	-15.6 %	-5.8 %
12	Philippines	2 033 325	2 171 327	2 127 046	4.6 %	-2 %
13	Corée	1 649 061	1 737 870	1 660 165	0.7 %	-4.5 %
14	Thaïlande	2 651 223	1 610 418	1 612 073	-39.2 %	0.1 %

Tableau 1.1. Pêches maritimes : principaux producteurs dont les sept premiers pays membres de l'OCDE producteurs (tonnes) (suite)

15	Malaisie	1 283 256	1 373 105	1 472 239	14.7 %	7.2 %
16	Mexique	1 257 699	1 452 970	1 467 790	16.7 %	1 %
17	Islande	1 986 314	1 138 274	1 449 452	-27 %	27.3 %
18	Maroc	916 988	949 881	1 158 474	26.3 %	22 %
Total 18 pays		58 764 668	63 466 320	60 709 384	3.3 %	-4.3 %
Sept premiers pays de l'OCDE		20 593 006	18 546 746	18 019 033	-12.5 %	-2.8 %
Part des sept premiers pays de l'OCDE		25.8% (72.6%)	22.5% (73.9%)	22.6% (74.7%)		
OCDE-34		28 346 747	25 098 495	24 113 070	-14.9 %	-3.9 %
Part de l'OCDE-34		35.6%	30.9%	30.3%		
Total mondial		79 674 875	82 609 926	79 705 910	0 %	-3.5 %

Source : FAO (2014), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/097d8007-49a4-4d65-88cd-fcaf6a969776/>.

1.2 Aquaculture

L'année 2014 marque un tournant pour l'aquaculture. Pour la première fois, la consommation humaine de poissons, mollusques et crustacés issus de l'aquaculture dépasse celle de la pêche. Toutefois, du fait de la quantité de poisson utilisée dans l'alimentation animale, la production halieutique restera supérieure à la production aquacole pour encore quelque temps.

Contrairement aux produits de la pêche, dont la tendance est stable, les produits aquacoles connaissent systématiquement la progression la plus rapide parmi les produits alimentaires (graphique 1.3). Le développement de l'aquaculture a attiré l'attention des décideurs. Dans son initiative « Croissance bleue », l'Union européenne (UE), où plus de la moitié du poisson consommé est importé, souligne que son aquaculture pourrait combler l'écart entre production et consommation (Commission européenne, 2013).

La production aquacole mondiale est concentrée dans les pays asiatiques, en particulier en Chine, en Inde, au Viet Nam, en Indonésie et au Bangladesh. Ces cinq pays représentent 80 % du total. Les principaux producteurs aquacoles de l'OCDE sont la Norvège, le Chili, le Japon, la Corée et les États-Unis, qui assurent ensemble 6 % de la production mondiale en volume (tableau 1.2).

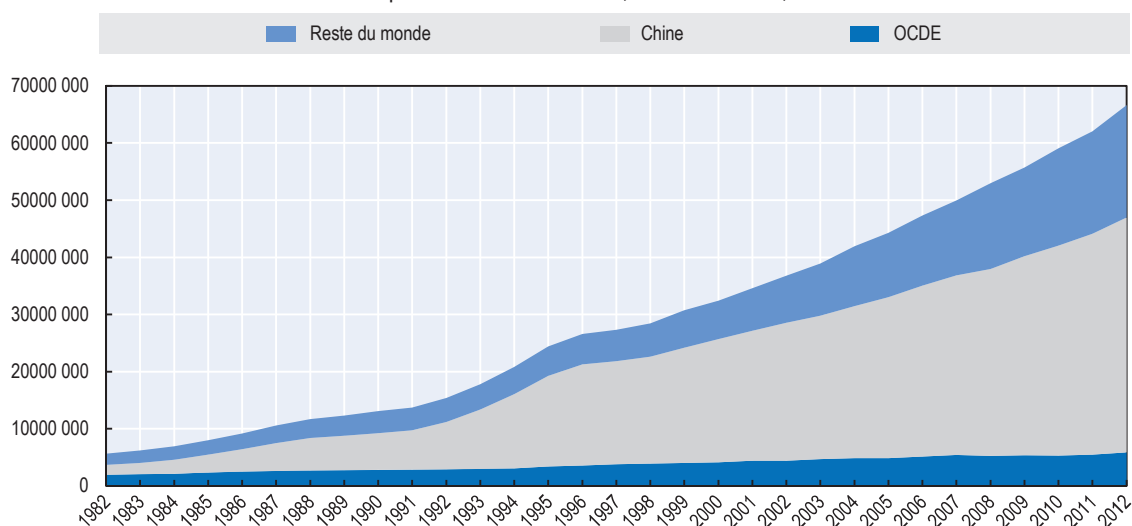
Globalement, entre 1983 et 2012, la production aquacole a augmenté à un taux annuel de 8.6 %. La Chine a enregistré une croissance annuelle de 11.5 % sur cette même période. En 2012, sa production était vingt-trois fois plus élevée qu'en 1982 et représentait 62 % de la production totale, soit le double de la part qu'elle affichait deux décennies auparavant (graphique 1.3).

En 2012, le taux de croissance de l'aquaculture en Chine était de 6.4 %, et donc inférieur à la moyenne mondiale (7.5 %) et à celle de l'OCDE (7 %). La croissance de la Chine ralentit, si on la compare à la progression spectaculaire avoisinant les 25 % qu'elle a connue au début des années 1990. Par ailleurs, celle de l'OCDE s'élève, même si ses pays ont perdu la position dominante qu'ils occupaient par le passé. Grâce à des plans ou des orientations stratégiques comme le Plan national stratégique des États-Unis pour la recherche fédérale en aquaculture et les Orientations stratégiques de l'Union européenne pour le développement durable de l'aquaculture, de nombreux pays de l'OCDE devraient accroître leur volume de production.

Parmi les pays de l'OCDE, la Norvège est le premier producteur aquacole en volume, tandis que le Chili se classe au premier rang des producteurs en valeur avec 23 % du total de la zone. Viennent ensuite la Norvège, le Japon, la Corée et les États-Unis. Ensemble, ces cinq pays comptent pour 67 % de la production totale de l'OCDE en volume et pour 68 % en valeur (graphique 1.4).

Graphique 1.3. La Chine domine la production aquacole mondiale, mais pèse moins lourd dans les échanges

Production aquacole : reste du monde, Chine et OCDE, 1982-2012



Source : OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données) et FAO FIGIS FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-production/fr>.

Tableau 1.2. Production aquacole : les pays asiatiques creusent l'écart avec les autres

Principaux producteurs dont les cinq premiers pays de l'OCDE producteurs (tonnes)

Classement de 2012	Pays	2003	2011	2012	Variation 2003-12	Variation 2011-12
1	Chine	25 083 253	38 621 269	41 108 306	63.9 %	6.4 %
2	Inde	2 315 771	3 673 082	4 209 415	81.8 %	14.6 %
3	Viet Nam	937 502	2 845 600	3 085 500	229.1 %	8.4 %
4	Indonésie	996 659	2 718 421	3 067 660	207.8 %	12.8 %
5	Bangladesh	856 956	1 523 759	1 726 066	101.4 %	13.3 %
6	Norvège	584 423	1 143 820	1 321 119	126.1 %	15.5 %
7	Thaïlande	1 064 407	1 201 455	1 233 877	15.9 %	2.7 %
8	Chili	567 259	954 845	1 071 421	88.9 %	12.2 %
9	Égypte	445 181	9 886 820	1 017 738	128.6 %	3.1 %
10	Myanmar	252 010	816 820	885 169	251.2 %	8.4 %
11	Philippines	459 615	767 287	790 894	72.1 %	3.1 %
12	Brésil	273 268	629 609	707 461	158.9 %	12.4 %
13	Japon	824 057	556 761	633 047	-23.2 %	13.7 %
14	Corée	387 791	507 052	484 404	24.9 %	-4.5 %
15	États-Unis	545 971	397 292	420 024	-23.1 %	5.7 %

suite

Tableau 1.2. Production aquacole : les pays asiatiques creusent l'écart avec les autres (suite)

Classement de 2012	Pays	2003	2011	2012	Variation 2003-12	Variation 2011-12
Total 15 pays		35 594 123	57 343 892	61 762 101	73.5 %	7.7 %
Part des 15 premiers mondiaux		91.4 %	92.5 %	92.7 %	-	-
Cinq premiers pays de l'OCDE		2 909 501	3 559 770	3 930 006	35.1 %	10.4 %
Part des cinq premiers pays de l'OCDE		7.5 % (61.7 %)	5.7 % (64.6 %)	5.9 % (66.7 %)	-	-
OCDE-34		4 717 344	5 509 565	5 893 720	24.9 %	7 %
Part de l'OCDE-34		12.1 %	8.9 %	8.8 %	-	-
Total mondial		38 915 699	62 011 524	66 633 253	71.2 %	7.5 %

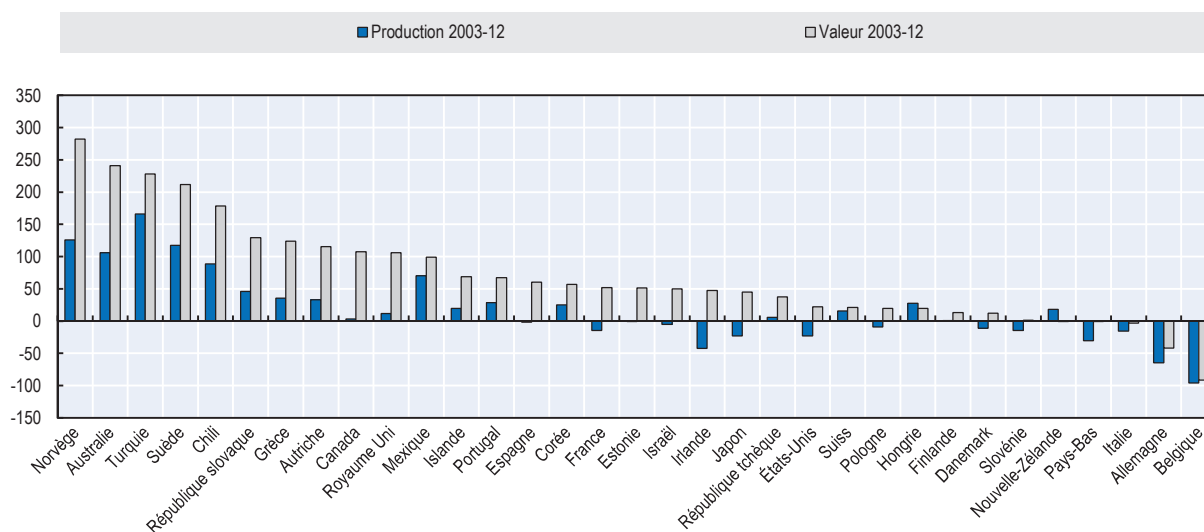
Source : FAO(2014), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/097d8007-49a4-4d65-88cd-fca6a969776/>.

Dans les pays de l'OCDE, la production aquacole est relativement concentrée sur les espèces marines à valeur élevée telles que le saumon et les huîtres, tandis que les espèces d'eau douce de moindre valeur comme la carpe et le silure prédominent dans la production asiatique. C'est la raison pour laquelle, en 2012, les pays de l'OCDE ont représenté 19 % de la production aquacole mondiale en valeur, mais seulement 9 % en volume. Parmi les pays de l'OCDE, ce sont le Chili et la Norvège qui affichent la production la plus importante en valeur (graphique 1.5).

Dans les pays de l'OCDE, la production aquacole en valeur augmente régulièrement. Ces dix dernières années, elle a plus que doublé, alors que la hausse en volume était de 25 %. Cette évolution se manifeste dans la majeure partie des pays de l'OCDE, même lorsque le volume recule (graphique 1.4). Chez les principaux producteurs aquacoles de l'OCDE, à savoir la Norvège, le Chili, l'Espagne, la Corée, le Japon et les États-Unis, la production totale en valeur a progressé de 119.5 % au cours de cette période.

Graphique 1.4. Les produits aquacoles plus chers gagnent du terrain dans les pays membres de l'OCDE

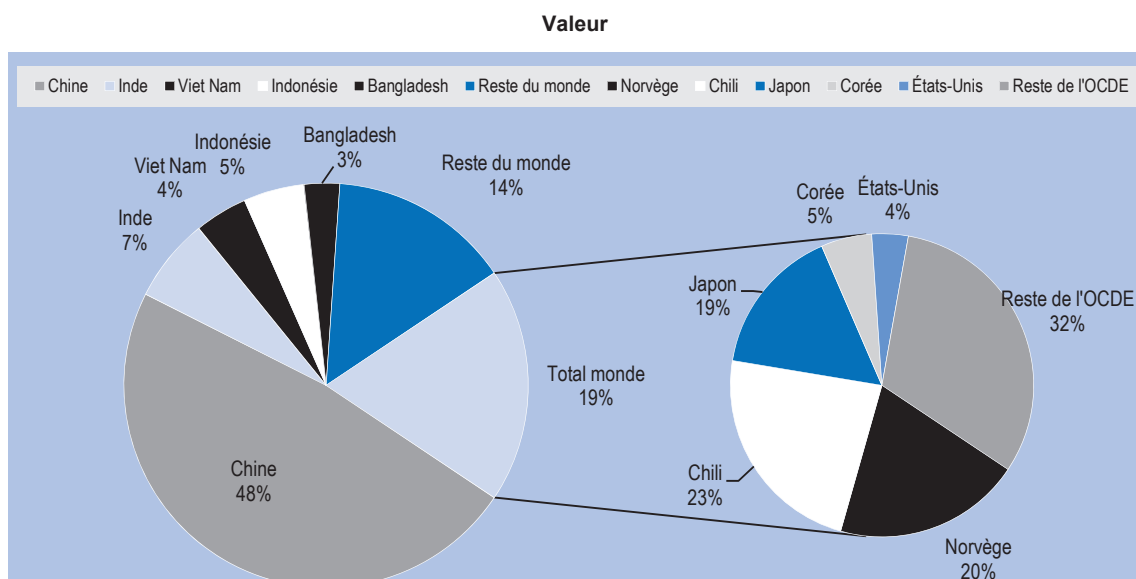
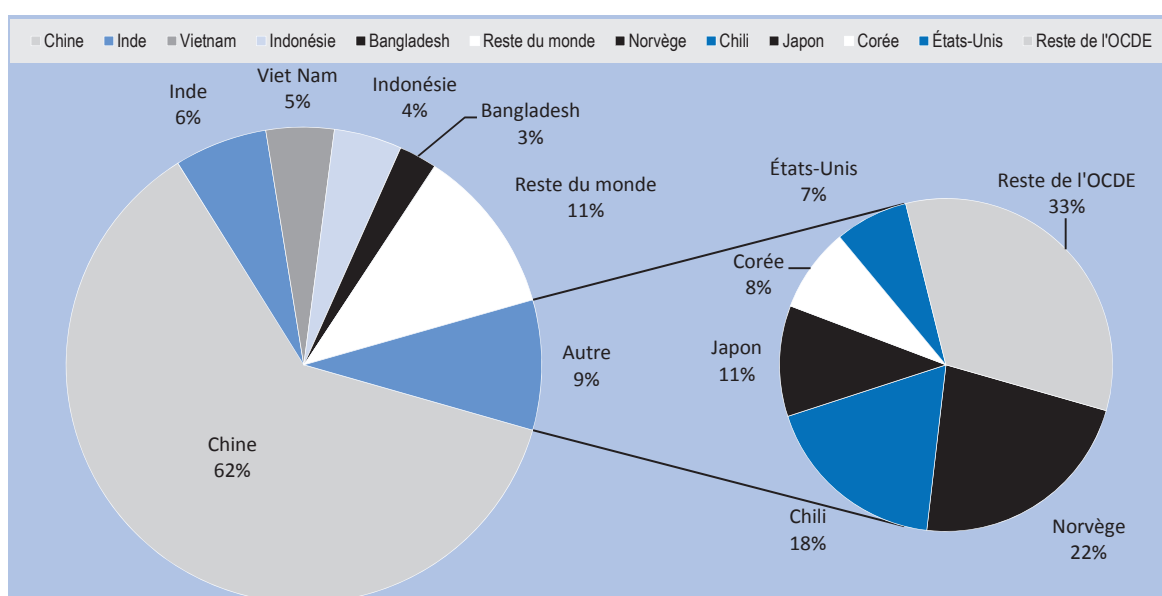
Variation en volume et en valeur de la production aquacole, 2003-12 (%)



Source : OCDE (2015) *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données) et FAO FIGIS. FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-production/fr>.

Graphique 1.5. La production aquacole se concentre chez un petit nombre d'acteurs

Origine de la production aquacole, en volume et en valeur, 2012



Source : OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données) et FAO. FIGIS. FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-commodities-production/fr>.

Parmi les pays de l'OCDE, la Turquie se démarque par l'essor spectaculaire qu'elle a connu. Ces dix dernières années, elle a enregistré une hausse de sa production aquacole de 166 % en volume et de 228 % en valeur. Elle a commencé la production aquacole en 1986 avec 3 000 tonnes, puis a atteint 212 000 tonnes en 2012 en produisant du thon rouge, du pagre commun, du sar à museau pointu, du maigre et de la truite arc-en-ciel.

Les données les plus récentes en glissement annuel montrent un ralentissement des taux de croissance de la production aquacole en valeur dans la zone de l'OCDE (tableau 1.3). Toutefois, cette tendance ne devrait être qu'un phénomène temporaire. À titre d'exemple, le prix du saumon était au plus bas, soit 3 EUR/kg environ, entre août 2011 et décembre 2012. Puis, à partir d'avril 2013, il est remonté à 6.5 EUR/kg. À la fin de l'année 2014, il fluctuait aux alentours de 5 EUR/kg.

Tableau 1.3. Évolution de l'aquaculture dans la zone de l'OCDE, en volume et en valeur (%)

	Volume		Valeur	
	2003-12	2011-12	2003-12	2011-12
Total OCDE	24.9	7.0	104.3	-1.7
Cinq premiers pays de l'OCDE	35.1	10.4	119.5	-2.3
Total mondial	71.2	7.5	154.9	5.8

Source : OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données) et FAO FIGIS FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-commodities-production/fr>.

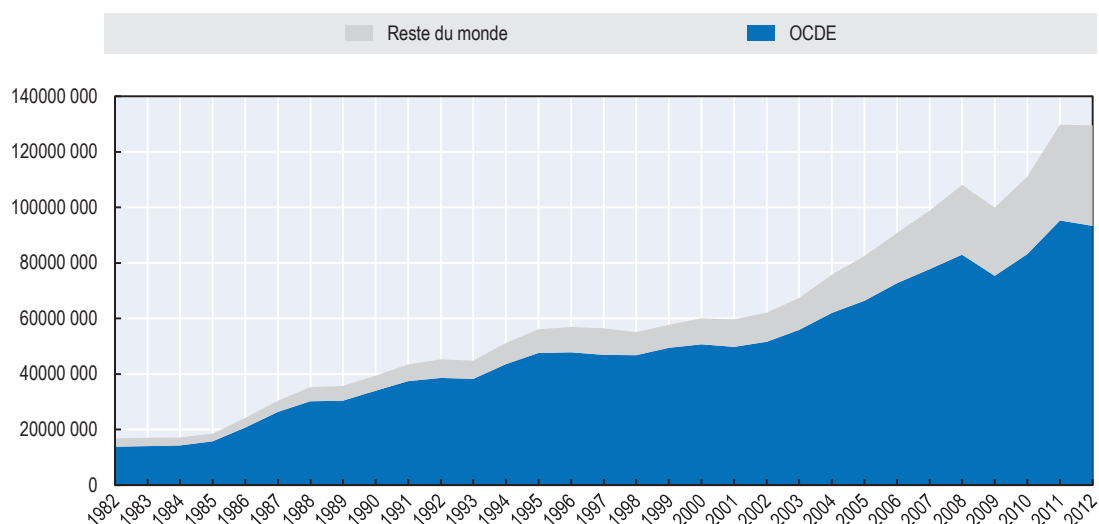
1.3 Échanges

Les produits de la pêche et de l'aquaculture frais et transformés sont les produits alimentaires les plus échangés et ces échanges augmentent de plus en plus vite. Entre 2003 et 2012, les importations ont progressé de 8 % par an en valeur, soit un taux plus de deux fois supérieur à celui de la décennie précédente, bien que la crise financière ait temporairement inversé cette tendance en 2009 et que cette dernière se soit stabilisée en 2012 (graphique 1.6).

Cette hausse est tirée par les économies émergentes comme l'Indonésie, le Viet Nam, la Thaïlande, le Brésil, la Fédération de Russie et l'Égypte. Au cours de la dernière décennie, ces pays ont affiché une progression de leurs échanges allant de 190 % (Thaïlande) à 610 % (Égypte). Durant la même période, la valeur des échanges de la zone OCDE s'est accrue de 66.8 %.

Graphique 1.6. Essor rapide des échanges : un pic a-t-il été atteint ?

OCDE et reste du monde : importations de produits de la mer



Source : OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données) et FAO FIGIS FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-commodities-production/fr>

Tableau 1.4. Produits halieutiques et aquacoles : dix premiers exportateurs mondiaux et sept premiers exportateurs de l'OCDE (millions USD)

Classement de 2012	Pays	2003	2011	2012	Variation 2003-12	Variation 2011-12
1	Chine	5 243	16 959	18 211	247.3 %	7.4 %
2	Norvège	3 624	9 456	8 895	145.4 %	-5.9 %
3	Thaïlande	3 929	8 141	8 078	105.6 %	-0.8 %
4	Viet Nam	2 199	6 241	6 277	185.4 %	0.6 %
5	États-Unis	3 398	5 788	5 753	69.3 %	-0.6 %
6	Chili	2 134	4 504	4 337	103.2 %	-3.7 %
7	Canada	3 330	4 198	4 213	27.7 %	0.3 %
8	Danemark	3 221	4 482	4 147	29.1 %	-7.5 %
9	Espagne	2 224	4 185	3 951	77.7 %	-5.6 %
10	Pays-Bas	2 182	3 549	3 878	77.7 %	9.2 %
Sous-total dix premiers		31 451	67 509	67 743	115.4 %	0.3 %
Part des dix premiers mondiaux		49.0%	52.1%	52.4%		
Sept premiers pays de l'OCDE		20 078	36 166	35 176	75.2 %	-2.7 %
Part des sept premiers pays de l'OCDE		31.3%	27.9%	27.2%		
OCDE-34		33 769	62 976	60 743	79.9 %	-3.5 %
Part de l'OCDE-34		52.7%	48.6%	47.0%		
Total mondial		64 122	129 594	129 298	101.6 %	-0.2 %

Source : FAO (2014), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/097d8007-49a4-4d65-88cd-fca6a969776/>.

Bien que leur part dans la production totale soit modérée, les pays de l'OCDE dominent toujours les échanges mondiaux de produits halieutiques et aquacoles (graphique 1.7). Ils représentaient à peu près 72 % de la totalité des importations en 2012, contre 83 % en 2003. S'agissant des exportations, ils comptaient pour 47 % du total en 2012, contre 52.7 % en 2003. Les plus gros consommateurs de produits halieutiques et aquacoles sont l'Union européenne, les États-Unis et le Japon.

En 2012, sept des dix premiers exportateurs mondiaux de produits de la pêche et de l'aquaculture étaient des pays de l'OCDE (Norvège, États-Unis, Chili, Canada, Danemark, Espagne et Pays-Bas) (tableau 1.4). Les pays asiatiques dominent la production, mais en règle générale, et notamment dans le cas de la Chine, la majeure partie de leur production est consommée sur le territoire national. En revanche, la Norvège et le Chili axent essentiellement leur production sur l'exportation et n'en consomment eux-mêmes qu'une petite partie. En Chine,

les importations et les exportations sont faibles par rapport à la production, mais le pays figure cependant parmi les premiers importateurs et exportateurs à l'échelle mondiale.

Compte tenu du poids des importations des pays de l'OCDE, les gros importateurs comme les États-Unis et l'Union européenne sont à même d'imposer des normes aux produits importés, qui ont des répercussions sur la production et la transformation. À titre d'exemple, des contrôles sont mis en œuvre pour empêcher l'importation de produits de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), ou pour faire respecter certaines règles sanitaires. Par ailleurs, les exportateurs doivent, dans certains cas, s'assurer que les produits répondent à certaines spécifications. Par exemple, sur le marché des crevettes des États-Unis, la Thaïlande était par le passé le principal fournisseur. Toutefois, au premier semestre 2014, les exportations vietnamiennes ont remplacé en grande partie celles de la Thaïlande, en raison de la capacité du Viet Nam à fournir des tailles et des volumes homogènes (Seafood International, 2014).

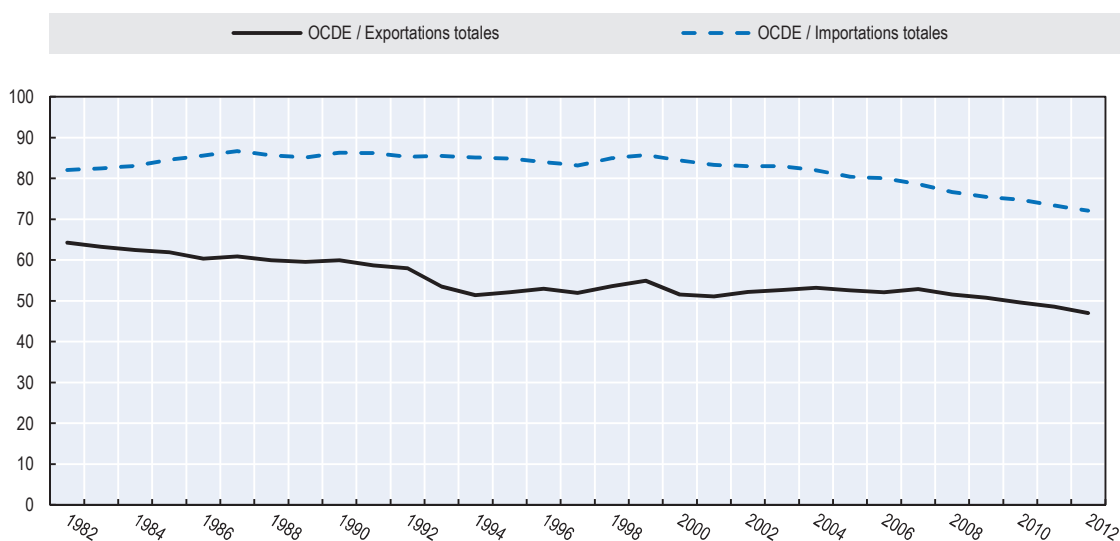
Tableau 1.5. Produits halieutiques et aquacoles : dix premiers importateurs mondiaux et huit premiers importateurs de l'OCDE (millions USD)

Classement de 2012	Pays	2003	2011	2012	Variation 2003-12	Variation 2011-12
1	Japon	12 395	17 340	17 988	45.1 %	3.7 %
2	États-Unis	11 653	17 466	17 561	50.7 %	0.5 %
3	Chine	2 388	7 572	7 441	211.5 %	-1.7 %
4	Espagne	4 904	7 309	6 487	32.3 %	-11.2 %
5	France	3 771	6 567	6 040	60.2 %	-8 %
6	Italie	3 558	6 211	5 563	56.3 %	-10.4 %
7	Allemagne	2 635	5 513	5 305	101.3 %	-3.8 %
8	Royaume-Uni	2 507	4 257	4 252	69.6 %	-0.1 %
9	Corée	1 950	3 935	3 736	91.5 %	-5 %
10	Hong Kong, Chine	1 752	3 513	3 663	109 %	4.3 %
Sous-total dix premiers		47 518	79 687	78 041	64.2 %	-2.1 %
Part des dix premiers mondiaux		70.5%	61.4%	60.3%		
Sept premiers pays de l'OCDE		27 829	47 465	46 123	65.7 %	-2.8 %
Part des sept premiers pays de l'OCDE		41.3%	36.6%	35.6%		
OCDE-34		55 936	95 265	93 295	66.8 %	-2.1 %
Part de l'OCDE-34		83.0%	73.4%	72.1%		
Total mondial		67 390	129 805	129 466	92.1 %	-0.3 %

Source : FAO (2014), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/097d8007-49a4-4d65-88cd-fcaf6a969776/>.

Graphique 1.7. Les pays membres de l'OCDE sont les principaux importateurs et exportateurs de produits halieutiques et aquacoles

Part de l'OCDE dans les échanges mondiaux (%)



Source : OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE et FAO FIGIS FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-commodities-production/fr>

Les producteurs émergents comme l'Indonésie et la Thaïlande ont enregistré une progression plus élevée de leurs importations que de leurs exportations. Ces deux pays ont affiché une hausse des importations de 375.6 % et de 189 % respectivement, contre une augmentation des exportations de 131.6 % et de 105.6% au cours de la période 2003-12 (tableau 1.6).

La Chine a rapidement occupé une place importante dans les échanges de produits halieutiques et aquacoles, mais ce taux de croissance pourrait ne pas être maintenu. Entre 1992 et 2012, la valeur des exportations de la Chine vers le reste du monde a été multipliée par dix, soit un taux annuel de 13.8 % (graphique 1.8). Au cours de la dernière décennie, elle a enregistré une hausse de 247 %, autrement dit de 15.3 % par an. Entre 2011 et 2012, ce taux a baissé pour s'inscrire à 7.3 %. Les prochaines années diront si ce ralentissement est dû aux conditions du marché mondial ou au fait que la Chine a atteint la limite de sa capacité de production.

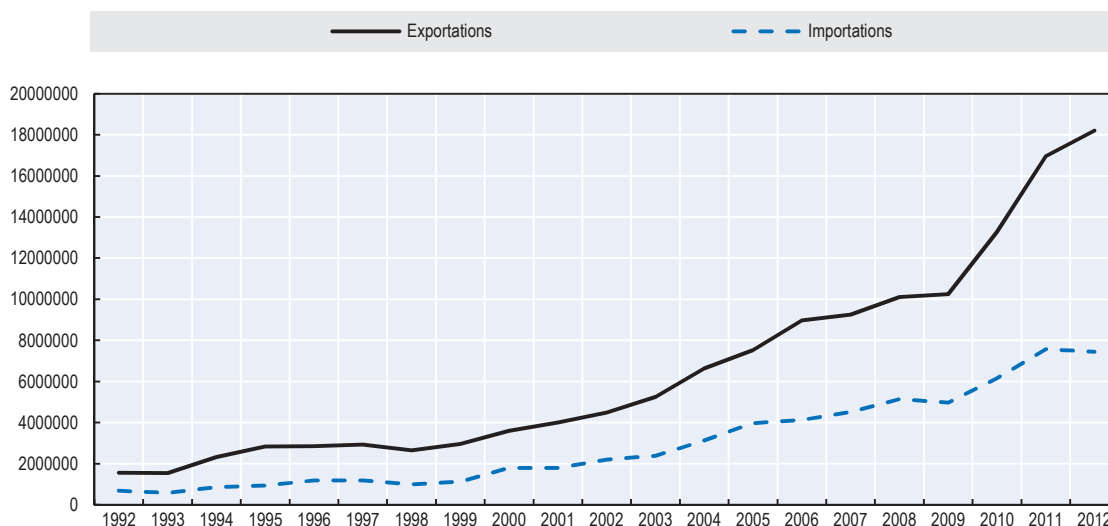
Tableau 1.6. Importations et exportations de produits halieutiques et aquacoles : taux de croissance dans les principaux pays exportateurs, en valeur

Pays	Importations (%)		Exportations (%)	
	2003-12	2011-12	2003-12	2011-12
Chili	383.2	2.6	103.2	-3.7
Viet Nam	457.1	15.5	185.4	0.6
Thaïlande	189	14.4	105.6	-0.8
Canada	88.6	1.6	27.7	0.3
Pays-Bas	100.9	3.9	77.7	9.2
Danemark	49.6	-3.1	29.1	-7.5
Norvège	142.1	1.7	145.4	-5.9
États-Unis	50.7	0.5	69.3	-0.6
Chine	211.5	-1.7	247.3	7.4
Espagne	32.3	-11.2	77.7	-5.6

Source : OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données) et FAO FIGIS FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-commodities-production/fr>.

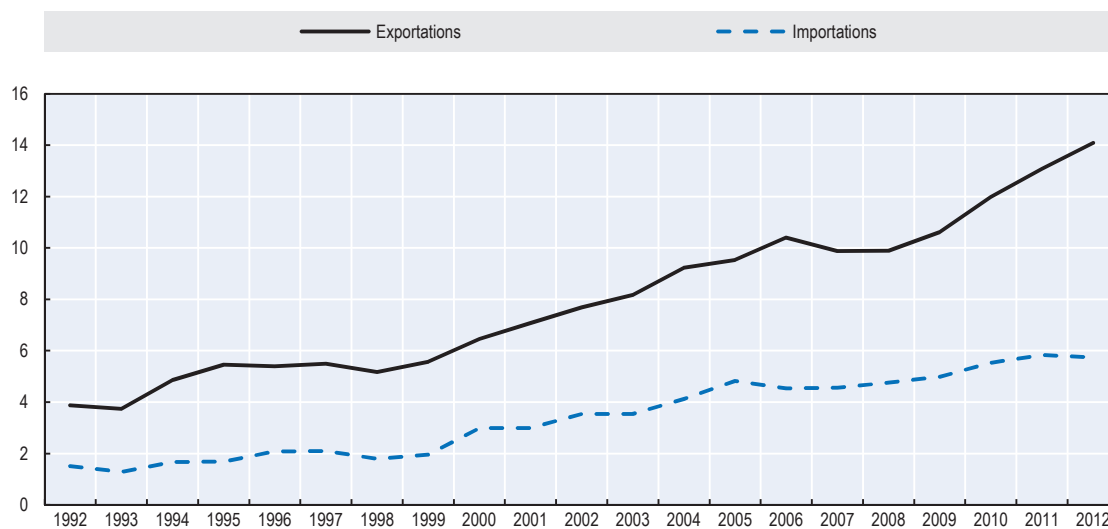
Graphique 1.8. La Chine affiche une forte croissance des importations et des exportations et l'écart se creuse entre les unes et les autres

Chine : exportations et importations, tonnes, 1992-2012



Source : OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE et FAO FIGIS FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-commodities-production/fr>.

Graphique 1.9. Part de la Chine dans les exportations et les importations mondiales (%)



Source : OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE et FAO FIGIS FishStat (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr> et <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-commodities-production/fr>.

En Chine, la croissance économique se traduit par une augmentation de la consommation de produits halieutiques et aquacoles. La consommation par habitant dans les villes chinoises est passée de 10.34 kg en 2000 à 14.62 kg en 2011 (Fisher et Mutter, 2014). La hausse est particulièrement élevée pour les espèces onéreuses comme le saumon.

Le bilan des échanges chinois n'est pas le même si l'on tient compte de la réexportation. De nombreuses entreprises expédient des matières premières en Chine pour qu'elles y soient transformées, puis réimportent les produits finis. L'importance de ces échanges pourrait toutefois s'amoinrir, car les producteurs occidentaux de produits halieutiques et aquacoles devraient rapatrier la transformation en Europe et en Amérique du Nord, notamment pour les espèces atlantiques. L'augmentation des coûts de production en Chine et des coûts de transport entre l'Europe et la Chine explique ce changement.

1.4 Perspectives

Cette section rend compte des résultats des projections établies à partir du modèle Aglink-Cosimo de l'OCDE et de la FAO. Ceux-ci ont également été publiés dans les *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2015* (OCDE/FAO, 2015). Ce modèle estime la situation future des marchés de produits halieutiques et aquacoles, notamment la production, les échanges, les prix, la consommation humaine et le ratio de la consommation de farine de poisson dans l'alimentation animale en s'appuyant sur les hypothèses suivantes :

- Les prix de la viande et des ingrédients utilisés dans l'alimentation animale resteront élevés.
- La sous-utilisation des quotas de pêche sera minime. Autrement dit, les captures seront limitées par les quotas et ne pourront pas être accrues malgré la hausse des prix du poisson.
- Les gains de productivité dans l'aquaculture seront moins élevés qu'au cours de la décennie précédente.
- Les nouvelles techniques d'alimentation n'empêcheront pas le prix de la farine de poisson d'augmenter par rapport à celui du tourteau oléagineux.
- Le succès des acides gras oméga-3 et la hausse de la production aquacole fait sans cesse monter le prix de l'huile de poisson par rapport à celui de l'huile d'oléagineux.

Sur la base de ces hypothèses, la production totale de poisson devrait sensiblement progresser à l'horizon 2024, cette augmentation étant exclusivement imputable à l'aquaculture. Selon les estimations, le volume total de la production de poissons, mollusques et crustacés devrait atteindre 191 millions de tonnes en 2024, soit une hausse de 19 % par rapport à la période de référence. La production aquacole devrait progresser de 38 % sur cette même période et celle de la pêche de seulement 1 %. L'estimation concernant l'aquaculture a été revue à la hausse dans les deux dernières projections des Perspectives. Toutefois, entre 2014 et 2024, le taux de croissance annuel devrait être seulement de 2,5 %, ce qui est nettement inférieur aux niveaux passés de 6 % ou plus. Cette tendance s'explique par la concurrence des autres utilisations de l'espace côtier et la hausse des prix de la farine de poisson, des huiles de poisson et autres aliments pour animaux. Le taux de croissance annuel moyen de l'aquaculture devrait passer de 18 % dans les années 1980 à quelque 2 % dans les années 2020. Cela tient, au moins en partie, à l'arrivée à maturité du secteur, la croissance étant calculée à partir d'un volume de plus en plus grand.

La part de la Chine dans la production aquacole devrait se maintenir à plus de 60 % du total mondial, avec 37 % de la consommation mondiale de farine de poisson à l'horizon 2024. S'agissant de la pêche, sa part devrait reculer, passant de 18 % en 2014 à 16 % en 2024.

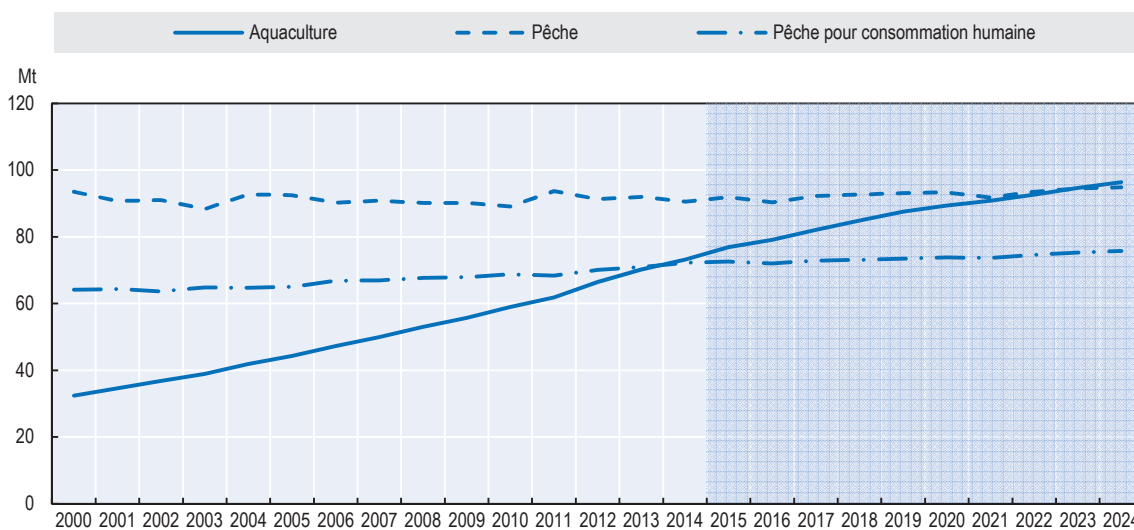
La part des produits aquacoles dans la consommation humaine devrait atteindre 56 % à l'horizon 2024, cette part représentant 96 millions de tonnes contre 79 millions de tonnes pour celle des produits halieutiques. Des 191 millions de tonnes de la production halieutique et aquacole estimée en 2024, quelque 90 % (172 millions de tonnes) devraient être destinées à la consommation humaine directe (graphique 1.10).

D'ici à 2024, les prix nominaux et réels des produits de la pêche et de l'aquaculture frais et transformés devraient globalement s'accroître (graphique 1.11). De manière générale, les coûts de

production devraient augmenter plus rapidement que les prix des produits. De nombreux facteurs contribuent à la tendance à la hausse du prix du poisson : la progression des revenus et la croissance démographique, des captures relativement stables, une hausse des prix des aliments pour animaux et de la viande, des gains de productivité plus faibles dans le secteur aquacole et un cours élevé du pétrole brut.

Graphique 1.10. Les produits aquacoles prennent le pas sur les produits halieutiques dans la consommation humaine

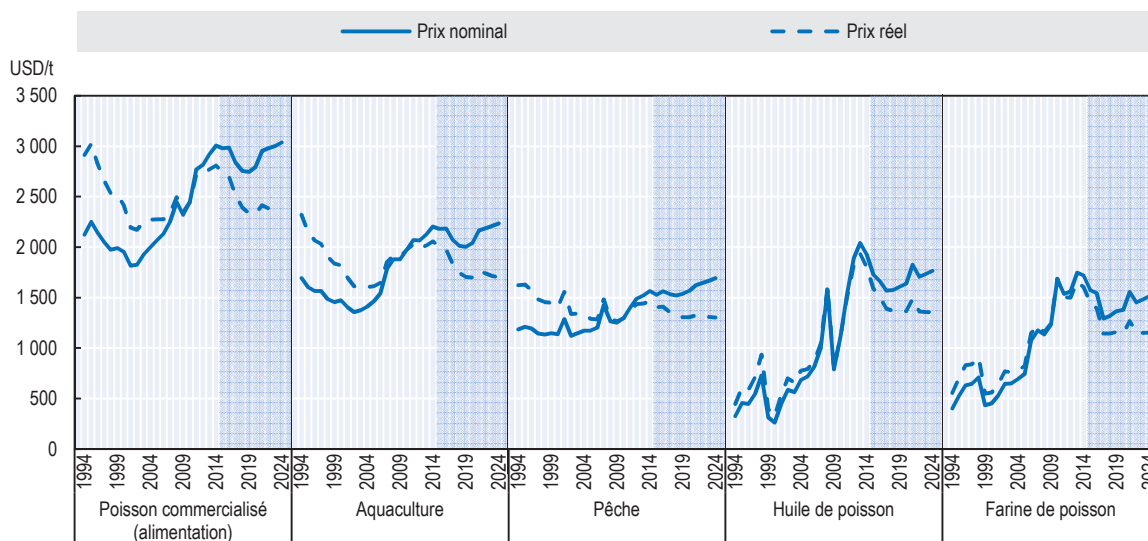
Consommation de produits halieutiques et aquacoles (millions de tonnes)



Source : OCDE (2015), « Production halieutique et aquacole », in *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2015*, http://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2015-graph56-fr.

Graphique 1.11. Tendence à la hausse des prix de la plupart des produits

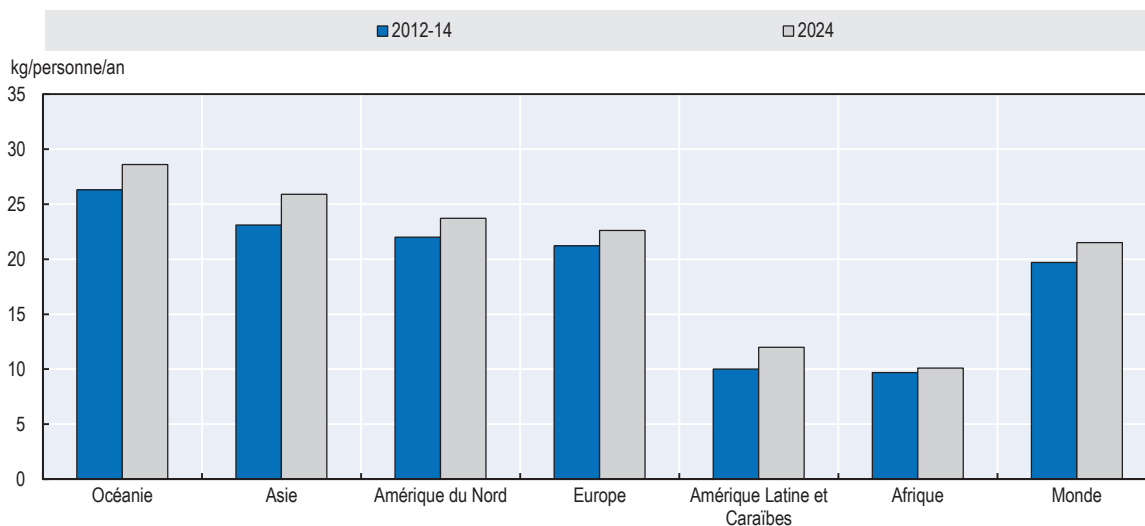
Prix réels (déflateur du PIB des États-Unis) (gauche) Prix nominaux (droite)



Source : OCDE (2015), « Prix mondiaux des produits halieutiques et aquacoles », in *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2015*, http://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2015-graph100-fr.

Graphique 1.12. Croissance générale de la consommation dans le monde

Accroissement de la consommation de poisson par région à l'horizon 2023



Source : OCDE (2015), « Consommation apparente de poisson par habitant, par continent », in *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2015*, http://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2015-graph102-fr.

L'augmentation de la consommation par habitant devrait concerner toutes les régions du monde (graphique 1.12). La consommation devrait connaître une hausse de 30 millions de tonnes d'ici à 2024, 81% de celle-ci aura lieu en Asie, suivie de l'Afrique (9%), l'Amérique latine et les Caraïbes (6%), l'Amérique du Nord (3%) et l'Océanie (1%).

Le rapport entre la consommation de farine de poisson et les aliments pour animaux continuera de s'affaiblir (graphique 1.13). Le coût plus élevé de la farine de poisson entraîne la baisse de son taux d'incorporation, les producteurs aquacoles recherchant des alternatives moins coûteuses. Les gains de productivité dans le secteur aquacole seront également moindres en raison des réglementations environnementales, de la limitation de la densité d'élevage visant à lutter contre les maladies des animaux et la raréfaction des sites de production optimaux.

En 2024, la production de farine de poisson s'établira à 5.1 Mt (poids produit) et celle d'huile de poisson à 1 Mt (poids produit), ce qui marque une hausse de 9 % et 13 %, respectivement, par rapport aux moyennes de 2012-14. La farine de poisson et l'huile de poisson peuvent être produites à partir de poissons entiers, de morceaux de poisson et d'autres sous-produits résultant de la transformation du poisson comme les têtes, les queues, les arêtes et autres abats.

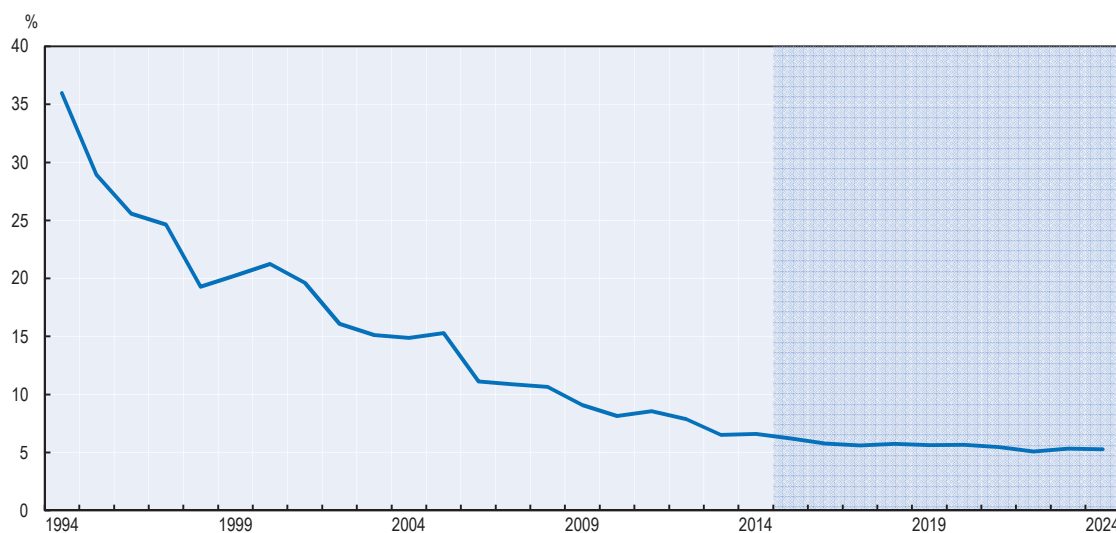
La farine de poisson et l'huile de poisson provenant de poissons entiers sont en grande partie dérivées d'espèces sauvages. La proportion de produits halieutiques transformée en farine de poisson devrait rester stable et s'établir aux alentours de 16 %. Les années marquées par le phénomène El Niño, cette part sera légèrement réduite du fait de la baisse des captures d'anchois, espèce qui sert principalement à produire de la farine et de l'huile de poisson. La hausse de la consommation humaine d'espèces utilisées jusqu'ici en minoterie fait déjà monter les prix et modifie l'offre de certaines espèces pélagiques en Norvège et en Islande. Cette tendance s'explique en partie par une amélioration de la gestion, qui permet aux pêcheurs d'assurer une qualité plus élevée des produits de la pêche et, de ce fait, de pénétrer les marchés de consommation au lieu de vendre leurs captures aux minoteries. Sous l'effet du niveau élevé de la demande et des prix de la farine et de l'huile de poisson, la production de ces derniers à partir de déchets et de sous-produits de la transformation sera plus économique. En 2024, la farine de poisson fabriquée à partir de sous-produits devrait atteindre 28 % de la production totale, contre 26 % en 2012-14. S'agissant de l'huile de poisson, cette part atteindra 43 %, contre 40 % en 2012-14.

Après une forte baisse en 2009, causée par la crise économique et financière, les échanges ont retrouvé une croissance positive, mais enregistreront un taux structurellement plus bas en raison d'une augmentation croissante des coûts de transport s'expliquant par des prix élevés du carburant et par un ralentissement de la progression de la production aquacole (graphique 1.14). Les échanges de produits de la pêche et de l'aquaculture frais et transformés demeureront florissants et seront stimulés par une demande soutenue, et par des innovations et des améliorations dans les secteurs de la transformation, de la conservation, du conditionnement, du transport et de la logistique. Environ 31 % de la production totale (hors échanges intracommunautaires) devraient être exportés en 2024. La chaîne d'approvisionnement continuera d'être complexe, car la sous-traitance des activités de transformation aux pays en développement restera un facteur important.

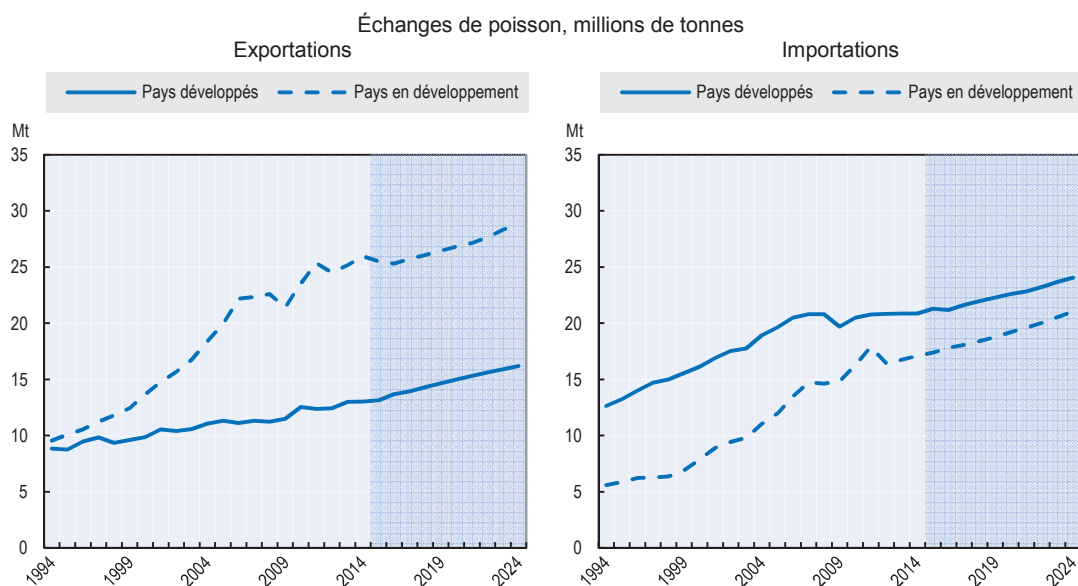
Les échanges de poisson devraient afficher une progression de 14 % en volume entre 2014 et 2024. La part des pays développés dans les importations mondiales de poisson reculera, passant de 69% actuellement à 53% en 2024, étant donné que la demande intérieure dans les pays en développement prend de l'ampleur. Ces derniers devraient représenter 64% des exportations mondiales d'ici à 2024, l'Asie assurant la majorité des exportations mondiales de poisson destiné à la consommation humaine. En raison de leur importance dans la production aquacole, les pays en développement continueront d'être les principaux importateurs de farine de poisson. À elle seule, la Chine devrait représenter 62 % de la production aquacole mondiale en 2024 et 43% de la consommation mondiale de farine de poisson.

Graphique 1.13. La farine de poisson ne représentera qu'une faible partie des rations d'aliments pour animaux

Taux d'incorporation de farine de poisson dans les rations en aquaculture, %



Source : OCDE/FAO (2015), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

Graphique 1.14. Les exportations des pays en développement progressent fortement

Source : OCDE/FAO (2015), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

Note sur la farine et l'huile de poisson : un défi pour le développement de l'aquaculture

L'aquaculture et la pêche fournissent actuellement presque le même volume de produits alimentaires destinés à la consommation humaine. Toutefois, une très grande partie des débarquements est utilisée pour produire de la farine et de l'huile de poisson au lieu d'être destinée à la consommation humaine, ce qui a permis l'expansion de la production aquacole. Or, le potentiel de croissance de l'offre de farine et d'huile de poisson produites à partir de poisson sauvage est limité, ce qui complique la poursuite du développement de l'aquaculture.

Il existe trois catégories principales de matières premières utilisées pour fabriquer la farine et l'huile : 1) le poisson fourrage destiné à l'industrie, notamment le menhaden et le petit lançon ; 2) le poisson fourrage de qualité alimentaire comme l'anchois, le capelan et le merlan ; et 3) le poisson de première qualité comme le hareng, la sardine et le maquereau. S'agissant de la première catégorie, il est pratiquement impossible de vendre ces espèces pour les destiner à d'autres fins en raison de leur petite taille et de leur caractéristique téléostéenne. Dans le cas de la deuxième catégorie, la demande destinée à la consommation humaine directe est limitée. Lorsque le poisson appartenant à la troisième catégorie est destiné à la fabrication de farine et d'huile, c'est principalement le résultat d'une mauvaise gestion des pêches qui entraîne les pêcheurs dans une course au poisson, et qui a pour conséquence de détériorer la qualité du produit et d'inonder épisodiquement le marché.

Les cas de la Norvège et du Chili ont permis de démontrer que l'établissement d'instruments de gestion plus efficaces, comme les quotas individuels par navire (QIN), contribuait à une meilleure utilisation des ressources halieutiques. Dans les années 1960, le hareng norvégien était principalement utilisé pour fabriquer de la farine. À la suite de la mise en place de QIN pour les senneurs à senne coulissante et, en 2005, pour les navires côtiers, la part des débarquements destinés à la fabrication de farine de poisson s'est effondrée. En 2009, elle avoisinait 10 %, contre 90 % dans les années 1960. Au Chili, après la mise en place des QIN pour le chinchard gros yeux en 2001, la part des débarquements destinés à la transformation en farine a été ramenée à 10 % en 2012, alors qu'elle était de 90 % en 1996. La baisse de l'offre de farine de poisson, bien qu'elle soit préférable pour les pêcheurs et les consommateurs, pose un problème au secteur aquacole.

En Norvège, la quasi-totalité des déchets de découpe de poissons pélagiques est récupérée pour produire de la farine et de l'huile de poisson. Dans le cas du corégone, la proportion est d'environ 40 %. Cet écart s'explique par le fait que le corégone est pêché par de petits navires côtiers dispersés le long de la côte norvégienne, de telle sorte que l'utilisation des déchets de découpe ne peut pas donner lieu à des économies d'échelle et que ces déchets sont jetés en mer.

La salmoniculture norvégienne est un bon exemple de l'importance de l'échelle. Dans les années 1980, la majeure partie des déchets de découpe était rejetée. Toutefois, les quantités générées atteignant l'échelle industrielle, plusieurs entreprises d'élevage de saumon ont créé des installations pour collecter et transporter ces déchets vers des unités de transformation. Aujourd'hui, la filière de l'élevage de saumon récupère et réutilise presque tous ses déchets.

Dans le passé, la farine et l'huile de poisson étaient principalement employées pour nourrir les porcins et la volaille. Dans les années 1960, 98 % de la totalité de la farine de poisson produite était utilisée de cette manière. En 2010, la proportion était seulement de 25 %, tandis que la proportion utilisée en aquaculture s'élevait à 73 %. Il en va de même pour l'huile de poisson, bien que la consommation humaine directe se soit également fortement accrue au cours de la dernière décennie en raison de l'apparition des compléments alimentaires d'Oméga-3.

Le prix des composants des aliments destinés à l'aquaculture ayant subi une hausse, les producteurs d'aliments n'ont épargné aucun effort pour trouver de nouvelles matières premières. La farine et l'huile de poisson ont ainsi été remplacées en très grande partie par des produits provenant de la terre ferme, comme la farine de soja, mais certaines espèces comme le saumon et le bar ont toujours besoin d'une certaine quantité d'huile de poisson. La concurrence des autres utilisations de cette huile risque de limiter la production future de ces espèces.

Références

Fisher, E. et Mutter, R. (2014), *China under the microscope*, Fishing News International, vol. 53, n° 1, fishingnewsinternational.com/?s=China+under+the+microscope.

FAO (2014), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, www.fao.org/publications/card/en/c/097d8007-49a4-4d65-88cd-fcaf6a969776/.

FAO FIGIS. FishStat (base de données) www.fao.org/fishery/statistics/global-production/query/en.

OCDE (2015), *Pêcheries et aquaculture*, Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données) <http://dx.doi.org/10.1787/data-00285-fr>.

OCDE/FAO (2015), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2015*, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2015-fr.

Chapitre 2

Évolution des politiques de la pêche et de l'aquaculture dans les pays de l'OCDE

Ce chapitre donne un aperçu général des évolutions de l'action publique dans les pays de l'OCDE, ainsi que des activités du Comité des pêcheries (COFI) de l'OCDE. Beaucoup de pays de l'OCDE et d'économies partenaires sont en train de refondre en profondeur leurs structures et leur politique dans le domaine de la pêche, et de nouveaux dispositifs de gouvernance et instruments de gestion sont mis en place actuellement. Les réformes récentes de la politique commune de la pêche de l'Union européenne entraînent d'importants bouleversements dans la gestion des pêches au sein de l'UE.

2.1 Principales activités du Comité des pêcheries de l'OCDE

Croissance verte dans la pêche et l'aquaculture

En 2010, le Conseil de l'OCDE au niveau des ministres a demandé à l'Organisation de définir des actions écologiques et des approches marchandes susceptibles de favoriser une croissance verte, par exemple en limitant la contribution du système alimentaire au changement climatique. L'année suivante, le Rapport de synthèse sur la Stratégie pour une croissance verte était adopté par les ministres des pays membres de l'OCDE. Ces travaux ont défini les fondements théoriques et pratiques devant permettre aux pays de mener leur action en faveur de la croissance verte (OCDE, 2011).

La Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte repose sur l'idée selon laquelle il est possible et nécessaire de parvenir à une croissance économique soutenue tout en réduisant l'impact des activités humaines sur l'environnement. La pêche est concernée au premier chef, car c'est l'un des secteurs les plus tributaires des ressources naturelles, qu'il s'agisse des stocks de poisson ou de la bonne santé de l'écosystème marin. Il existe de bonnes raisons de penser que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont en mesure de créer de la croissance à court et à long terme, sous réserve qu'ils bénéficient de conditions favorables.

Le secteur de la pêche peut accroître sa contribution économique et sociale de plusieurs façons, tout en respectant les limites naturelles de l'écosystème. En tout premier lieu, compte tenu de l'appauvrissement de nombreux stocks, leur reconstitution offre des perspectives de captures plus élevées pour l'avenir. Les produits de la pêche auront une valeur toujours plus importante aux yeux du consommateur avec l'apparition de nouveaux produits et de nouveaux débouchés, notamment grâce à l'innovation. L'industrie de la transformation et d'autres acteurs de la filière trouveront de nouvelles façons d'utiliser ce qui est perdu actuellement. Les pêcheurs continueront de réduire leurs coûts et d'accroître leur efficacité et leur productivité, et leurs efforts seront encore plus payants.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture dépend de l'efficacité des institutions publiques et d'une bonne gestion des affaires publiques. Les institutions de bonne qualité se caractérisent généralement de trois façons : il est facile d'obtenir des informations sur les actions qu'elles mènent ou supervisent, leur décision sont prises dans la transparence, et elles rendent des comptes sur leurs décisions et les mesures prises pour les appliquer. Les plans de développement national, l'innovation institutionnelle, la certification, l'aménagement de l'espace et les partenariats public-privé sont autant de méthodes qui permettent d'améliorer les perspectives de l'aquaculture. L'écologisation du secteur entraîne également une baisse des coûts de production, car les dépenses énergétiques ont tendance à être mieux maîtrisées, et les coûts liés aux maladies, aux pertes et aux fuitifs sont réduits. Les innovations favorisent également une meilleure gestion des coûts de production. Fondamentalement, lorsque les risques associés à l'aquaculture sont traités précocement et que l'on prend le parti de l'innovation, les coûts de production ont tendance à diminuer.

Les secteurs halieutique et aquacole tireraient parti d'une approche multisectorielle qui minimiserait les effets négatifs sur les autres utilisateurs. L'utilisation générale de l'espace (maritime ou terrestre) et des ressources en eau et les risques de conflits entre les différents groupes d'utilisateurs sont des difficultés importantes qui doivent être abordées à l'échelle nationale et internationale. Les mécanismes de gouvernance qui tiennent compte de la contribution de différents secteurs à l'économie maritime peuvent aider à s'assurer qu'un large éventail de parties prenantes coopère avec de nombreux organismes publics dans tout un ensemble de domaines et dans les pays partageant des ressources marines.

La croissance verte est un processus d'amélioration perpétuelle. Trouver les moyens de rentabiliser la pêche et l'aquaculture et de valoriser les ressources est une activité continue. Des mécanismes éprouvés de circulation interne des informations et de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays sont autant de moyens d'obtenir des améliorations. Une coopération internationale dans ce domaine serait plus particulièrement bénéfique aux pays en développement.

Améliorer la Base de données sur les transferts financiers publics

L'OCDE recueille un ensemble de données uniques en leur genre sur les politiques budgétaires dans les États participants. La base de données sur les transferts financiers publics (TFP) concourt à la réalisation de la mission fondamentale de l'OCDE de fournir des données comparables à l'échelle internationale pour contribuer à l'analyse de l'action publique fondée sur des données probantes.

Pour améliorer la qualité et l'utilité de la base de données TFP, le Secrétariat de l'OCDE, sous la direction du COFI, a procédé à un réexamen et à une révision du contenu de cette base, de son organisation et de sa présentation. La nouvelle base de données a vocation à fournir des informations sur les transferts financiers de manière beaucoup plus détaillée qu'auparavant. Le processus de collecte d'informations pour la base de données TFP deviendra plus systématique et fiable, et la capacité de validation des données du Secrétariat sera améliorée. Cela contribuera à hisser la qualité et la fiabilité des données à un niveau élevé.

La révision de la base de données TFP vise à recueillir les caractéristiques économiquement pertinentes des politiques de la pêche de manière à améliorer la compréhension et l'analyse du fonctionnement de l'action publique. Cela nécessite de recourir non seulement à un système de classification basé sur les méthodes de mise en œuvre des programmes, mais également à un système complémentaire « d'étiquettes » qui font apparaître des détails supplémentaires sur le fonctionnement des programmes de soutien. Ces détails concernent les critères d'éligibilité des pêcheurs aux transferts. L'objectif de la collecte d'informations sur la mise en œuvre des mesures est de déterminer les différences entre les pays, partager les expériences et faire émerger les meilleures pratiques pour les responsables de l'action publique.

Les transferts non budgétaires comme les réductions ou les exonérations d'impôts sont une forme de soutien non négligeable dans de nombreux pays membres de l'OCDE. Inclure ces mesures dans la base de données TFP est essentiel pour avoir une image complète de l'action menée. L'OCDE a récemment conduit une étude sur les allègements fiscaux sur le carburant octroyés aux acteurs du secteur de la pêche par les États. L'approche adoptée dans cette étude sera améliorée et les données seront ajoutées de manière systématique dans la base.

La base de données sur les TFP ne représente qu'une partie des améliorations qui seront apportées à la capacité d'analyse. Les données peuvent en effet servir à établir des indicateurs de performance sur le secteur de la pêche, de façon à mesurer l'incidence de l'action publique sur le bien-être, les revenus, la biodiversité ou l'effort de pêche, entre autres.

Atelier conjoint OCDE-CAD-FAO-Banque mondiale sur la cohérence des politiques au service du développement appliquée à la pêche et à l'aquaculture

Lors de l'atelier « La pêche au service du développement », de nombreuses questions essentielles concernant l'élaboration de politiques axées sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture dans les pays en développement, émergents et développés ont été examinées. Comment la pêche et l'aquaculture peuvent-elles contribuer au mieux au développement économique et à la sécurité alimentaire, notamment grâce à des politiques plus cohérentes ? Comment exploiter les synergies entre les politiques en matière de pêche et d'aquaculture d'une part, et d'aide au développement d'autre part, pour favoriser le développement durable et contribuer à la croissance verte ? Comment améliorer la capacité des pouvoirs publics à trouver l'équilibre entre les objectifs nationaux en matière de pêche et d'aquaculture et les objectifs de la coopération pour le développement, au sens large, qui peuvent parfois ne pas concorder, de manière à éviter ou minimiser les éventuelles retombées néfastes de l'action publique dans les pays en développement (OCDE, 2006) ?

Organisée par le Comité des pêcheries, le Comité d'aide au développement de l'OCDE, la FAO et la Banque mondiale, cette réunion s'est tenue à Paris en avril 2014 et a permis d'entamer un dialogue sur des questions d'intérêt mutuel entre spécialistes de l'action à mener dans les pays de l'OCDE et les économies partenaires dans les domaines de la pêche et du développement. Dans « *Fishing for*

Development » (OCDE/FAO, 2015), les auteurs rendent compte des principales conclusions de la réunion et reproduisent les documents de référence qui ont apporté des éléments de contexte sur les questions abordées. Cette publication définit les thèmes d'un programme de travail futur sur la cohérence de l'action publique dans les secteurs halieutique et aquacole, et met en évidence le besoin urgent de poursuivre le dialogue entre spécialistes du domaine de la pêche et du développement à l'échelle régionale et mondiale.

Les secteurs halieutique et aquacole contribuent à réduire sensiblement la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le monde. Ces secteurs, y compris les activités secondaires qui en découlent, aideraient plus de 600 millions de personnes à subsister, peut-être même plus de 800 millions. Le poisson est également une source importante de protéines, d'acides gras et de micronutriments fondamentaux pour le bon fonctionnement du corps humain, en particulier dans les régions les plus pauvres. À l'échelle macroéconomique, la pêche et l'aquaculture s'accompagnent de retombées et d'effets multiplicateurs importants, et peuvent générer des recettes publiques et des entrées de devises non négligeables lorsqu'elles sont gérées de manière durable.

Pour que la pêche et l'aquaculture restent en mesure de nourrir les populations et de fournir des emplois à l'échelle mondiale, il est indispensable de gérer les stocks de manière raisonnable et efficace et de préserver les écosystèmes. Les stocks étant souvent partagés par plusieurs pays, la coopération régionale et multilatérale est de ce point de vue indispensable. En outre, étant donné que les océans forment un seul et même écosystème, que le poisson est l'un des produits alimentaires les plus échangés et que les activités de pêche sont mobiles, les mesures touchant la production, la consommation et les échanges de poisson dans les pays membres de l'OCDE et les économies émergentes sont susceptibles d'avoir des répercussions non négligeables sur les perspectives de développement des pays en développement. Elles ont également des effets sur la demande de poisson produit dans les pays en développement, sur les prix mondiaux des produits de la pêche, et sur la durabilité des stocks et des écosystèmes. Dans un même temps, les mesures agissant sur la production, la consommation et les échanges de poisson dans les pays en développement jouent sur l'offre et le prix de ces produits sur les principaux marchés de consommation, comme ceux de l'OCDE et des économies émergentes.

La cohérence de l'action publique présente un enjeu dans plusieurs domaines. Quatre d'entre eux, figurant parmi les priorités en matière de pêche et d'aquaculture à l'échelle internationale, ont été abordés pendant la réunion : les difficultés à surmonter pour reconstituer les stocks tout en assurant l'intégrité des écosystèmes et des moyens de subsistance qui en dépendent ; le potentiel de croissance verte du secteur aquacole ; la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ; et le rôle des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) dans la gestion des stocks de haute mer et dans le développement de la coopération entre États partageant des stocks présents dans plusieurs ZEE. Les conclusions de la réunion et les principales recommandations paraîtront dans un rapport qui sera publié avec la FAO.

Perspectives d'une économie des océans : explorer les possibilités d'émergence du secteur maritime à l'horizon 2030

En 2013, l'OCDE a lancé un projet placé sous la direction du Programme international sur l'avenir et suivi attentivement par le COFI. Le but est d'examiner les perspectives futures des activités en rapport avec les océans, notamment dans les domaines émergents comme l'exploitation de l'énergie des mers, l'extraction de pétrole et de gaz en mer, l'exploitation minière des fonds marins, l'aquaculture marine, la biotechnologie marine, le tourisme maritime et la sécurité maritime. Ce projet vise à en apprendre davantage sur les perspectives à long terme de l'économie des océans et sa contribution future à la croissance et à l'emploi.

Compte tenu de la hausse de la demande de produits alimentaires, d'emplois, de matières premières et de croissance économique, les activités en rapport avec les océans ont un fort potentiel. Toutefois, étant donné la concurrence entre ces diverses activités, par exemple entre l'aquaculture et

l'exploitation de l'énergie des mers, il paraît nécessaire de coordonner et de bien planifier l'utilisation des océans. Pour y parvenir, il faut déployer des efforts considérables de R-D, des investissements massifs et des mesures de soutien cohérentes. À cet égard, ce projet vise à fournir une évaluation prospective, intersectorielle et multidisciplinaire des obstacles à franchir et des besoins.

2.2 La politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne

Près de cinq millions de tonnes de poissons sont pêchés annuellement par les flottes de l'UE, les navires danois, espagnols, britanniques et français représentant environ la moitié de ce volume. En février 2013, l'Union européenne a adopté une nouvelle PCP, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Créée en 1983, la PCP a ensuite été modifiée tous les dix ans et la dernière réforme en date est un tournant majeur. Elle souligne la nécessité de garantir la durabilité des activités de pêche et impose de définir des quotas en fonction du rendement maximal durable (RMD), d'ici à 2015 dans la plupart des cas. Son objectif est de reconstituer tous les stocks halieutiques au niveau du RMD d'ici à 2015, ou en 2020 au plus tard.

La PCP permet de mettre fin aux rejets, générateurs de gaspillage, en créant une obligation de débarquement. Cette mesure devrait conduire à des choix d'engins et de pratiques de pêche plus sélectifs, et à l'obtention de données de capture plus fiables. L'obligation de débarquement sera introduite progressivement à partir de 2015 pour les espèces pélagiques, et entre 2016 et 2019 pour toutes les pêches commerciales dans les eaux européennes. Il en découle que l'ensemble des captures doit être conservé à bord, débarqué et comptabilisé dans les quotas. Les poissons trop petits ne peuvent être commercialisés pour la consommation humaine. La gestion des quotas sera assouplie pour faciliter le respect de l'obligation de débarquement (consulter http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/discards/index_fr.htm).

La PCP est un ensemble complet de règlements abordant la gestion, les relations internationales, les marchés, les échanges et le financement. S'agissant du marché et des échanges, une nouvelle disposition stipule que les organisations de producteurs (OP) élaborent et soumettent des plans de production et de commercialisation du poisson. Les OP doivent obéir à cette obligation pour être éligibles à certains dispositifs financiers. Le cadre met également en place des normes de commercialisation qui définissent les caractéristiques harmonisées de certains produits de la pêche vendus dans l'UE. L'étiquetage des produits de la pêche et des algues vendus aux consommateurs ou aux restaurateurs/traiteurs doit apporter les informations suivantes :

- la dénomination commerciale et le nom scientifique de l'espèce ;
- si les produits ont été pêchés en mer ou en eau douce, ou s'ils proviennent de l'élevage ;
- la zone de capture ou de production :
 - poisson pêché en mer : la sous-zone ou la division de la FAO (Atlantique Nord-Est, Méditerranée et mer Noire) ou la zone de la FAO (autres eaux),
 - poisson pêché en eau douce : noms des eaux s'il s'agit d'un État membre de l'UE, ou dans le cas contraire, nom du pays où le produit a été pêché,
 - poisson d'élevage : le dernier pays d'élevage (UE ou hors UE) ;
- les engins de pêche utilisés.

La PCP applique de nouveaux principes aux accords de pêche bilatéraux (« accords de pêche durable »), notamment la limitation de l'accès aux ressources qui, d'après les avis scientifiques, sont excédentaires par rapport aux capacités de capture de l'État côtier. Ces accords comprendront maintenant une clause de respect des droits de l'homme et augmenteront progressivement la contribution des armateurs de l'UE aux droits d'accès. Les réformes visent également à mieux promouvoir la pêche durable dans les eaux d'économies partenaires en ciblant davantage le soutien de l'UE au secteur et en le conditionnant à un contrôle régulier.

L'Union européenne a établi un système destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil). L'accès au marché de l'UE est autorisé uniquement aux produits qui ont été certifiés conformes par l'État du pavillon concerné. Depuis mars 2013, l'Union européenne a placé le Belize, le Cambodge et la Guinée sur la liste des pays ne coopérant pas à la lutte contre la pêche INN. L'importation dans l'Union européenne de tout produit de la pêche capturé par des navires battant le pavillon de ces pays est interdite. En outre, les navires de l'UE ne sont pas autorisés à opérer dans les eaux territoriales de ces pays.

2.3 Gestion intégrée des océans

Le plan de gestion intégrée des océans de la Corée est l'un des plus anciens. Au milieu des années 1990, le ministère des Affaires maritimes et de la Pêche a mis en place une stratégie de développement à long terme sur les questions liées aux océans. Celle-ci articulait les sujets concernant l'environnement et les pêches, la gestion intégrée des zones côtières et le suivi des pêches, et elle a également apporté de la cohérence à l'action publique dans les secteurs du transport maritime, des infrastructures portuaires et de la sécurité maritime. Après une période de cinq ans pendant laquelle le portefeuille des océans a été scindé en plusieurs unités, la pression croissante des organisations de pêcheurs et du secteur du transport maritime a mené à la création, en 2013, du ministère des Océans et de la Pêche, chargé de définir une approche pleinement intégrée de tous les domaines maritimes.

Le suivi des cultures d'algues à l'aide des satellites est un bon exemple de cette approche intégrée. Auparavant, il était assez difficile de recueillir des informations sur l'utilisation des permis par les producteurs d'algues. Grâce à ses compétences étendues, le ministère a facilité l'utilisation de satellites et a rendu possibles les prévisions de production. En s'appuyant sur les données collectées sur presque dix ans, la gestion de l'indemnisation des victimes d'une marée noire en 2007 a également été grandement améliorée, en particulier pour les exploitants qui n'étaient pas en mesure de fournir des informations exactes sur leur production. Un autre exemple est l'amélioration de la sécurité et de la prévention grâce à la gestion intégrée des navires de pêche et de navires de la marine marchande.

La Chine est également en train d'expérimenter la gouvernance maritime intégrée, afin de protéger ses intérêts sur les océans et de développer les activités liées au secteur maritime. En 2013, quatre de ses cinq commandements maritimes chargés de faire appliquer la loi ont été regroupés au sein de l'Autorité océanique d'État. Leurs responsabilités comprennent les frontières maritimes, la surveillance des pêches, la lutte contre la contrebande en mer, les activités illégales et la surveillance de l'environnement. Une instance de coordination supérieure, le Comité national des océans, a également été créée et rassemble les dirigeants de plusieurs ministères dans le but d'élaborer la stratégie de la Chine pour le développement des océans.

Depuis 2010, l'Organisation de gestion maritime (*Marine Management Organisation – MMO*) du Royaume-Uni a récupéré les attributions antérieures de l'Agence de la mer et des pêches (*Marine and Fisheries Agency*), ainsi qu'une partie de celles du Département de l'énergie et du changement climatique (*Department of Energy and Climate Change*) et du Département des transports (*Department for Transport*). La MMO a profondément modifié la façon dont les activités conduites sur le domaine maritime britannique sont planifiées, réglementées et autorisées, en mettant l'accent sur le développement durable. Son ambition est d'apporter une contribution notable au développement durable sur le domaine maritime et d'aller dans le sens de l'action du Royaume-Uni en faveur de mers et d'océans sains, propres, sûrs, productifs et biologiquement diversifiés. Il s'agit là d'une façon innovante de regrouper dans une même instance toutes les activités maritimes comme la délivrance d'autorisations, le développement durable et la planification de l'espace maritime.

2.4 Réforme de la pêche au Chili

En 2012 a été adoptée une nouvelle loi sur les rejets qui prévoit des mesures de contrôle et des sanctions applicables à la pêche artisanale et industrielle. La mise en œuvre a été progressive et a

débuté par un programme de recherche s'étalant sur une durée minimale de deux ans par pêche, afin de recueillir des éléments techniques visant à élaborer des plans de réduction des rejets. Ces derniers comprennent des modifications réglementaires, l'amélioration de la sélectivité des engins, le développement du marché, la transformation des approches traditionnelles et les incitations à adopter les changements proposés. L'idée qui sous-tend cette nouvelle loi est que, vu l'absence de résultats positifs concernant les rejets, il était nécessaire d'adopter une autre approche plus réaliste. Celle-ci prévoit une évaluation du problème préalablement à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures qui s'imposent.

En 2013, une loi sur la pêche a été adoptée pour mettre en œuvre des réformes plus larges. Suite à la création d'un système de TAC au début des années 1990 et d'un système d'allocation semblable aux QIT en 2001, la nouvelle loi a introduit : les concepts d'approche de précaution et d'approche écosystémique ; de nouvelles définitions et classifications pour évaluer et mesurer la disponibilité des ressources halieutiques ; de nouvelles normes internationales de durabilité de la gestion comme les points de référence biologiques (PRB) et le rendement maximal durable ; la création de onze comités chargés des décisions scientifiques sur l'état des ressources halieutiques, les PRB et les quotas annuels ; les mesures de conservation des écosystèmes marins vulnérables (EMV) comme les fonds marins, notamment les interdictions de la pêche en eaux profondes si ce type de pêche occasionne des dommages ; l'obligation d'élaborer des plans de gestion lorsque l'accès aux ressources a été interdit et des plans de rétablissement des stocks surexploités et épuisés ; un système amélioré d'allocation de droits qui fonctionnent sur le modèle des QIT, peuvent être divisés, sont valables pendant 20 ans, et peuvent être renouvelés ou résiliés en fonction de la contribution du propriétaire à la protection de l'environnement, la pêche, le travail, etc. En outre, la loi établit de nouveaux points de contrôle pour les navires de plus de 12 mètres. La bande côtière qui s'étend sur un mille marin entre la limite nord du pays et l'île de Chiloé est exclusivement réservée aux embarcations de pêche de petite taille (moins de 12 mètres). Un GPS est requis sur les navires dont la longueur est supérieure à 15 mètres, les senneurs à senne coulissante de plus de 12 mètres et tous les navires de transport. Les bateaux de plus de 12 mètres devront fournir un certificat de capture.

Par ailleurs, la nouvelle loi met de nombreuses règles en conformité avec les normes internationales, comme la tenue d'un journal de bord et le rattachement des artisans pêcheurs à des ports de débarquement spécifiques. De surcroît, depuis janvier 2014, l'obligation de faire certifier les débarquements par une tierce partie n'est plus limitée aux navires de plus de 18 mètres et s'applique à tous les navires de plus de 12 mètres. Pour contrer la pression exercée sur les espèces halieutiques sauvages, dont le chinchard gros yeux, l'anchois et la sardine, qui sont transformées en farine et en huile de poisson destinées à la salmoniculture, l'État chilien soutient les efforts de diversification de l'aquaculture visant à passer d'espèces carnivores comme le saumon à d'autres espèces comme les pétoncles, les algues et les moules.

2.5 Développement de l'aquaculture aux États-Unis

Les États-Unis ont mis en place un Plan national stratégique pour la recherche fédérale en aquaculture sur la période 2014-19. En juin 2014, le Conseil national des sciences et technologies (*National Science and Technology Council*), le Comité de la science (*Committee on Science*) et le Groupe de travail interinstitutionnel sur l'aquaculture (*Interagency Working Group on Aquaculture*) ont tenu des réunions. La seconde initiative de ce groupe de travail a consisté à élaborer un plan national stratégique pour la recherche fédérale en aquaculture, sous la supervision du Comité de la science du Conseil national des sciences et technologies.

Le plan comprend neuf objectifs stratégiques assortis de résultats et d'étapes, qui définissent les priorités sur cinq ans des recherches scientifiques et technologiques d'organismes fédéraux et interinstitutionnels, dans le but de soutenir le développement de l'aquaculture aux États-Unis. Les objectifs sont :

- faire progresser la compréhension des interactions entre aquaculture et environnement,

- recourir à la génétique pour accroître la productivité et protéger les populations naturelles,
- lutter contre les maladies des organismes aquatiques et améliorer la biosécurité,
- élever l'efficacité de la production et le niveau de bien-être,
- améliorer la nutrition et mettre au point de nouveaux aliments pour animaux,
- accroître l'offre de produits alimentaires d'origine aquatique nutritifs, sûrs et de haute qualité,
- améliorer les résultats des systèmes de production,
- former une main-d'œuvre qualifiée et renforcer les transferts de technologie,
- développer la recherche en socioéconomie et sur les entreprises pour faire progresser l'aquaculture nationale.

Depuis juin 2013, l'université de Rhode Island participe sur son Bay Campus à la première tentative menée aux États-Unis pour élever des thons dans une installation située sur la terre ferme. L'université a entamé la première étape de l'élevage allant du stade de l'œuf jusqu'à la récolte. L'élevage du thon soulève de nombreuses difficultés, notamment la reproduction en bassin, la nécessité de nourrir les larves microscopiques avec des aliments vivants puis de passer à des aliments formulés secs, et l'adaptation des poissons à un espace restreint.

2.6 Europe du Nord

En 2013, le ministère **danois** de la Pêche a annoncé une panoplie de mesures d'un montant de 10 millions DKK (1.7 million USD) visant à rendre la pêche artisanale plus durable. Le financement est destiné à la recherche menée à l'Institut national des ressources aquatiques de l'université technique du Danemark pour perfectionner les engins de pêche (en particulier la senne danoise et les filets maillants), cartographier les ressources halieutiques côtières et mettre au point des engins sans danger pour les phoques, ainsi qu'à l'amélioration de la durabilité de la mytiliculture.

Les ministres de l'Environnement des pays de l'Arctique se sont réunis les 5 et 6 février 2013 à Jukkasjärvi, en Suède. À cette occasion, ils ont entre autres abordé des questions liées au changement climatique et à l'acidification des océans, à la biodiversité et aux services écosystémiques, à la gestion fondée sur les écosystèmes et à la poursuite de la coopération entre les pays de l'Arctique. L'augmentation de la température des océans améliore les perspectives de hausse de la disponibilité de poissons dans cette zone. Il est nécessaire de cibler les efforts pour protéger la biodiversité marine. Les ministres ont souligné le besoin d'assurer la mise en œuvre des objectifs convenus en matière de biodiversité, notamment les objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Le 12 mars 2013, la **Norvège**, l'Union européenne et les îles Féroé ont conclu un accord quinquennal relatif à la gestion du maquereau en Atlantique Nord-Est. Cet accord porte sur la majeure partie de l'aire de distribution du stock et met fin à un différend de longue date qui opposait les parties. L'Islande n'a pas pris part à l'accord. Toutefois, l'accord réserve une part non négligeable du stock à des pays tiers.

En **Suède**, la pêche de loisir concerne approximativement un million de personnes, dont 35 % sont des femmes. Reconnaisant l'importance de sa contribution économique potentielle, une stratégie pour le secteur de la pêche de loisir à l'horizon 2020 a été publiée en 2013. Cette stratégie table sur le développement d'une pêche de loisir durable et accessible aux citoyens comme aux ruraux, et vise un doublement du tourisme halieutique d'ici à 2020.

Au **Royaume-Uni**, la loi sur l'accès aux zones maritimes et côtières (*Marine and Coastal Access Act*), promulguée en 2009, vise à améliorer l'utilisation des ressources marines et à maximiser les avantages que le pays en retire. En vertu de cette loi, les administrations du Royaume-Uni travaillent

actuellement sur la mise en place de nouveaux systèmes de planification de l'espace maritime et de délivrance d'autorisations dans le cadre d'orientations fournies par la Déclaration de politique maritime (*UK Marine Policy Statement*) adoptée par toutes les administrations britanniques en mars 2011. Les premiers plans relatifs à l'espace maritime (pour les zones côtières et extracôtières de l'Est) ont été adoptés en avril 2014 et, suite aux consultations menées en 2013, un plan national maritime pour l'Écosse devrait être adopté au début de l'année 2015. Le Pays de Galles et l'Irlande du Nord se penchent actuellement sur leurs propres plans nationaux, qui devraient être soumis à consultation à la fin de l'année 2014 et au début de l'année 2015, respectivement. La Déclaration de politique maritime et les plans maritimes doivent permettre de prendre des décisions cohérentes, durables et fondées sur des données concrètes, pour assurer un développement durable au milieu marin.

2.7 Protection des écosystèmes marins et lutte contre la pêche INN en Corée

En 2010, la Corée a modifié sa loi sur la gestion des ressources halieutiques, sur laquelle repose la création de son Agence des ressources halieutiques. Cet organisme a officiellement démarré ses activités en 2011. Ses objectifs sont de porter à 11 millions de tonnes par an la production halieutique, de créer 35 000 ha de forêt marine et d'être l'une des institutions les plus respectées par la population coréenne d'ici à 2030.

À ce jour, les principaux projets mis en œuvre comprennent le projet d'amélioration des forêts marines, qui vise à enrichir ces écosystèmes par le biais d'une campagne de plantation d'algues, et le projet de fermes marines côtières, qui a pour objectif de construire 50 fermes marines à l'horizon 2020 et de mener des travaux de recherche et de développement sur la mise en valeur des récifs artificiels.

En 2013, une journée nationale de végétalisation du milieu marin a été décrétée, le 10 mai, pour encourager la plantation d'algues dans les zones touchées par le blanchissement des coraux et promouvoir la régénération des aires marines endommagées.

En octobre 2014, la Corée et la Chine ont convenu de mettre en œuvre un programme de surveillance conjoint pour lutter contre la pêche INN dans les eaux qu'elles partagent. En 2013, au cours de la réunion annuelle des deux pays sur la pêche, un accord initial a été conclu pour que les navires de pêche chinois soient équipés de systèmes d'identification automatique. À compter de 2015, les deux pays effectueront deux à trois patrouilles d'inspection conjointes pendant les hautes saisons de pêche.

Au 31 janvier 2014, la loi sur la pêche en eaux lointaines révisée est entrée en vigueur. Elle prévoit des sanctions plus sévères, notamment des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans ou une amende pénale pouvant s'élever à trois fois le gain potentiel des captures illégales, et allonge la durée de la suspension de la licence de patron de pêche en eaux lointaines (première infraction : 30 jours, deuxième infraction : 60 jours, troisième infraction : révocation). Les contrôles portuaires ont été renforcés et l'installation de systèmes de surveillance des navires a été rendue obligatoire sur tous les bateaux pratiquant la pêche lointaine. Le Centre de suivi de la pêche a été créé et a démarré son activité au 20 mars 2014 pour renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance des navires battant pavillon coréen qui opèrent dans les eaux lointaines.

En janvier 2015, les moyens de lutte ont été renforcés :

- application de restrictions plus sévères aux autorisations de pêche données aux navires impliqués dans la pêche INN ;
- instauration d'un système de suivi des antécédents des navires pratiquant la pêche INN ;
- immobilisation dans un port des navires faisant l'objet d'une enquête pour pêche INN et suspension de leur activité ;
- confiscation des captures illégales ;

- contrôle et suivi des navires fondés sur les risques afin de prévenir la pêche INN.

Une nouvelle disposition a été adoptée pour permettre aux autorités coréennes d'exercer un contrôle sur les ressortissants coréens qui pratiquent la pêche INN dans des eaux hors de la juridiction de la Corée en utilisant un pavillon de complaisance. Pour renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance, deux obligations ont été ajoutées : l'installation d'un système de surveillance des navires sur les navires collecteurs et la demande d'autorisation préalable de transbordement. Les peines d'emprisonnement ont été portées à cinq ans. Plus élevé qu'auparavant, le montant des amendes pénales peut être forfaitaire (compris entre 500 millions KRW (474 833 USD) et 1 milliard KRW (949 667 USD)) ou bien aller jusqu'à cinq fois la valeur de gros des produits halieutiques prélevés en violation de la réglementation, calculée avec la moyenne des prix de gros au cours des trois années précédentes. C'est le plus élevé des deux montants qui est appliqué.

En février 2015, les États-Unis ont éliminé la Corée de la liste des pays pratiquant potentiellement la pêche INN. L'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (*National Oceanic and Atmospheric Administration – NOAA*) avait inscrit la Corée sur cette liste en 2013, en invoquant l'insuffisance des mesures prises à l'encontre des navires coréens pratiquant la pêche illégale dans l'Antarctique.

2.8 Promotion de la consommation de poisson au Japon

Contrairement aux tendances mondiales, le Japon enregistre une baisse de la consommation de poisson. En 2009, sa consommation humaine de produits halieutiques par personne (54 kg) le classait au troisième rang mondial, après le Portugal (61 kg) et la Corée (56 kg). Selon une enquête de 2006 sur les tendances de la consommation, les raisons qui poussaient les personnes à ne pas consommer de poisson étaient les suivantes : 1) préférences des membres de la famille ; 2) prix du poisson plus élevé que celui de la viande ; 3) manque de connaissance ; 4) préférence personnelle ; et 5) difficulté pour cuisiner le poisson.

Pour promouvoir la consommation de poisson, le projet « Délices d'un pays riche en poisson » a été lancé en 2012 dans le cadre d'une collaboration public-privé. Il s'agissait de solliciter le public pour que celui-ci propose des recettes et des produits de la mer commodes et appétissants, puis de sélectionner les produits pouvant être préparés rapidement.

2.9 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

En mai 2014, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) a été adopté par le Parlement et le Conseil de l'UE. Il s'agit d'un instrument de soutien financier s'élevant à 6.7 milliards EUR pour la période de programmation 2014-20. Le FEAMP apporte un appui financier à la mise en œuvre de la politique commune de la pêche dans les domaines de la préservation des ressources marines biologiques, de la gestion des pêches et de l'aquaculture, de la politique maritime intégrée de l'Union européenne, et de la collecte de données, du contrôle, de la gouvernance et de la politique commerciale dans le secteur de la pêche. Les fonds versés par le FEAMP permettront aux activités halieutiques et aquacoles de contribuer à la création de conditions environnementales durables sur le long terme, nécessaires au développement économique et social.

Références

- OCDE/FAO (2015), *Fishing for Development, The Development Dimension*, Rome, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264232778-en>.
- OCDE (2011), *Vers une croissance verte, Études de l'OCDE sur la croissance verte*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264111332-fr>.
- OCDE (2006), *Rechercher la cohérence. Les pêcheries et les politiques de développement*, Objectif développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264023970-fr>.

Chapitre 3

Évolutions sur la scène internationale des politiques de la pêche et de l'aquaculture

Ce chapitre décrit les activités récentes de certains gros producteurs mondiaux de produits halieutiques et aquacoles. Il présente également les évolutions sur la scène internationale des politiques de la pêche et de l'aquaculture. Dans de nombreux pays, on continue de mettre l'accent sur l'amélioration de la durabilité de la pêche et sur la promotion d'une croissance rapide et continue du secteur aquacole. Les négociations commerciales se poursuivent, plusieurs accords ayant été signés ou conclus au cours des deux dernières années. Les organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) travaillent toujours en vue d'améliorer leur efficacité, notamment pour freiner la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

3.1 Évolutions récentes dans les principales économies partenaires

Brésil

En mai 2012, deux nouvelles mesures sanitaires ont été prises au Brésil, à savoir la création d'un Programme national de contrôle sanitaire des mollusques bivalves (PNCMB) et celle d'un Réseau national de laboratoires du ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (RENAQUA). Le PNCMB a pour objet de suivre la production destinée à la consommation humaine. Le ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) est chargé d'observer et de recenser les zones d'élevage et d'origine des produits comme les huîtres, les moules, les coques et les pectens. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement (MAPA) définit les critères d'hygiène et les conditions sanitaires applicables dans la transformation industrielle, et inspecte les établissements liés au Service d'inspection fédéral (SIF).

Le réseau national de laboratoires est initialement constitué de quatre laboratoires : l'université fédérale de Minas Gerais (UFMG), l'université d'État du Maranhão (UEMA), l'institut fédéral de Santa Catarina (IFSC) et la Compagnie intégrée de développement agricole de Santa Catarina (Cidasc). Ce réseau procédera à des analyses et des diagnostics officiels. Il sera également chargé du développement de nouvelles technologies pour l'examen de maladies, de résidus et de contaminants.

Dans le but de mettre au point ces technologies dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, le MPA et le ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation (MCTI) ont convenu, en janvier 2013, de créer un comité technique interministériel. Ce dernier vise à occuper un rôle stratégique dans la recherche en couvrant un large éventail de questions comme l'élevage, la culture, la gestion, l'équipement, l'alimentation animale, l'évaluation des stocks de poisson, la bioéconomie, la transformation du poisson, son stockage, son transport et sa commercialisation. Cette coopération entre les deux ministères implique également un partage des ressources du MCTI et du financement du MPA pour les projets de recherche dans les domaines précités. Le Brésil a pour ambition de devenir l'un des plus gros producteurs de poisson au monde, à l'image de ce qui s'est produit pour la viande et les céréales.

Moyennant un investissement de 9,8 milliards BRL (4,1 milliards USD), l'État brésilien a mis en œuvre un « Plan de production halieutique et aquacole 2012/2013/2014 » destiné à développer l'aquaculture, et à moderniser et renforcer le secteur de la pêche et les échanges de produits halieutiques. L'objectif est d'atteindre un niveau de production de 2 millions de tonnes en 2014.

Le Brésil s'intéresse également à l'utilisation durable des déchets des produits de la pêche et de l'aquaculture. En mars 2013, deux usines de production de biogazole à partir de déchets de tilapia ont ouvert à Jaguaribara et à Morada Nova. Le Département national de travaux contre la sécheresse a annoncé que ces nouvelles installations produiraient 8 000 litres environ de biogazole par jour. Ces usines devraient apporter une valeur ajoutée à l'activité des producteurs de tilapia et contribuer à sa durabilité.

République populaire de Chine

Suite au 12^e plan quinquennal chinois pour la pêche (2011-15) publié par le ministère de l'Agriculture en 2011, un système de contrôle dynamique des navires de pêche est actuellement créé avec la mise en place d'une base de données nationale sur les bateaux de pêche. Plusieurs organismes publics coordonnent, entre autres, l'inspection et l'enregistrement des navires de pêche, la délivrance de licences de pêche, et l'introduction de restrictions sur les engins de pêche et leur contrôle. La communication et la coopération entre organismes sont encouragées pour améliorer la gestion intégrée des pêches. Le plan comprend l'optimisation de la localisation des activités maritimes, la restructuration des activités maritimes traditionnelles et des améliorations telles que la relocalisation, la normalisation et le verdissement des exploitations aquacoles. La Chine développe également l'aquaculture en cages placées en haute mer et des systèmes d'aquaculture en circuit recirculé.

Inde

En Inde, le secteur aquacole est le levier principal de l'augmentation de la production de poisson. Au cours des dix dernières années, il a enregistré une croissance de 5 % en moyenne, contre 4.3 % par an pour le secteur halieutique. Il devrait continuer sa progression à un rythme avoisinant 2 % par an. Le poisson est la principale source de protéines des consommateurs indiens. Sa consommation par habitant s'élevait à 5.9 kg en 2013 et elle devrait croître de 1 % par an pour atteindre 6.8 kg à l'horizon 2023. En 2013, la production aquacole de l'Inde a dépassé sa production halieutique.

En août 2014, le Conseil national pour le développement de la pêche (CNDP) a été créé pour doter le secteur d'un système de gouvernance plus intégrée. Ce conseil promouvra le secteur de la pêche et coordonnera les activités le concernant actuellement gérées par différents ministères ou départements de l'administration centrale, et par les administrations des États ou des territoires fédéraux. Il mènera également des travaux de recherche dans le but de faire progresser la production, la transformation, le stockage, le transport et la commercialisation des produits halieutiques et aquacoles. Il définira des normes pour la gestion durable et la protection des ressources aquatiques naturelles, notamment des stocks de poisson. Ces activités, entre autres, seront conduites en coordination avec le secteur privé, les banques, les institutions financières, etc., dans l'optique de favoriser des partenariats de développement dans le secteur de la pêche.

L'importance croissante du secteur aquacole fait émerger la question de la sécurité des aliments. Le premier laboratoire aquacole a été agréé par les autorités en 2014. Conformément à la décision du Conseil d'accréditation des laboratoires d'essai et d'étalonnage fondée sur la norme ISO/IEC 17025: 2005, le Laboratoire central de pathologie aquacole du Centre Rajiv Gandhi pour l'aquaculture, sous l'autorité de l'Office du développement des exportations de produits de la mer, sera le seul laboratoire aquacole accrédité.

Indonésie

Le secteur de la pêche joue un rôle essentiel dans l'économie nationale : 6.5 millions d'Indonésiens sont tributaires des activités halieutiques et aquacoles conduites en mer et dans les eaux intérieures.

Les autorités indonésiennes et néerlandaises collaborent pour améliorer la sécurité alimentaire. En novembre 2013, le ministère indonésien des Affaires maritimes et de la Pêche et le ministère néerlandais de l'Agriculture ont signé un accord visant à accroître la production halieutique et aquacole intérieure et à freiner les pratiques de pêche néfastes. Les deux pays se sont engagés à apporter une contribution totale de 9 millions EUR (12 millions USD). Sur la base de cet accord, le projet sur la pêche et l'aquaculture pour la sécurité alimentaire en Indonésie sera mis en œuvre sur une période de trois ans, entre 2014 et 2016. Il sera administré par le Centre pour le développement et l'innovation de l'université de Wageningen, moyennant un budget de 4.5 millions EUR (6.21 millions USD). Actuellement, un tiers environ des captures indonésiennes est perdu à cause de déficiences dans le traitement, le stockage, la distribution et la commercialisation du poisson.

En juin 2014, l'Indonésie a commencé à élaborer un Plan directeur national pour le développement de l'aquaculture à l'horizon 2020. Les autorités publiques ont invité le Centre mondial sur le poisson à collaborer à sa conception. Le plan sera défini à partir de projets de recherche au cours des dix-huit prochains mois. Les activités comprennent le développement de scénarios d'offre et de demande de produits halieutiques et aquacoles, et l'analyse des possibilités pouvant favoriser l'aquaculture durable en Indonésie et des problèmes susceptibles d'y faire obstacle.

Afrique du Sud

Ces dernières années, la majorité des nouveaux emplois directs dans le secteur aquacole ont été créés dans les exploitations d'ormeaux. La production d'ormeau représente plus de la moitié de la production aquacole totale en volume et plus de 95 % en valeur. La valeur élevée de ce mollusque a donné lieu à des activités de pêche INN qui ont mis les stocks en péril. Les pouvoirs publics sud-

africains promeuvent le secteur aquacole pour lutter contre la surpêche des ormeaux et d'autres espèces, et pour réduire la pression sur les ressources halieutiques mondiales.

En 2013, le Département de l'agriculture, des pêches et des forêts, en collaboration avec le Département du commerce et de l'industrie, a mis en place le Programme de développement et de mise en valeur de l'aquaculture (PDMA). L'objectif du PDMA est de favoriser les investissements dans le secteur aquacole pour accroître la production durable, créer des emplois et développer les compétences. Un mécanisme de financement incitatif a été établi pour attirer de nouveaux producteurs. Selon le Département du commerce et de l'industrie, le PDMA devrait apporter une contribution notable pouvant s'élever à 40 millions ZAR (3.6 millions USD) pour de nouveaux projets et l'extension de projets existants.

3.2 Évolutions sur la scène internationale

Accords commerciaux

De nombreux pays de l'OCDE ont participé activement à la négociation et à la conclusion d'accords de libre-échange (ALE) en 2012 et 2013, notamment la Corée, les États-Unis, le Japon et les pays de l'Union européenne.

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Corée est entré en vigueur en juillet 2011. En 2012, l'Union européenne a entamé des discussions sur un ALE avec le Japon et le Viet Nam. En 2013, elle a fait de même avec les États-Unis et la Thaïlande. Elle a achevé ses négociations avec le Pérou en mars 2013 et avec la Colombie en août 2013. Les négociations sur l'adhésion de l'Équateur à l'accord commercial avec la Colombie et le Pérou ont abouti en juillet 2014. En août 2014, le Canada et l'Union européenne ont achevé de négocier leur accord de libre-échange. L'Union européenne négocie également des accords de partenariat économique (APE) avec les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Ce groupe comprend sept régions : cinq en Afrique, une dans les Caraïbes et une dans le Pacifique. Deux accords ont récemment été conclus : le premier en juillet 2014 avec seize États de l'Afrique de l'Ouest et le second en octobre 2014 avec la Communauté de l'Afrique de l'Est. Depuis la fin du mois d'octobre 2014, l'Union européenne négocie également un éventuel ALE avec le Mercosur.

L'Union européenne et les États-Unis poursuivent leurs négociations avec l'objectif de conclure l'Accord de libre-échange transatlantique d'ici fin 2016. L'Union européenne estime que la libéralisation des échanges transatlantiques pourrait ajouter 160 milliards USD par an au PIB de l'Europe. Une fois mis en place, cet ALE créera la plus grande zone de libre-échange au monde.

En juillet 2013, le Japon avait conclu des ALE ou des APE avec treize entités économiques, dont Singapour, le Mexique, la Malaisie, le Chili, la Thaïlande, l'Indonésie, le Brunei, l'ASEAN, les Philippines, la Suisse, le Viet Nam, l'Inde et le Pérou. À ce moment, il négociait avec l'Australie, la Mongolie, le Canada, la Colombie, la Chine, l'Union européenne, le Partenariat économique régional global, le Partenariat transpacifique, le Conseil de coopération du Golfe et la Corée. En avril 2014, le Japon et l'Australie ont convenu de signer un accord de libre-échange, après sept ans de négociations.

La Corée négocie elle aussi activement des ALE avec plusieurs partenaires. Celui qu'elle a conclu avec le Chili est entré en vigueur en 2004. Elle en a aussi passé avec Singapour, l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), l'Union européenne et les États-Unis. En 2012, elle a signé un ALE avec la Colombie.

Au début de l'année 2014, la Corée a signé des ALE avec l'Australie et le Canada. Depuis juillet 2014, elle poursuit des négociations avec le Viet Nam, l'Indonésie et la Chine. L'ALE avec la Chine, en particulier, devrait avoir d'importantes répercussions sur le secteur halieutique coréen.

Évolution des ORGP

Un grand nombre d'organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) travaillent sur l'amélioration des procédures de lutte contre la pêche INN. Depuis 2011, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) s'emploie à faire passer les certifications de captures du format papier au format électronique pour accroître la transparence des captures et du commerce de thon rouge. Pour le thon rouge issu de la région de la CICTA, le programme électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) est devenu pleinement opérationnel en 2014. En outre, la CICTA continue de travailler au déploiement d'observateurs d'ici à 2015. Elle cherche également à étendre le nombre d'espèces concernées par ce programme, les requins par exemple.

En 2013, la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a adopté de nouvelles mesures de conservation et de gestion. Elle vérifie que les États membres respectent ses dispositions. Elle s'intéresse en particulier à l'utilisation abusive des dispositifs de concentration de poissons (DCP). Depuis 2013, elle recueille les plans de gestion appliqués par les États membres aux DCP utilisés par les thoniers-senneurs et les thoniers-canneurs. Elle gère également une liste des navires pratiquant la pêche INN dans la zone de la convention.

L'Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (SIOFA) a été établi en juin 2012. Il s'applique à la gestion des ressources halieutiques autres que les thonidés et espèces voisines en haute mer dans le sud de l'océan Indien. Les États membres fondateurs sont l'Australie, les îles Cook, l'Union européenne, la France au nom de ses territoires d'outre-mer, Maurice et les Seychelles.

Depuis 2006, des discussions ont lieu sur la mise en place d'une Commission des pêches du Pacifique nord (CPPN). Le texte de la Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Nord a été adopté en février 2012. La commission couvre toutes les espèces hormis les thonidés et espèces voisines, le saumon et le lieu jaune dans le Pacifique Nord. Les espèces présentant un intérêt particulier comprennent le balaou du Japon, l'encornet volant et le béryx long. Les membres, qui ont convenu d'installer le Secrétariat à Tokyo, sont le Canada, la Chine, la Corée, les États-Unis, la Fédération de Russie, le Japon, le Taïpei chinois.

La Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Sud est entrée en vigueur le 24 août 2012. Les membres de l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (ORGPPS) sont l'Australie, le Belize, le Chili, la Chine, les îles Cook, la Corée, Cuba, le Danemark pour les îles Féroé, la Fédération de Russie, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne, le Taïpei chinois et Vanuatu. Cette organisation a été créée pour combler le vide qui existait au niveau international en matière de préservation et de gestion des ressources halieutiques autres que celles de grands migrateurs et en matière de protection de la biodiversité en haute mer dans le Pacifique Sud. Les principales espèces prises en compte par cette ORGP sont des espèces pélagiques comme le chinchard gros yeux et des espèces démersales comme l'hoplostète orange. La première réunion de l'ORGPPS s'est tenue du 28 janvier au 1^{er} février 2013 à Auckland, en Nouvelle-Zélande.

La FAO met en œuvre le programme des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale en qualité de coordinatrice à l'échelle mondiale, avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUE et la Banque mondiale, ainsi que des ORGP, des entreprises et des ONG. Ce projet vise à protéger les espèces et les écosystèmes importants et vulnérables situés dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, notamment en haute mer et dans les fonds marins se trouvant au-delà du plateau continental des États côtiers. Ces zones représentent 40 % de la surface de la planète, 64 % de la surface des océans et presque 95 % du volume de ces derniers. Le programme se décompose en quatre sous-projets : 1) la gestion durable des ressources thonières et la préservation de la biodiversité dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, 2) la gestion durable des pêches et la préservation de la biodiversité des ressources vivantes et des écosystèmes en eaux profondes dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, 3) le Partenariat pour des pêches durables et la

préservation de la biodiversité – Modèles pour l'innovation et la réforme, et 4) le renforcement des capacités mondiales de gestion des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

Alliance pour la recherche sur l'océan Atlantique

En 2013, un réseau de coopération systématique entre l'Union européenne, le Canada et les États-Unis a été créé pour répondre aux besoins de la recherche sur l'océan Atlantique. La Déclaration de Galway sur la coopération pour l'océan Atlantique a été signée et une alliance de recherche lancée en mai 2013 à l'Institut maritime de Galway, en Irlande. Cet accord sans précédent est axé sur l'alignement des activités d'observation de l'océan et de recherche menées par les trois partenaires. Les autres domaines de coopération possibles comprennent : 1) le partage de données, notamment sur la température, la salinité et l'acidité des océans, 2) l'interopérabilité et la coordination des infrastructures d'observation, telles que les bouées et flotteurs de mesure et les navires océanographiques, 3) la gestion durable des ressources océaniques, 4) la cartographie des habitats démersaux et benthiques, 5) la promotion de la mobilité des chercheurs et 6) la détermination des priorités de recherche futures et les recommandations à ce sujet.

En 2013, après le lancement de l'Alliance pour la recherche sur l'océan Atlantique, des groupes de travail sur le milieu marin et l'Arctique ont été établis. Pour cette alliance, la recherche sur l'aquaculture est l'un des thèmes centraux. À titre d'exemple, le groupe sur le milieu marin du Canada et de l'UE doit étudier certaines questions soulevées dans le cadre de l'accord de coopération scientifique et technique entre l'UE et les États-Unis, notamment sur les facteurs de perturbation des océans, l'aquaculture, les systèmes d'observation, l'écologie microbienne marine et la sensibilisation aux relations entre l'homme et les océans.

Réunion du Comité des pêches de la FAO

Le Comité des pêches de la FAO a tenu sa 31^e session biennale à Rome du 9 au 13 juin 2014. Le résultat principal de cette réunion a été l'adoption des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale). Ces Directives visent à « encourager la mise en œuvre de politiques nationales en faveur des petits pêcheurs, afin qu'ils renforcent leur contribution fondamentale à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'éradication de la pauvreté ».

Les Directives sur la pêche artisanale, dont l'élaboration avait démarré en 2011, insistent sur le respect des droits et de la dignité de l'homme, soulignent la nécessité d'assurer l'égalité entre les sexes et encouragent les pays à veiller à ce que les petits pêcheurs soient représentés dans les processus décisionnels qui ont trait à leurs moyens d'existence. Volontaires, elles exerceront un effet en aidant les petits pêcheurs à connaître leurs droits et en influant sur l'action publique et le processus d'élaboration des politiques, notamment dans les pays en développement.

En marge de la 31^e session, l'édition 2014 de La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture a été publiée. Cette publication biennale de premier plan fournit une vue d'ensemble objective et globale de la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture grâce à des données détaillées.

Le Comité a également adopté les Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon. Ces directives indiquent aux pays les mesures qu'ils peuvent prendre pour éviter que les navires battant leur pavillon ne se livrent pas à la pêche INN. L'objectif est de mettre fin à la pratique consistant à faire passer à plusieurs reprises d'un pavillon à un autre un navire qui a des activités illégales pour qu'il échappe à la police des pêches. Ces directives promeuvent également l'intensification de la coopération et de l'échange d'informations entre les pays, de sorte que les États du pavillon soient en mesure de refuser d'immatriculer des navires ayant des antécédents de pêche INN ou étant déjà immatriculés dans un autre État. Les Directives énoncent par ailleurs des recommandations sur les mesures à prendre pour encourager les navires de pêche à respecter les règles et sur l'appui à apporter aux pays en développement pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités en tant qu'États du pavillon.

Partie II

ÉTUDES PAR PAYS DE L'OCDE ET DES PAYS NON MEMBRES

La deuxième partie de cet Examen comprend des descriptions succinctes des évolutions récentes dans les pays de l'OCDE et dans les économies partenaires, et, en version électronique, des études par pays détaillées.

Chapitre 4

Instantanés des pays de l'OCDE et des pays non membres

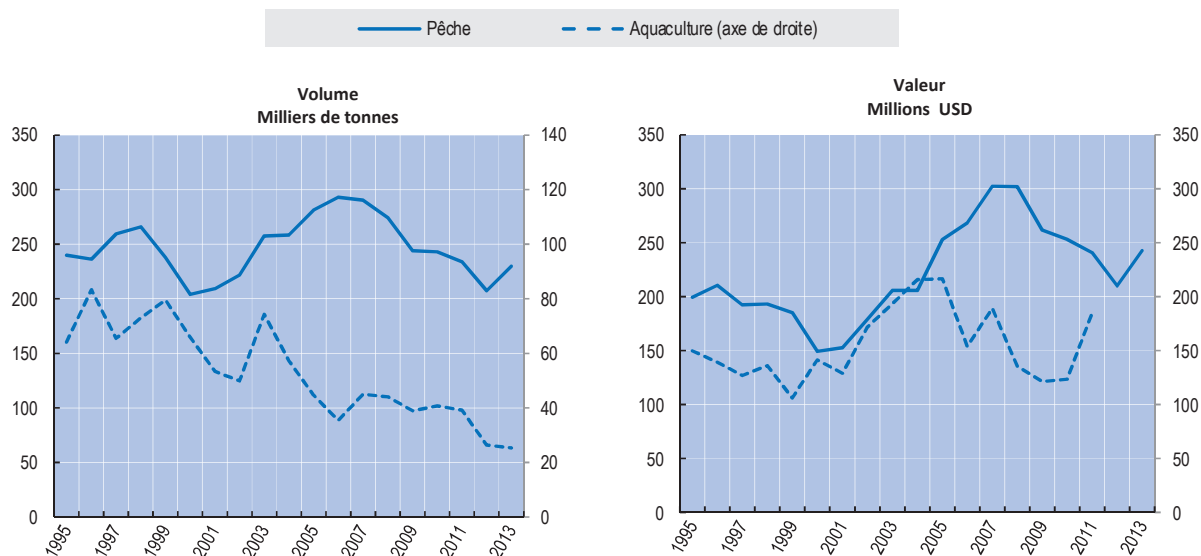
Ce chapitre fournit des descriptions succinctes des évolutions récentes dans les pays de l'OCDE et dans les économies partenaires.

ALLEMAGNE

Synthèse des évolutions récentes

- Depuis 2012, la flotte allemande a perdu une cinquantaine de bateaux de pêche, la plupart d'entre eux issus de la pêche artisanale côtière. Dans l'ensemble, la capacité et le nombre de navires sont restés constants dans le secteur de la pêche hauturière et pour les grands cotres d'une longueur de 18 mètres et plus.
- En 2013, les débarquements des navires de pêche allemands dans les ports nationaux et étrangers ont atteint 209 600 tonnes pour des recettes de 190.8 millions EUR, soit 10 % de plus que l'année précédente.
- Les installations aquacoles allemandes ont produit environ 25 000 tonnes de poisson et de coquillages, dont la valeur s'élevait au moins à 80 millions EUR. Sur le marché allemand, la part des produits aquacoles a progressé régulièrement pour se hisser à 27 % de la demande intérieure de poisson en 2013.

Production halieutique et aquacole



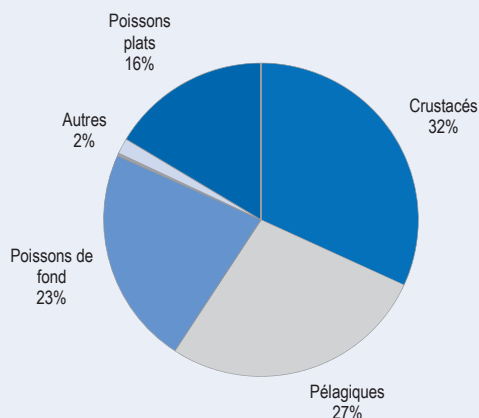
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Allemagne

- Les prix des espèces économiquement importantes, à savoir le hareng, le lieu noir, le cabillaud et la plie, ont quelque peu fléchi par rapport à 2012. Cette observation vaut tout particulièrement pour la plie, dont les prix bas ont maintenu les recettes à un niveau faible malgré un état des stocks et un niveau de captures satisfaisants. Les pêcheurs à la crevette ont réussi à obtenir des prix stables pour la deuxième année consécutive (Partie A).
- En 2013, l'Allemagne a importé 870 000 tonnes de poisson et en a exporté 515 000. Ses principaux fournisseurs sont la Chine, à l'échelle mondiale, et la Pologne et le Danemark, à l'échelle de l'UE. Le poisson congelé représente environ 35 % de la consommation totale, tandis que les conserves et les marinades constituent un peu moins du tiers. Le reste est composé de poisson frais (dont la consommation est en baisse), le poisson fumé, les salades de poisson et les autres produits transformés (Partie B).
- L'amélioration de l'information des consommateurs et de la traçabilité des produits halieutiques et aquacoles a obligé le secteur à investir dans des lecteurs de codes-barres, des appareils de codage et les logiciels associés. À la fin de l'année 2013, cinq entreprises allemandes avaient investi quelque 400 000 EUR dans ce type de technologie. Quarante-vingt-dix pour cent de ce montant leur a été remboursé par des fonds européens. L'UE s'est déjà engagée à verser 500 000 EUR environ pour soutenir trois autres projets.
- La flotte de pêche est actuellement constituée de 1 530 unités qui représentent une capacité de 61 061 TJB (tonneaux de jauge brute) et une puissance motrice de 142 751 kilowatts (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

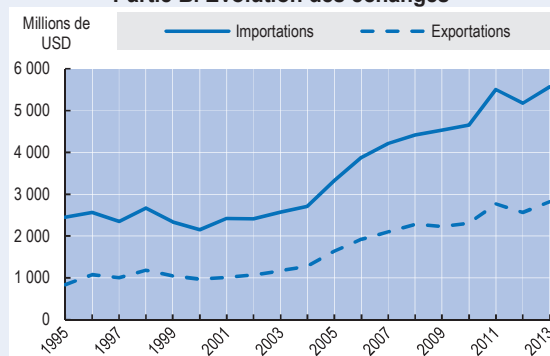
Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2 013.00	Variation en %
Paievements directs	2 003 541	2 837 254	42
Transferts réduisant les coûts	695 393
Services généraux	5 198 788	814 717	- 84

Partie B. Évolution des échanges



Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	2 005	4 917	145
Nombre de aquaculteurs	..	0	..
Nombre de navires	1 961	1 582	- 19
Tonnage total de la flotte	66 434	64 835	- 2

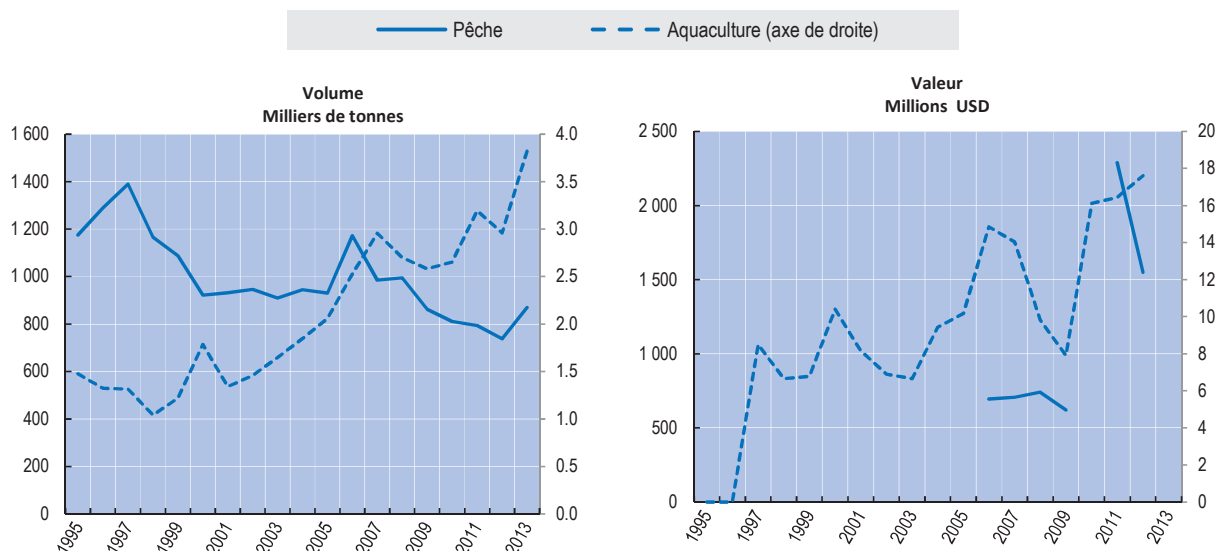
* Ou dernière année disponible.

ARGENTINE

Synthèse des évolutions récentes

- En 2013, les exportations de poissons, mollusques et crustacés transformés ou non ont atteint un niveau record, retrouvant ainsi leur vigueur après le recul observé en 2012. Comme toujours, les résultats de la pêche à la crevette et au calmar influent fortement sur la valeur globale des exportations. Les faibles prix à l'exportation (hormis ceux de la crevette) et les coûts élevés exercent des pressions sur le secteur de la pêche. La crise financière mondiale affecte toujours les marchés d'exportation traditionnels et les nouveaux marchés exigent des produits à des prix inférieurs.
- Le nouveau projet intitulé Renforcement de la gouvernance et de la protection de la biodiversité marine dans les zones écologiques cruciales et application de l'approche écosystémique des pêches (AEP) a été élaboré pour améliorer les capacités de gestion et la protection de la biodiversité marine côtière dans des zones écologiques essentielles en créant de nouvelles aires marines protégées (AMP) et en appliquant l'approche écosystémique des pêches, y compris dans les plans de gestion existants des AMP.
- Le Sous-secrétariat de la pêche et de l'aquaculture et le Service national de santé et de qualité agroalimentaire (SENASA) ont commencé à mettre au point un système de traçabilité pour les produits halieutiques et aquacoles.
- Le Plan stratégique agroalimentaire (PEA2020) est élaboré conjointement par des organismes publics, le secteur privé, des ONG, des universités et des centres de recherche. En 2011, l'aquaculture a été intégrée à ce plan et, en 2013, la pêche maritime l'a été à son tour.
- En 2014, l'Initiative Pampa Azul a été présentée. Ce projet de recherche scientifique mené dans la mer d'Argentine comprend des activités liées à l'exploration et à la préservation, à l'innovation technologique pour les secteurs productifs liés à la mer et à la communication scientifique en direction du grand public. Il est coordonné par plusieurs ministères. Ses objectifs sont d'approfondir les connaissances scientifiques pour qu'elles servent de fondement à la préservation et à la gestion des ressources naturelles, de promouvoir les innovations favorisant l'utilisation durable de ces ressources et de développer des activités liées à la mer.

Production halieutique et aquacole



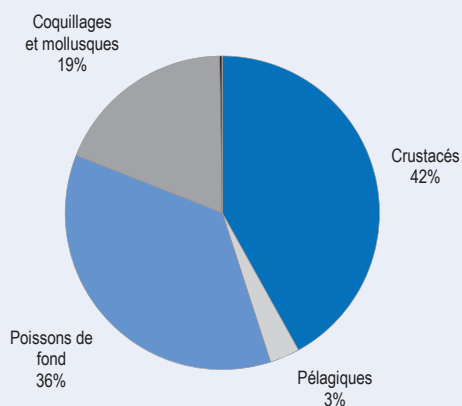
Source : base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Argentine

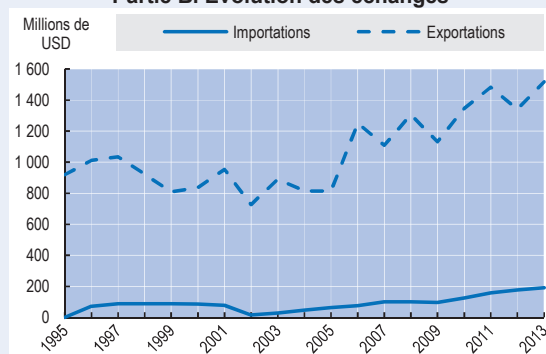
- Entre 2011 et 2012, les débarquements totaux ont enregistré un léger recul, passant de 733 000 à 692 072 tonnes. En 2013, ils ont connu une progression remarquable et atteint 822 067 tonnes, grâce à des captures exceptionnelles de calmar (Partie A).
- Environ 90 % des produits de la pêche, en termes de débarquements, sont exportés et la balance commerciale est largement excédentaire. En 2013, les exportations ont encore atteint un niveau sans précédent en valeur (Partie B).
- Les services généraux ont une place prépondérante dans les transferts financiers publics, mais il existe un programme de paiements directs qui apporte un soutien aux salaires pour éviter des suppressions d'emplois (Partie C).
- En 2013, la flotte de pêche maritime comptait 902 navires, dont 235 possédaient à la fois un permis national et un permis provincial, 184 un permis provincial uniquement et les autres un permis national. Entre 2012 et 2013, l'emploi dans le secteur de la pêche a accusé une baisse de 2 %, concentrée dans le secteur de la transformation. En 2013, 13 884 travailleurs étaient employés dans le secteur de la pêche maritime, 7 575 dans la transformation et 7 000 dans la pêche continentale (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	..	4 707 867	..
Transferts réduisant les coûts
Services généraux	..	28 722 791	..

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	16 890.00	13 884.00	- 17.80
Nombre de aquaculteurs	290.00	1 238.00	326.90
Nombre de navires	1 044.00	902.00	- 13.60
Tonnage total de la flotte	193 281.00	179 806.00	- 6.97

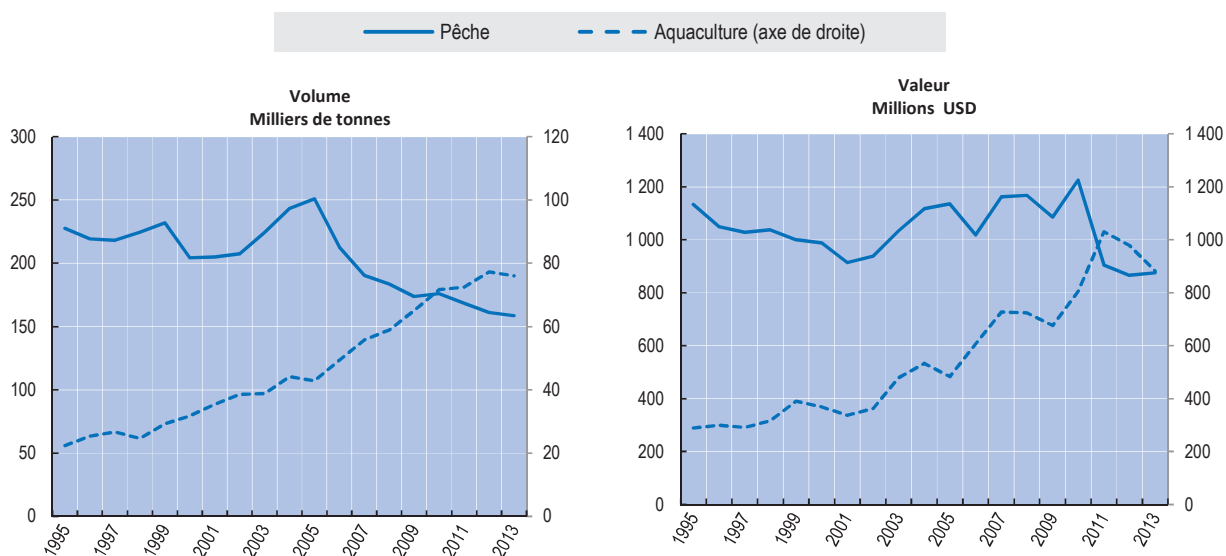
* Ou dernière année disponible.

AUSTRALIE

Synthèse des évolutions récentes

- En 2011-12, la valeur brute de la production halieutique et aquacole australienne s'est accrue de 3 % pour s'établir à 2.3 milliards AUD (2.3 milliards USD) grâce, en majeure partie, à une progression de 100 millions AUD de la production aquacole, qui s'est ainsi hissée à 1.1 milliard AUD, soit 46 % de la production halieutique et aquacole de l'Australie. En volume, cette dernière a légèrement augmenté (de 476 tonnes) pour atteindre 237 540 tonnes. Le volume de la production aquacole est passé de 75 188 à 84 605 tonnes, une augmentation de 10 %. Il représente 36 % de la production halieutique et aquacole totale du pays, tandis que le volume de la production halieutique a diminué de 4 %, tombant à 157 505 tonnes.
- Dans le cadre de la politique de développement durable, des rapports annuels (*Fishery Status Reports*) présentent une évaluation indépendante de la situation biologique, économique et environnementale des stocks. En 2013, les stocks se sont globalement améliorés par rapport aux années précédentes. Depuis 2006, c'est la première fois qu'aucun stock géré uniquement par le gouvernement central australien n'a été classé comme étant sujet à la surexploitation.
- En 2014, l'Australie a publié une Déclaration d'orientation nationale sur l'aquaculture qui reconnaît la contribution de cette activité à l'économie nationale et au développement régional. Il s'agit de la première mesure prise par le gouvernement central en vue de tenir son engagement de collaborer avec le secteur pour élaborer une stratégie nationale sur l'aquaculture.
- En 2013, l'Australie a organisé la première réunion des parties à l'Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (SIOFA). Ces parties se sont concentrées sur l'élaboration de textes fondamentaux, dont des règlements de procédure et des règles financières, dans le but d'assurer la préservation à long terme de stocks d'espèces sédentaires et leur utilisation durable en haute mer dans le sud de l'océan Indien.

Production halieutique et aquacole



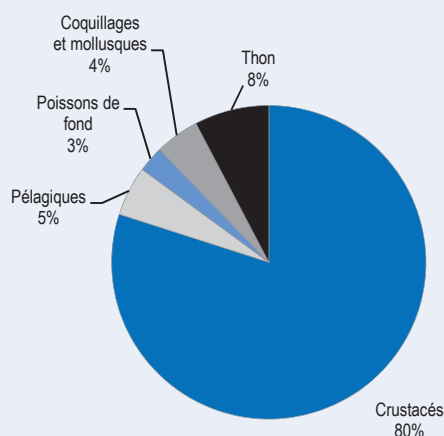
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Australie

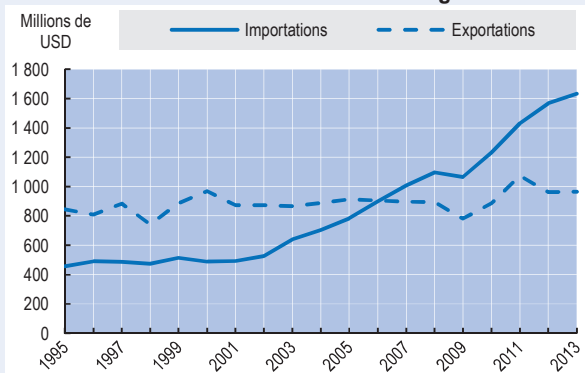
- La valeur brute de la production halieutique australienne a reculé ces dernières années, aussi bien dans les pêches gérées par les États que dans celles gérées par le gouvernement central. En 2012, les crustacés restaient la principale catégorie débarquée, en valeur, suivis par les coquillages et les mollusques et par le thon (Partie A).
- La consommation nationale de poissons, mollusques et crustacés est demeurée largement tributaire des importations, mais les exportations de produits à valeur élevée comme le thon, la langouste et l'orveau continuent de progresser (Partie B).
- En 2011-12, 44.17 millions AUD ont été transférés au secteur halieutique et aquacole australien (13.82 millions AUD déduction faite des prélèvements effectués au titre de la récupération des coûts), soit un peu moins qu'en 2010 (45 millions AUD) (Partie C).
- Le nombre de navires de pêche et le tonnage de la flotte sont restés stables entre 2010 et 2013, après la diminution importante qu'ils avaient subie entre 2007 et 2009. Le nombre d'actifs du secteur halieutique et aquacole a reculé de 19 % entre 2011-12 et 2012-13 (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2 013.00	Variation en %
Paiements directs
Transferts réduisant les coûts
Services généraux	46 276 852	43 078 000	- 7

* Ou dernière année disponible.

Les données présentées pour 2013 correspondent à l'exercice budgétaire 2012-13.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2 013.00	Variation en %
Nombre de pêcheurs	7 013.00	5 050.00	- 27.99
Nombre de aquaculteurs	3 993.00	3 558.00	- 10.89
Nombre de navires	453.00	306.00	- 32.45
Tonnage total de la flotte	49 443.00	35 713.00	- 27.77

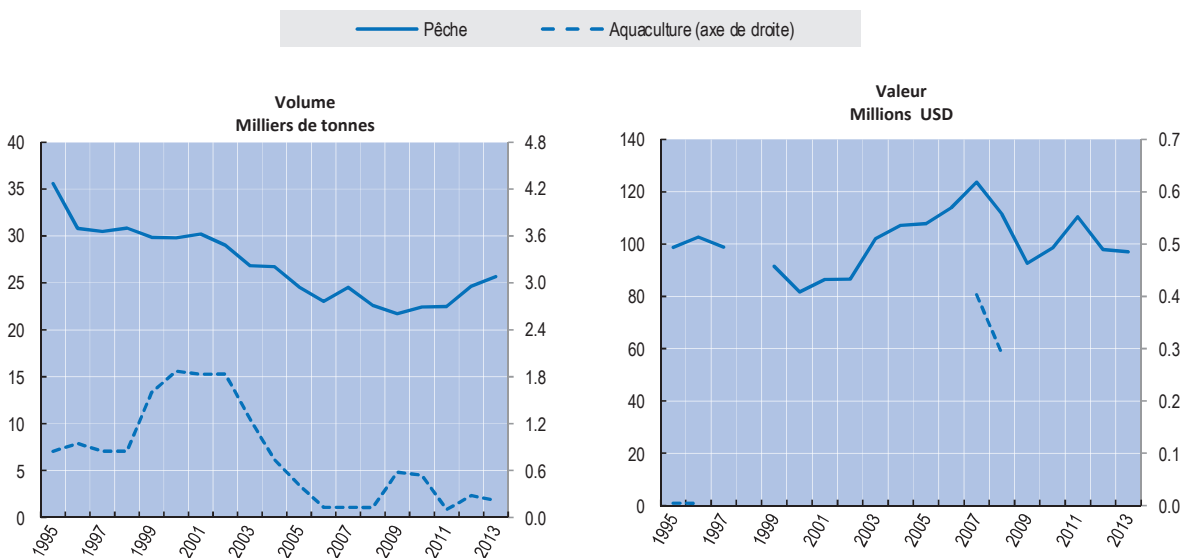
* Ou dernière année disponible.

BELGIQUE

Synthèse des évolutions récentes

- En 2013, la flotte belge comprenait 80 navires dont la capacité totale était de 46 525 kW et 14 645 GT. Durant l'année 2009, un programme de mise à la casse administré par les pouvoirs publics a notablement fait évoluer la situation de la flotte de pêche en mer.
- En 2013, les captures totales des navires belges se sont montées à 22 793 tonnes, soit une hausse de 4 % par rapport à 2012. Soixante-douze pour cent de ce volume ont été débarqué dans les ports belges et le reste à l'étranger. Toujours en 2013, le prix moyen est tombé de 8 % pour s'établir à 3.21 EUR/kg. La valeur totale des captures débarquées dans les ports belges et étrangers représentait 73.1 millions EUR (- 4 %).
- La flotte belge est presque exclusivement composée de chalutiers de fond. En 2012 et 2013, plus de 90 % des prises concernaient des espèces démersales. Parmi ces dernières, la sole est la plus importante en valeur. En 2013, les débarquements de soles représentaient 35 % de la valeur globale des débarquements.
- Après s'être effondrés de 35 % en 2009 par rapport à 2008, les prix des carburants sont remontés pour atteindre une moyenne de 0.74 EUR/l en 2012, puis ont légèrement baissé (de 0.04 EUR/l) pour s'établir à 0.70 EUR/l en 2013.

Production halieutique et aquacole



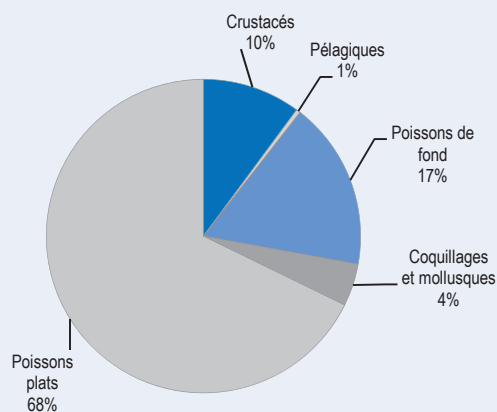
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Belgique

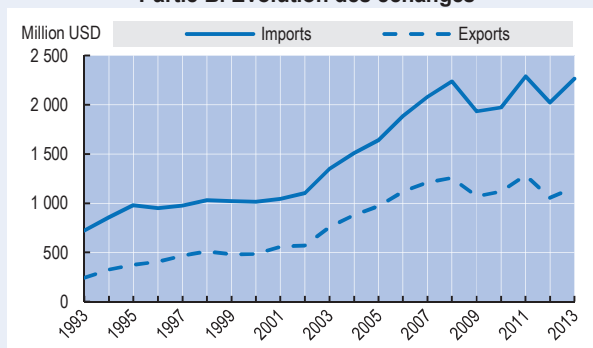
- En 2013, 22 800 tonnes de poisson ont été pêchées par la flotte belge. Les poissons plats, qui ont représenté 68 % de la valeur des débarquements, ont été la catégorie la plus importante du point de vue économique (Partie A).
- En 2013, les importations de produits de la pêche et de l'aquaculture frais et transformés se sont chiffrées à 1 644 millions EUR. Une partie non négligeable des débarquements nationaux et du poisson importé va à l'exportation. Cela concerne essentiellement la sole, le cabillaud, le merlan et la plie, mais également des produits étrangers comme le saumon, le thon et le pangasius. Les principaux marchés d'exportation sont les Pays-Bas, la France, le Danemark, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne. Les exportations se sont montées à 834 millions EUR (Partie B).
- En 2013, les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ont perçu 4.35 millions EUR de soutien, dont la majeure partie était destinée aux services généraux (3.4 millions EUR ou 78 %). Le montant des subventions à la modernisation des navires et à l'équipement se sont élevées à 850 000 EUR (Partie C).
- Le nombre de navires de la flotte belge s'élevait à 80 en 2013, soit trois navires de moins que l'année précédente et vingt de moins qu'en 2008. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture fournit approximativement 2 500 emplois directs – autour de 400 à 500 sur les navires et environ 1 400 dans le secteur de la transformation (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

	USD	Moyenne 2005-	2 013	Variation en %
Paiements directs		7162 567	1129 749	- 84
Transferts réduisant les coûts	
Services généraux		..	4548 994	..

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2 013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	742	396	- 47
Nombre de aquaculteurs	173
Nombre de navires	107	80	- 25
Tonnage total de la flotte	19 953	14 645	- 27

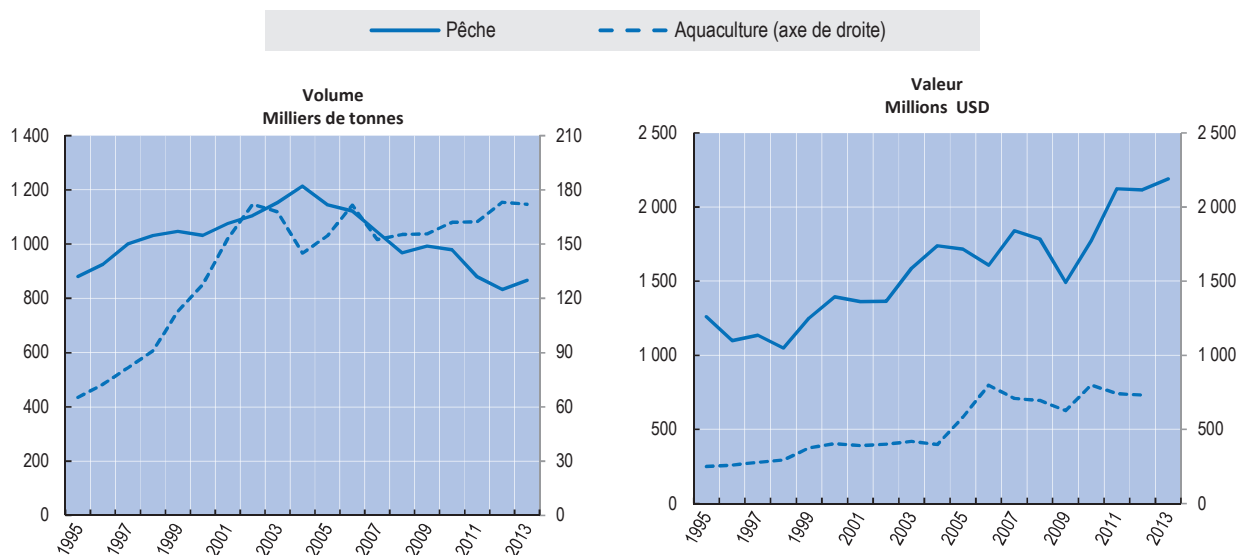
* Ou dernière année disponible.

CANADA

Synthèse des évolutions récentes

- La loi sur les pêches, principal texte canadien sur la préservation du poisson et de son habitat et sur la gestion des pêches, a été modifiée en 2012. Les modifications axent les règles de protection de la ressource et de son habitat sur la gestion des menaces qui pèsent sur la durabilité et le maintien de la productivité des pêches commerciales, récréatives et autochtones du Canada. Elles apportent également de meilleurs outils pour assurer la conformité et la protection ; rendent les exigences réglementaires plus claires, certaines et cohérentes grâce à l'utilisation de normes et de règlements ; et permettent d'établir des partenariats avec les organismes et les organisations les mieux placés pour fournir des services de protection des pêches.
- En 2014, le Canada a conduit des enquêtes annuelles sur les 155 principaux stocks en s'appuyant sur sa Liste de contrôle des pêches pour l'année 2013. Il ressort de la question sur l'état des stocks que 74 d'entre eux se situaient dans la zone saine, c'est-à-dire au-dessus de leur niveau de référence supérieur ; que 41 étaient dans la zone de prudence, entre leur niveau de référence limite et leur niveau de référence supérieur ; que 16 étaient dans la zone critique, soit en dessous de leur niveau de référence limite ; et que l'état de 24 stocks était inconnu. Depuis 2011, les connaissances sur l'état des principaux stocks se sont améliorées et 11 stocks ne se trouvent plus dans la catégorie « inconnu ».
- Pour 2014-15, Pêches et Océans Canada a établi trois priorités organisationnelles qui intéressent la politique halieutique et aquacole : améliorer la gestion des pêches au moyen de réformes progressives menées par le secteur et permettre aux produits canadiens d'accéder aux marchés étrangers ; mettre en œuvre les changements visant les politiques et les programmes pour assurer la durabilité à long terme des écosystèmes aquatiques du Canada ; et développer l'excellence en gestion et l'excellence opérationnelle pour moderniser la conception et la prestation des programmes et des services.

Production halieutique et aquacole



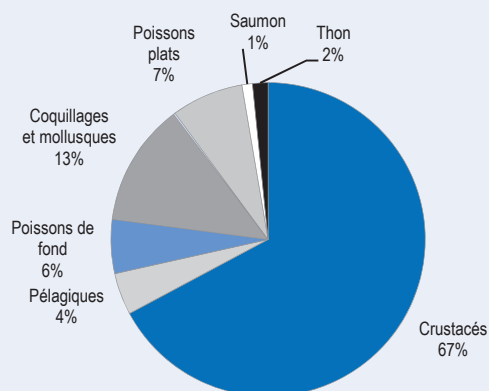
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Canada

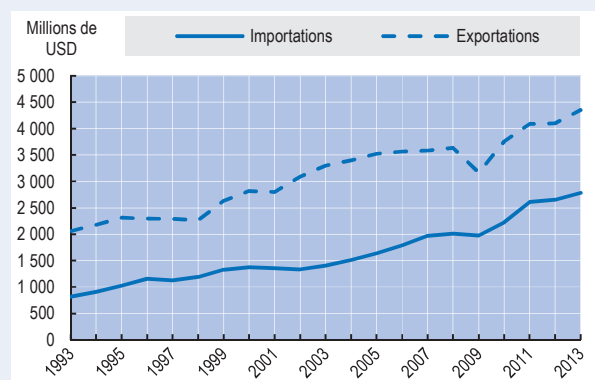
- Plus de 80 % des débarquements canadiens, en valeur, sont issus des pêches de l'Atlantique. Les crustacés sont les principaux produits pêchés, surtout le homard, la crevette et le crabe. Entre 2011 et 2013, les quantités débarquées ont affiché une baisse de 2 % environ, mais leur valeur s'est accrue de quelque 7 % (Partie A).
- Le Canada est un exportateur net de poissons, de mollusques et de crustacés. Ces derniers arrivent en tête des exportations en valeur et les États-Unis sont le principal débouché. En 2011-13, la valeur des exportations et des importations a affiché une hausse constante, alors que, sur la même période, leur volume a diminué (Partie B).
- En 2013, les transferts financiers publics (TFP) au secteur halieutique et aquacole étaient estimés à 718.6 millions CAD, un retour à un niveau correspondant à celui de la période 2005-08. Ils représentaient 22 % de la valeur totale des débarquements. Les infrastructures et l'assurance-chômage comptaient pour 51.5 % du soutien total (Partie C).
- En 2012, on dénombrait environ 43 000 pêcheurs commerciaux, 33 000 actifs dans le secteur de la préparation et du conditionnement, et 18 740 navires enregistrés au Canada (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2012



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paielements directs	266 127 441
Transferts réduisant les coûts	10 448 505
Services généraux	420 637 090

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	51 147	43 250	- 15
Nombre de aquaculteurs	3 763	3 235	- 14
Nombre de navires	21 409	18 740	- 12
Tonnage total de la flotte

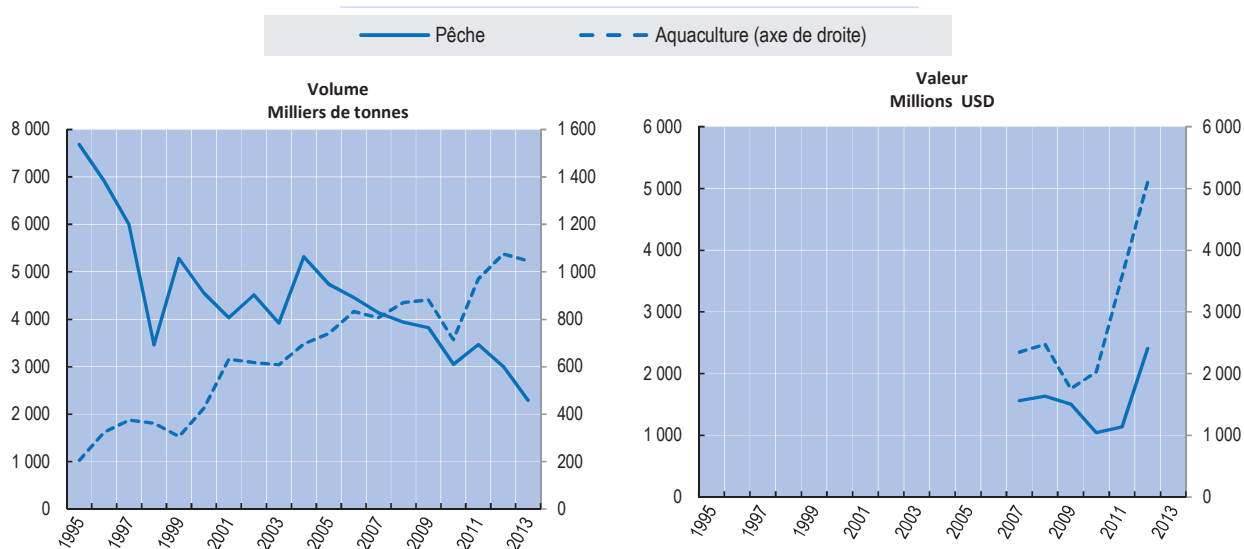
* Ou dernière année disponible.

CHILI

Synthèse des évolutions récentes

- La loi générale sur la pêche et l'aquaculture a été modifiée en 2013. Son objectif principal est la durabilité des pêches, et elle fait expressément référence à l'approche écosystémique et au principe de précaution. La loi comprend la définition des points de référence biologique et du rendement maximal durable, un processus décisionnel fondé sur des avis scientifiques, et une obligation d'élaborer un plan de gestion lorsque l'accès à une pêche a été interdit et des plans de rétablissement des stocks surexploités et épuisés.
- Semblable au système des QIT, un nouveau système d'allocation de droits appelé licences transférables a été mis en place.
- Dans le but d'éviter les atteintes à l'environnement et les problèmes sanitaires dans le secteur aquacole, les pouvoirs publics ont pris des mesures d'aménagement de l'espace et de relocalisation des groupements de concessions (les « quartiers »). Les nouvelles dispositions environnementales et sanitaires comprennent la création de « quartiers » ayant pour fonction d'endiguer les épidémies en limitant les transports entre les groupes en cas d'urgence. Un règlement sur les densités, qui restreint le nombre de poissons dans un centre d'élevage donné en cas de mauvais résultats sanitaires et environnementaux lors de la période de production précédente, a également été établi.
- En 2012, pour la première fois, le volume des exportations de produits aquacoles a dépassé celui des produits halieutiques.

Production halieutique et aquacole



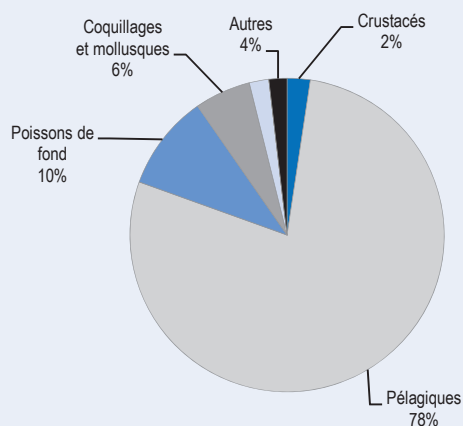
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Chili

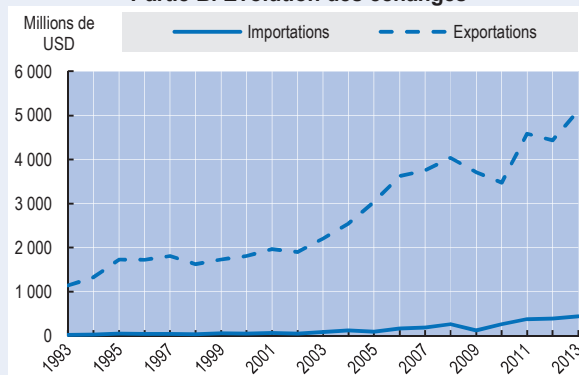
- Passés de 3.8 millions de tonnes en 2009 à 2.3 millions en 2013, les débarquements totaux suivent une tendance à la baisse. Les anchois représentent 40 % des débarquements pour les pêcheurs artisanaux et 60 % pour les pêcheurs industriels (Partie A).
- En 2012, les exportations de produits aquacoles se sont élevées à 656 000 tonnes, tandis que celles de produits halieutiques étaient de 603 000 tonnes (Partie B).
- Au Chili, les deux principaux fonds publics qui apportent leur soutien au secteur de la pêche sont : le Fonds de gestion des pêches (Fondo de Administración Pesquero – FAP) et le Fonds de promotion de la pêche artisanale (Fondo de Fomento a la Pesca Artesanal – FFPA). Une grande partie du soutien vise le développement de la pêche artisanale (Partie C).
- En 2012, la flotte industrielle comptait 2 150 actifs, le secteur de l'aquaculture, 11 000, et le secteur de la transformation, 34 000. Le secteur de la pêche artisanale compte actuellement 91 000 pêcheurs enregistrés (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2012



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	7 127 623	14 371 975	102
Transferts réduisant les coûts
Services généraux	54 523 354	75 097 963	38

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	73 585	93 576	27
Nombre de aquaculteurs	17 168	13 854	- 19
Nombre de navires	7 724	26 805	247
Tonnage total de la flotte	182 505	160 360	- 12

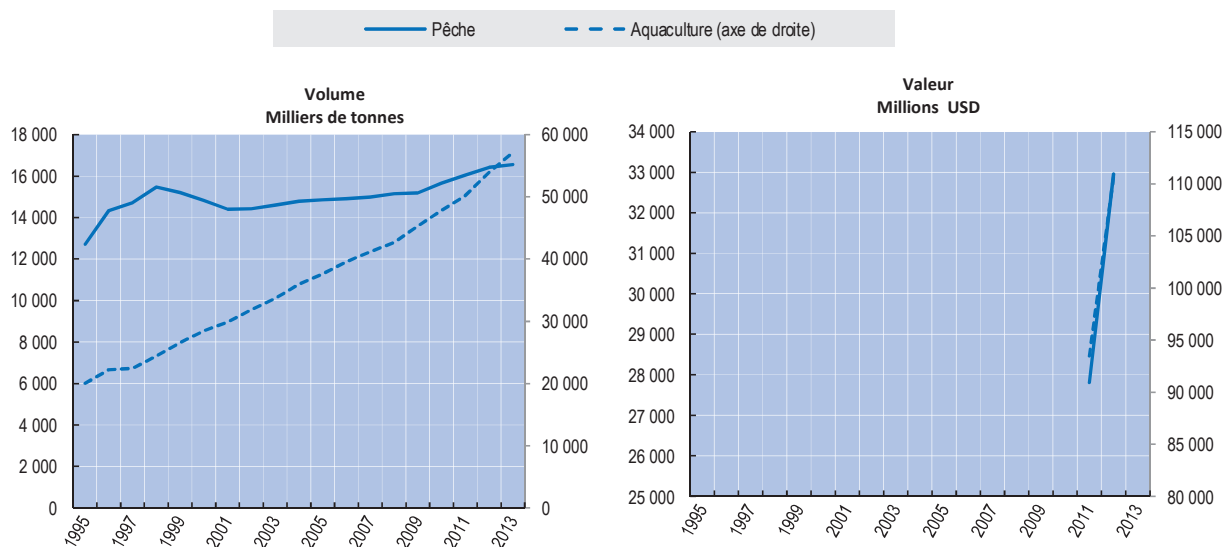
* Ou dernière année disponible.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Synthèse des évolutions récentes

- En 2012, aussi bien la production halieutique que la production aquacole chinoises ont affiché une légère hausse, l'aquaculture représentant quelque 73 % du volume total. Cette même année, le taux de croissance de l'aquaculture en République populaire de Chine (ci-après la Chine) était de 6.4 %. Impressionnant, ce chiffre est néanmoins inférieur à la moyenne mondiale de 7.5 %. La Chine demeure le plus gros producteur aquacole au monde. À titre de comparaison, le taux de croissance de sa production halieutique a été de 2.5 %.
- En 2011, la Chine a publié son 12^e plan quinquennal pour la pêche (2011-15). Celui-ci contient des projets pour optimiser la localisation des activités maritimes, pour restructurer les activités maritimes traditionnelles et pour apporter d'autres améliorations telles que la réorganisation, la normalisation et le verdissement des exploitations aquacoles. La Chine œuvre également au développement de l'aquaculture en cages placées en haute mer et des systèmes d'aquaculture en circuit recirculé.
- La politique officielle consiste à soutenir et à promouvoir la pêche en eaux lointaines. Les entreprises pratiquant ce type de pêche participent activement à la construction et au renouvellement des navires et des équipements. Les entreprises chinoises augmentent leurs possibilités de pêche en eaux lointaines, notamment pour le krill dans l'Antarctique (zone de la CCAMLR) et pour le thon.

Production halieutique et aquacole



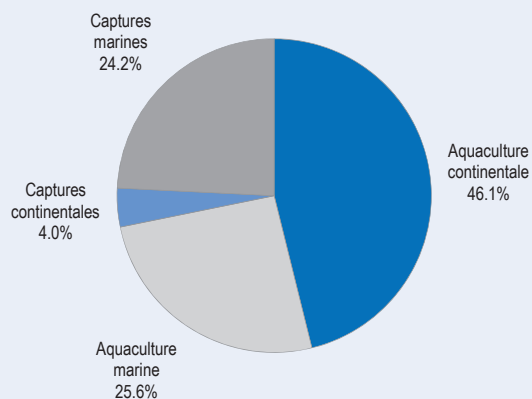
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Chine

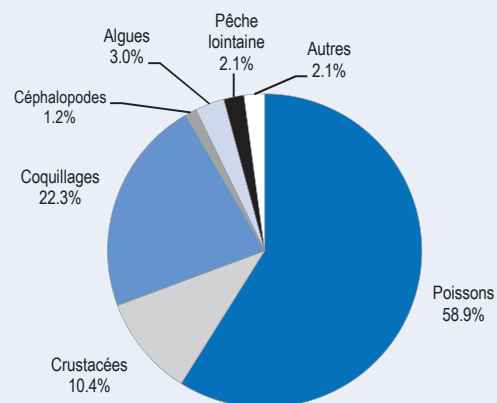
- En 2012, la production halieutique et aquacole totale a atteint 57 millions de tonnes environ, dont quelque 73 % imputables à l'aquaculture. En volume, l'aquaculture continentale représentait 46.1 %, l'aquaculture marine, 25.6 %, les pêches maritimes, 24.2 %, et les pêches continentales, 4 % (Partie A).
- Le poisson contribue pour 60 % à la production totale en volume. Les principales catégories de produits qui viennent ensuite sont les coquillages et les crustacés. Les carpes sont de loin l'espèce la plus importante pour l'aquaculture d'eau douce, représentant 65 % du volume total. Les coquillages viennent en tête de la production de l'aquaculture marine.
- En 2012, les exportations de produits halieutiques et aquacoles s'élevaient à 18 milliards USD, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année 2011. Les principaux importateurs de poissons et fruits de mer chinois ont été le Japon, les États-Unis, l'Union européenne et les pays de l'ASEAN. Au premier rang des produits d'exportation figurent le tilapia, les coquillages, la crevette et le crabe. Les importations ont enregistré une baisse de 2 % en valeur. La Fédération de Russie, les États-Unis et le Pérou sont les exportateurs les plus importants vers la Chine.
- On ne dispose que de données incomplètes sur les transferts financiers publics en Chine. Il est cependant possible d'en dresser un tableau partiel. Il a été versé 36 millions USD (200 millions CNY) au secteur halieutique et aquacole pour garantir l'approvisionnement du marché intérieur en produits aquatiques. La modernisation et la construction de navires de pêche ont bénéficié d'un investissement de 1.8 milliard USD (8 milliards CNY). En 2011-12, les transferts au titre de la réduction des coûts ont inclus une subvention au carburant de 5.7 milliards USD (35.1 milliards CNY). Dans la catégorie des services généraux, 65.2 millions USD (400 millions CNY) ont été attribués au repeuplement et 16.3 millions USD (100 millions CNY) à la recherche sur la reproduction, l'alimentation des espèces d'élevage et la pérennité des ressources halieutiques.

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

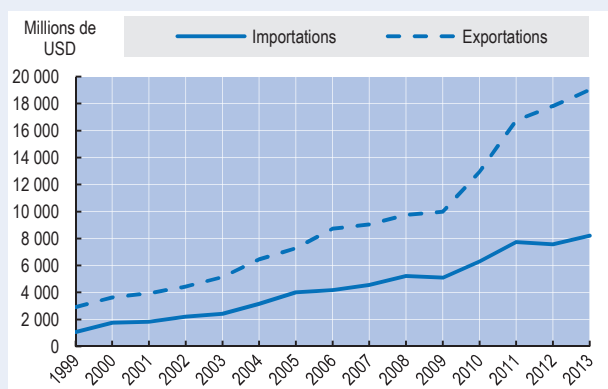
Partie A. Principales espèces pêchées, volume, 2012



Partie B. Principales espèces, volume, 2012



Partie C. Évolution des échanges

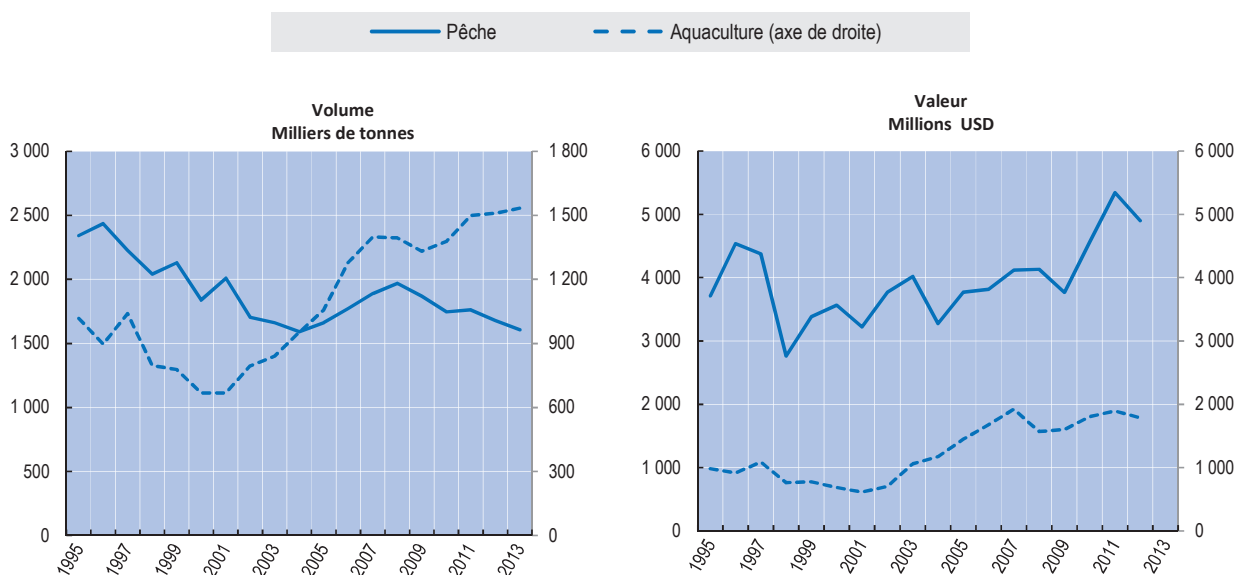


CORÉE

Synthèse des évolutions récentes

- En 2012, la tendance générale à la hausse de la production aquacole et à la baisse des captures de la pêche côtière s'est maintenue. La progression du secteur aquacole a été tirée par l'algoculture (algues comestibles et varech). La pêche en eaux lointaines a été le seul secteur à enregistrer une forte croissance. La valeur et le volume des échanges ont légèrement augmenté.
- En 2011, l'Agence des ressources halieutiques de la Corée a été établie pour garantir la durabilité de l'écosystème marin. Depuis 2012, elle a restauré 26 sites côtiers dans le but de remettre en état les frayères et les habitats halieutiques, notamment en plantant des herbes marines sur une superficie de 1 946 ha. En 2013, une journée de végétalisation du milieu marin a été décrétée, le 10 mai, pour sensibiliser le public à la gravité de la dévastation des océans et à la nécessité de restaurer l'écosystème marin. Cette journée est l'occasion de planter des algues marines et des plantes aquatiques pour donner un souffle nouveau à la santé de l'écosystème marin.
- En 2014 et en 2015, les pouvoirs publics coréens ont révisé la loi sur la pêche en eaux lointaines pour lutter contre la pêche INN pratiquée à l'extérieur du pays par les navires battant pavillon coréen et par les ressortissants nationaux. Ainsi, des sanctions plus sévères s'appliquent désormais à la pêche INN : les peines d'emprisonnement peuvent aller jusqu'à cinq ans et les amendes pénales être fixées entre 500 millions et 1 milliard KRW, voire jusqu'à cinq fois la valeur de gros des captures illégales si ce montant est plus élevé. En outre, tous les bateaux de pêche opérant dans les eaux lointaines et les navires collecteurs doivent s'équiper d'un système de surveillance des navires ; les transbordements sont soumis une autorisation préalable ; et tous les bateaux opérant dans les eaux lointaines doivent faire l'objet d'un suivi.
- Pour améliorer la qualité des produits de la pêche, un système de gestion amélioré qui satisfait aux normes internationales a été instauré, conformément à la loi sur le contrôle de la qualité des produits halieutiques, aquacoles et agricoles. Depuis les premiers projets pilotes de 2005, le mécanisme de traçabilité des produits de la pêche a été étendu et comprend maintenant plus de 20 catégories principales, par exemple les poissons plats, les huîtres, les ascidies plissées (*mideodeok* ou *Styela clava*), les ormeaux, les algues comestibles et les varechs.

Production halieutique et aquacole



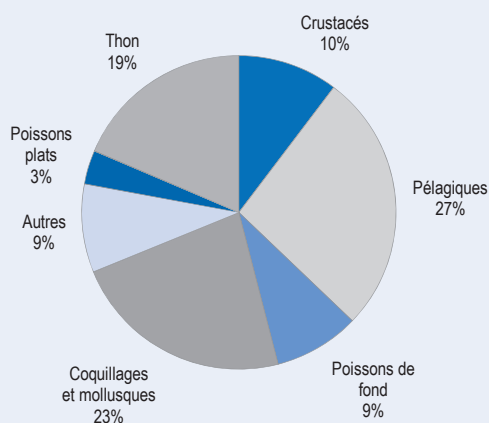
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Corée

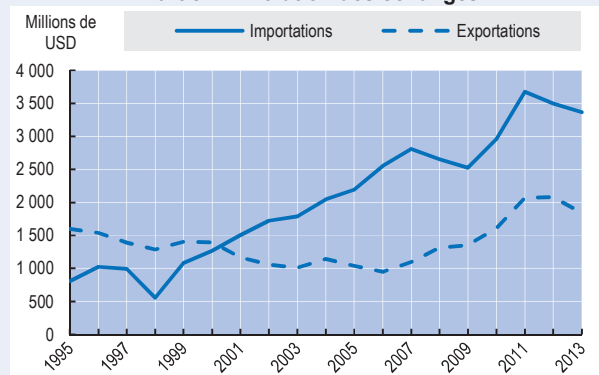
- En 2012, les principales catégories débarquées en valeur ont été les espèces pélagiques (27 %), suivies des coquillages et des mollusques (24 %). S'agissant de la pêche côtière, les principales espèces sont l'anchois, le maquereau, le calmar et le poisson-sabre. Les algues (porphyra, wakamé, varech) constituent environ 70 % de la production aquacole. (Partie A).
- En 2012, le déficit commercial en valeur s'est creusé. Les principales destinations à l'exportation ont été le Japon, la République populaire de Chine (ci-après la Chine), la Thaïlande et les États-Unis. La place des marchés traditionnels comme le Japon et la Chine s'est réduite, mais ce recul a été largement compensé par la progression de nouveaux débouchés comme les États-Unis et l'Union européenne. Les principales espèces importées sont la crevette, le poulpe, le lieu jaune, l'ombrine et le calmar, provenant principalement de la Chine, de la Fédération de Russie et du Viet Nam (Partie B).
- Les transferts au bénéfice du secteur de la pêche ont totalisé 342 millions USD en 2011, soit une diminution de 44 % par rapport à la période précédente. Les transferts financiers publics aux services généraux ont chuté de 42 % (Partie C).
- Le nombre de pêcheurs et de navires de pêche a reculé de 17 % et de 14 %, respectivement, entre la période de référence et 2013. Si le nombre d'aquaculteurs a baissé de 4 %, la production aquacole a continué à bénéficier d'une légère hausse, ce qui montre que la productivité du travail s'est notablement améliorée (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	124 218 009	33 607 803	- 73
Transferts réduisant les coûts	34 182 392	46 571 742	36
Services généraux	453 980 702	261 943 809	- 42

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	82 021	68 337	- 17
Nombre de aquaculteurs	42 622	40 974	- 4
Nombre de navires	82 988	71 287	- 14
Tonnage total de la flotte	642 522	607 224	- 5

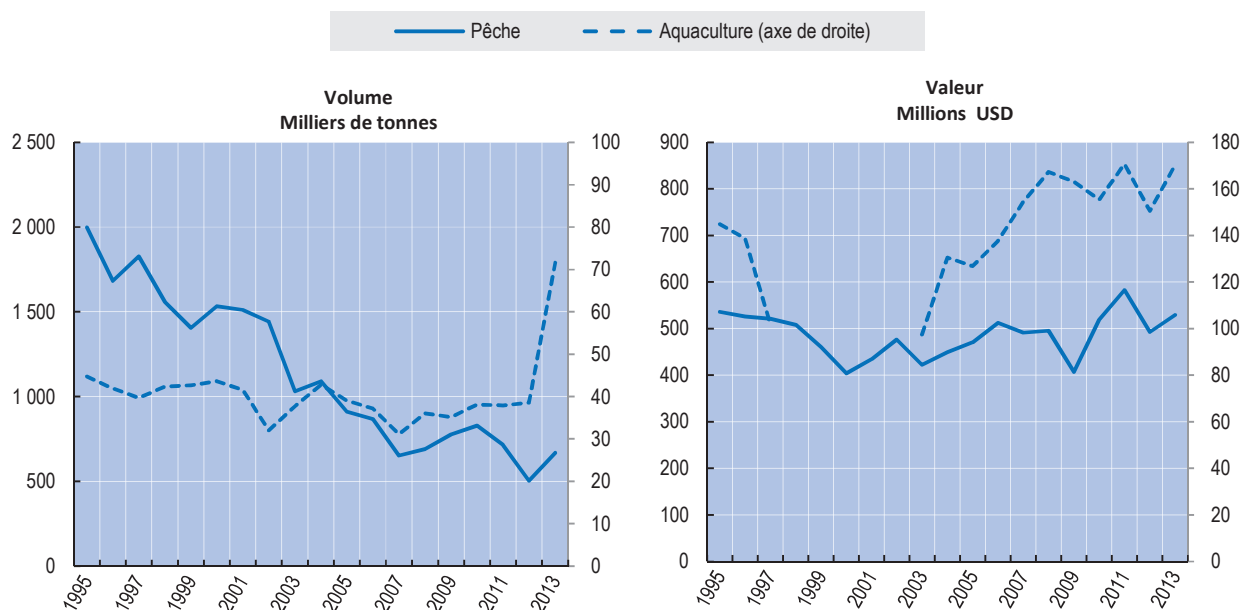
* Ou dernière année disponible.

DANEMARK

Synthèse des évolutions récentes

- En 2014, le Danemark prévoit de soumettre à la Commission européenne des mesures de gestion des pêches visant à protéger les structures récifales sur dix sites Natura 2000 dans le Kattégat et en mer Baltique occidentale. Ces mesures doivent être examinées par les États membres participant directement à la gestion de ces zones avant qu'elles ne soient adressées à la Commission en tant que recommandations communes conformément au nouveau règlement de base de la politique commune de la pêche.
- Durant la période 2008-14, le Danemark a expérimenté un système de gestion par quotas de capture reposant sur un relevé systématique. Dans ce cadre, l'ensemble des prises de cabillaud ont été comptabilisées dans les quotas et contrôlées via la vidéosurveillance en circuit fermé. Les enseignements retirés de ces essais aideront le Danemark à mettre en œuvre les obligations de débarquements prévues par la nouvelle politique commune de la pêche et devraient aboutir à des pêches plus durables tout en simplifiant les réglementations existantes.
- En 2014, les pouvoirs publics danois adopteront un Plan national stratégique pour le développement d'une aquaculture durable 2014-20. Ce plan comprendra deux objectifs : l'augmentation de la production de poisson et de coquillages, d'une part, et l'accroissement des exportations d'aliments pour animaux, d'ingrédients utilisés dans l'alimentation animale et de techniques pour le secteur aquacole, d'autre part.
- Toujours en 2014, un programme de mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2014-20 au Danemark sera présenté à la Commission européenne. Le nouveau programme sera axé sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture.

Production halieutique et aquacole



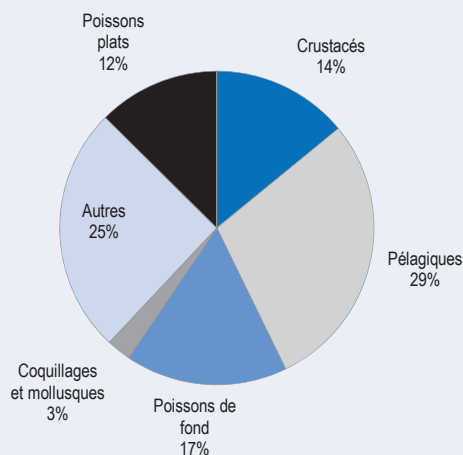
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Danemark

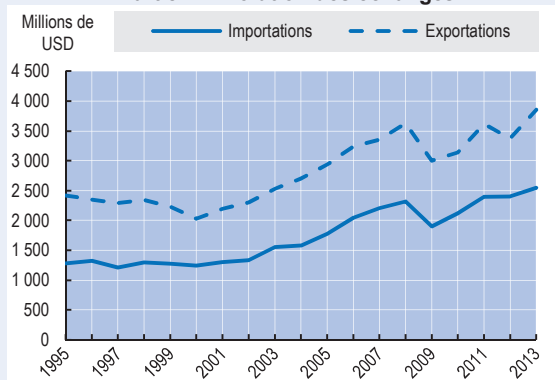
- La pêche danoise vise principalement les espèces pélagiques (le hareng, le maquereau et les espèces destinées à la fabrication de farine et d'huile), les espèces démersales (le cabillaud, par exemple) et les crevettes (Partie A).
- Le pays exporte du saumon, des poissons de fond, des crevettes, du hareng, des poissons plats, de la farine de poisson et de l'huile. Les échanges de saumon vont en augmentant, tandis que ceux de poissons de fonds diminuent. En valeur, les exportations du Danemark étaient destinées à 72 % à d'autres pays de l'UE en 2010, mais elles sont en augmentation vers d'autres régions du monde, notamment l'Europe centrale et orientale et la Chine (Partie B).
- En 2013, l'UE et l'État danois ont apporté, à parts égales, un concours financier de 188.2 millions DKK au secteur. Les mécanismes de soutien nationaux incluent une mesure générale visant à favoriser le développement, la durabilité et l'innovation dans le secteur de l'industrie alimentaire. En outre, les pouvoirs publics financent les dépenses de gestion, de contrôle et de recherches halieutiques et aquacoles, qui, en 2012, ont représenté environ 399 millions DKK (Partie C).
- Au cours de la période 2007-12, le nombre de navires en activité de la flotte danoise a accusé une baisse de 21 %. L'emploi a également sensiblement diminué. Les résultats économiques des navires restés en activité ont atteint des niveaux sans précédent en 2011. Un nouveau modèle de réglementation, fondé sur des concessions de pêche transférables, a eu des effets positifs sur les résultats économiques de la flotte (Partie D). Le secteur aquacole danois emploie directement 425 personnes, principalement dans des structures aquacoles traditionnelles. La production aquacole danoise se centre essentiellement sur la truite arc-en-ciel.

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	9 993 185	2 629 321	- 74
Transferts réduisant les coûts	847 613	45 523 363	5 271
Services généraux	68 035 348	72 079 818	6

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	2 511	1 891	- 25
Nombre de aquaculteurs	509	421	- 17
Nombre de navires	2 996	2 663	- 11
Tonnage total de la flotte	76 823	65 386	- 15

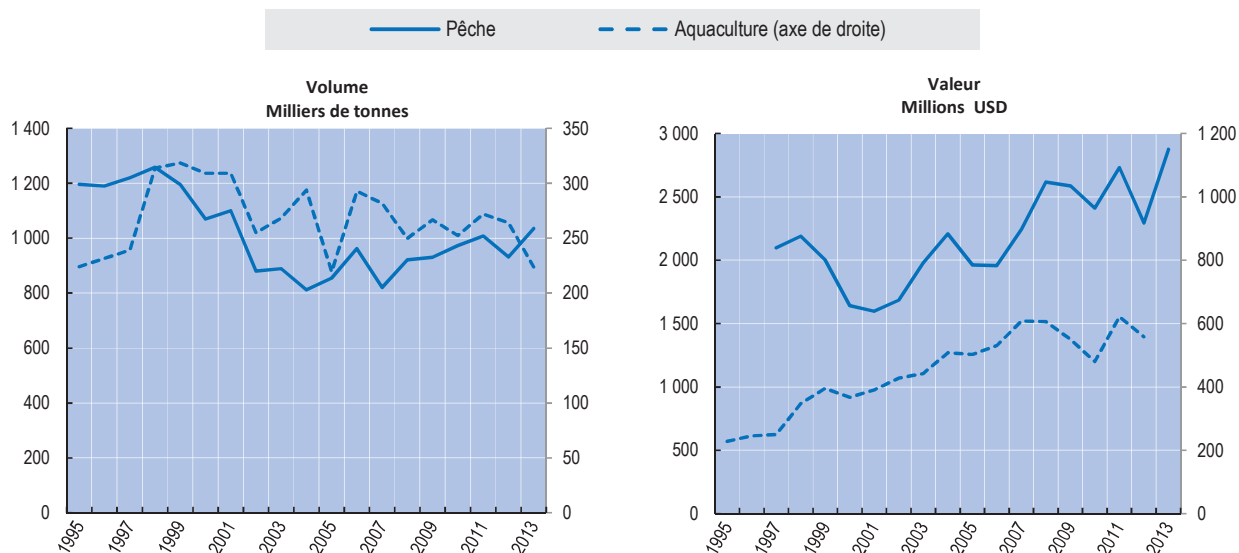
* Ou dernière année disponible.

ESPAGNE

Synthèse des évolutions récentes

- La pêche maritime est exclusivement du ressort de l'administration centrale, qui élabore la législation en matière de pêche maritime dans les eaux extérieures. La « législation de base » relative à la gestion des pêches et des activités commerciales est également définie par l'administration centrale, ce qui implique que les communautés autonomes peuvent adopter des dispositions législatives complémentaires dans ces deux domaines. La pêche continentale, la pêche aux mollusques et crustacés et l'aquaculture sont exclusivement du ressort des communautés autonomes.
- Le ministère mène des initiatives dans le cadre du Réseau sur les ressources marines. Après la création de l'aire marine protégée (AMP) « El Cachucho » en 2008, le projet LIFE+ INDEMARES 2009-13 prépare le terrain pour protéger certaines zones au large des côtes, par exemple des montagnes et des canyons sous-marins, des volcans rejetant du méthane, des dépressions coniques (*pockmarks*) et des aires essentielles pour les cétacés, les tortues marines et les oiseaux marins. En 2014, de nouvelles AMP seront définies sur la base des informations recueillies par l'intermédiaire du projet ; dix sites d'importance communautaire et 39 zones de protection spéciales pour les oiseaux seront créés dans le cadre du réseau Natura 2000 en mer.
- La lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) est devenue une priorité de l'administration espagnole. La réglementation en vigueur est en cours de révision (y compris la loi nationale) et de nouvelles initiatives sont menées à l'échelle internationale.
- Deux nouveaux règlements ont été adoptés en 2013. Le premier met en place un registre national des infractions graves à la politique commune de la pêche de l'UE (PCP), met à jour le montant des sanctions pécuniaires et fixe les règles de suspension des licences. Le second définit la zone économique exclusive espagnole en mer Méditerranée nord-occidentale.

Production halieutique et aquacole



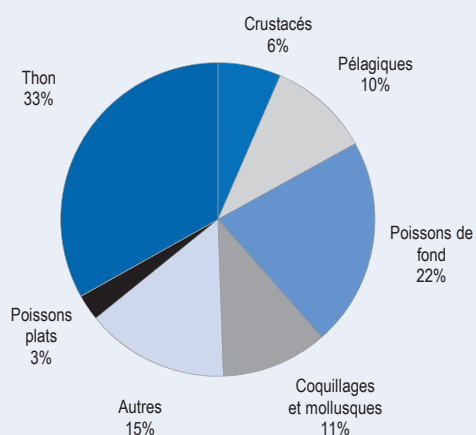
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Espagne

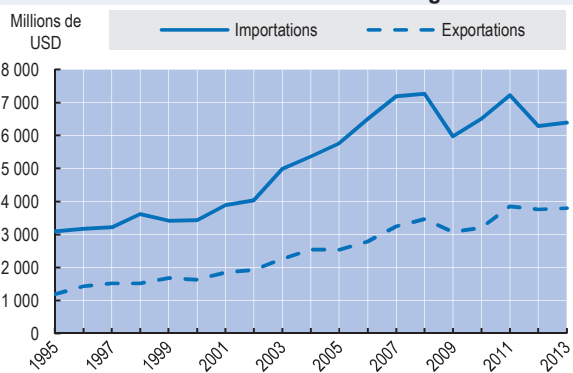
- En 2012, la production du secteur halieutique et aquacole s'élevait à 813 000 tonnes, dont un quart environ était issu des activités aquacoles. La production halieutique était estimée à quelque 1.8 milliard EUR (2.3 milliards USD) et la production aquacole à environ 435 millions EUR (578 millions USD, soit à peu près 20 % de la valeur totale). Fin 2012, on recensait plus de 55 000 actifs dans le secteur, dont approximativement 35 000 dans la pêche et 20 000 dans l'aquaculture.
- En 2013, les importations espagnoles de produits halieutiques et aquacoles représentaient 1.5 million de tonnes pour une valeur de près de 5 milliards EUR (6.6 milliards USD). Les exportations s'élevaient à 1 million de tonnes et presque 3 milliards EUR (4 milliards USD approximativement). Environ 70 % des importations sont satisfaites par des pays tiers, les principaux fournisseurs étant la République populaire de Chine, l'Argentine, le Maroc et l'Équateur. Le marché de l'UE est le destinataire de 74 % des exportations espagnoles.
- Le soutien total octroyé au secteur s'élevait à 155 millions EUR (206 millions USD) en 2012 et à 86 millions EUR (114 millions USD) en 2013, dont 106 millions EUR (141 millions USD) et 59 millions EUR (78 millions USD) respectivement ont été financés par l'intermédiaire du Fonds européen pour la pêche et le reste par l'Espagne.
- Au 31 décembre 2013, la flotte de pêche espagnole comptait plus de 9 331 navires motorisés et 540 petits bateaux sans moteur. En 2012 et 2013, l'aide à l'arrêt définitif des activités a été octroyée à 276 navires de pêche, réduisant le tonnage total de 20 000 GT.

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	77 113 259	64 656 849	- 16
Transferts réduisant les coûts	72 008 090
Services généraux	53 596 516	20 085 758	- 63

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	36 086	35 671	- 1
Nombre de aquaculteurs	6 716	19 892	196
Nombre de navires	12 242	9 872	- 19
Tonnage total de la flotte	457 895	372 617	- 19

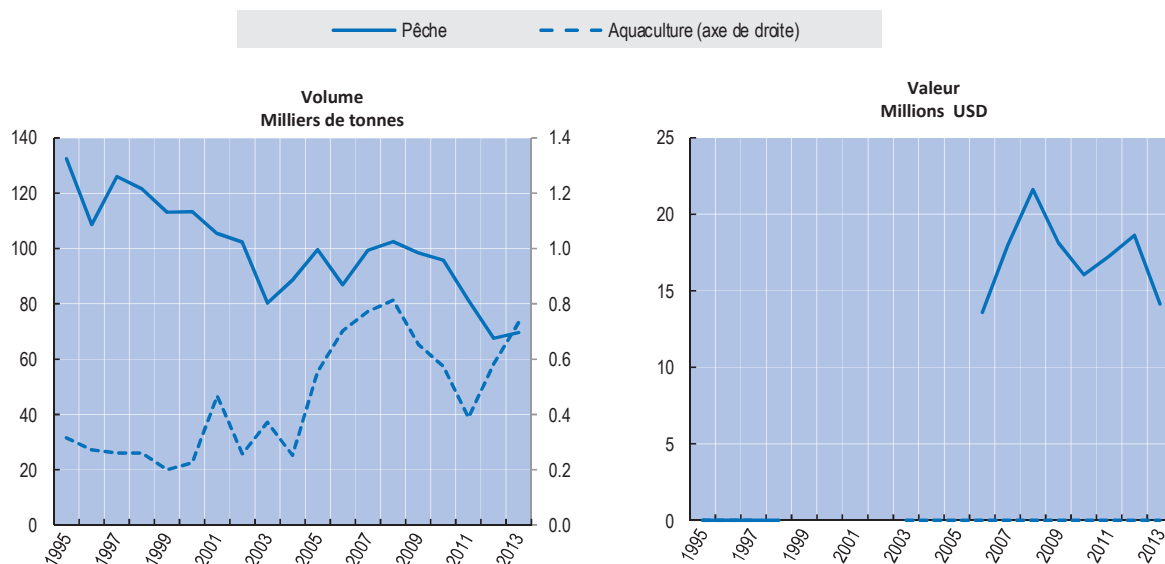
* Ou dernière année disponible.

ESTONIE

Synthèse des évolutions récentes

- L'objectif principal de la stratégie de l'Estonie sur la pêche pour 2014-20 est de faire de la pêche une activité économique durable, en renforçant la compétitivité des produits sur les marchés intérieurs et extérieurs.
- Les mesures viseront à apporter de la valeur ajoutée aux poissons pélagiques pêchés en mer Baltique afin d'accroître l'utilisation du hareng de la Baltique et du sprat dans la consommation humaine.
- La maîtrise de l'effort de pêche permettra d'allonger les saisons de pêche et d'assurer un approvisionnement plus stable en poisson frais pour répondre aux attentes des marchés. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de maintenir un équilibre entre capacité et possibilités de pêche.
- Une nouvelle usine a récemment été construite pour transformer les produits aquacoles et améliorer leurs débouchés en Ukraine et en Russie, marchés essentiels qui exigent de gros volumes. Toutefois, les événements survenus dans ces pays récemment pourraient avoir des conséquences sur la demande extérieure à court terme.

Production halieutique et aquacole



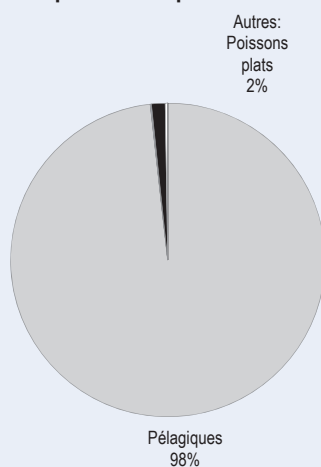
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Estonie

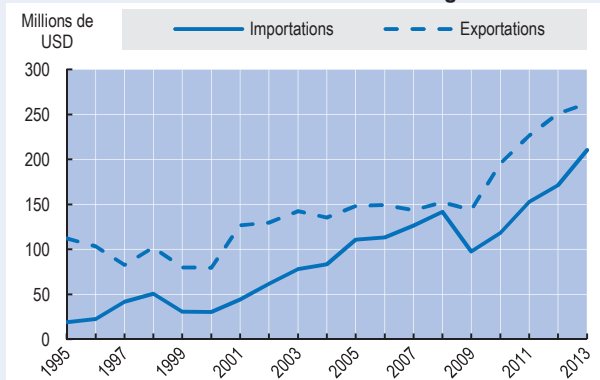
- Les débarquements de la pêche côtière et hauturière en mer Baltique et dans l'océan Atlantique et ceux des pêches continentales se sont élevés au total à 67 171 tonnes en 2012, pour une valeur de 52.27 millions EUR (67.12 millions USD). Les espèces pélagiques prédominent, les catégories principales étant le hareng de la Baltique et le sprat, suivis du cabillaud et de la perche en mer Baltique, puis de la crevette nordique et du sébaste en haute mer (Partie A).
- Le pays est exportateur net et, ces dernières années, l'importance des échanges dans la production totale s'est accrue. En 2012, la valeur des exportations était de 176.3 millions EUR (226.39 millions USD), tandis que les importations étaient estimées à 111.9 millions EUR (143.69 millions USD) (Partie B).
- En 2012, les transferts financiers publics s'élevaient à 15.1 millions EUR (19.39 millions USD), la plupart provenant du Fonds européen pour la pêche (FEP). La majeure partie des fonds a été attribuée à des projets financés sur l'axe 4 « Développement durable des zones de pêche » (Partie C).
- La concentration du secteur halieutique et aquacole se poursuit, avec une réduction de 22 % de la capacité de la flotte entre 2005-10 et 2012, bien qu'une part de cette réduction s'explique probablement par le recul de la demande suite à la crise financière. La diminution de la demande est également reflétée par le fléchissement du nombre d'actifs dans le secteur aquacole, qui contredit les tendances récentes. En 2012, 1 569 personnes travaillaient dans la pêche côtière maritime, 474 dans la pêche en haute mer et 551 dans la pêche en eaux continentales (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2012



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	6 190 096	14 932 240	141
Transferts réduisant les coûts	217 907	382 329	75
Services généraux	7 626 078	12 665 164	66

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	3 554	2 594	- 27
Nombre de aquaculteurs	98	84	- 14
Nombre de navires	1 014	1 460	44
Tonnage total de la flotte	19 018	15 217	- 20

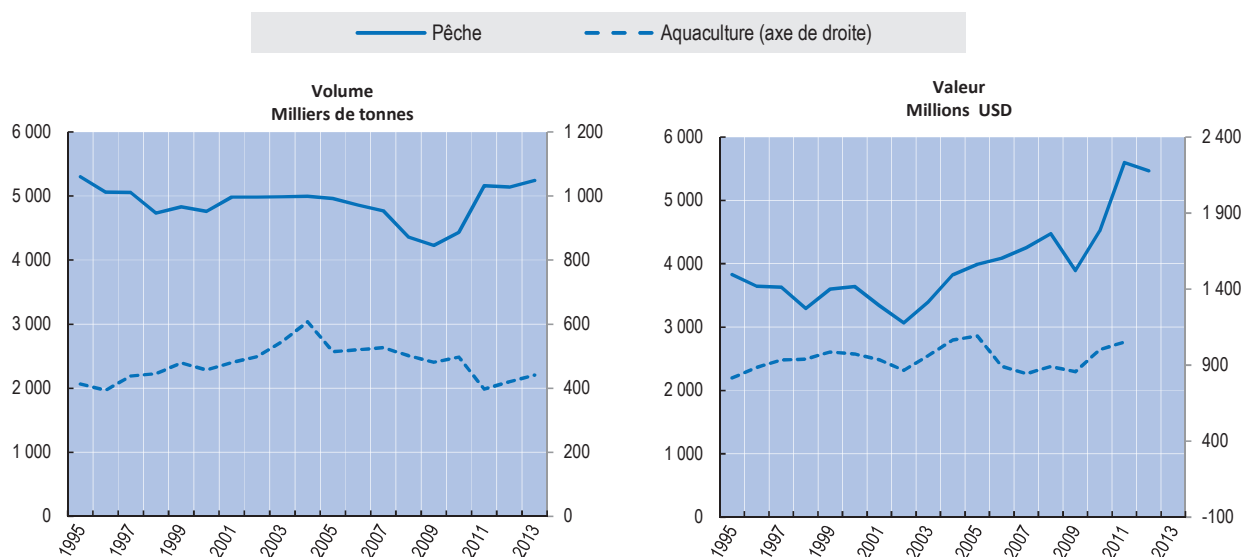
* Ou dernière année disponible.

ÉTATS-UNIS

Synthèse des évolutions récentes

- La loi Magnuson-Stevens (*Magnuson-Stevens Fishery Conservation and Management Act*) établit un cadre juridique qui permet de traiter un large éventail de problèmes d'administration des mers. Elle vise à faire cesser la surpêche devra avoir cessé, prône une gestion axée sur le marché, renforce le rôle de la science, améliore les données sur la pêche de loisir et prévoit de nouvelles mesures pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et réduire les prises accessoires dans les pêches internationales.
- En 2013, après une étude sur l'état de 478 stocks et groupes de stocks, le *National Marine Fisheries Service* (NMFS) a constaté que 9 % de ceux dont la surexploitation est établie faisait toujours l'objet d'une surpêche et qu'il en allait de même de 17 % de ceux dont la situation est connue.
- Au cours des dernières années, deux nouvelles obligations ont été mises en œuvre : les plafonds annuels de capture et les mesures correctrices. Les plafonds annuels de captures doivent être fixés à un niveau destiné à éviter la surpêche et doivent prendre en compte l'incertitude. Les mesures correctrices sont déclenchées lorsqu'un plafond annuel de capture est dépassé. Elles peuvent être appliquées au cours de la saison de pêche (limitation de l'effort ou fermetures) ou la saison suivante pour déduire le trop pêché. Ces deux obligations sont désormais en place et effectives pour l'année 2012 dans toutes les pêches gérées à l'échelon fédéral.
- Les mises à terre (espèces minotières comprises) des pêcheurs américains dans les ports des 50 États ont représenté au total 4.4 millions de tonnes pour une valeur de 5.1 milliards USD en 2012, soit une baisse de 2 % en volume et de 4 % en valeur par rapport à 2011. Le lieu de l'Alaska, le menhaden, le cabillaud, les poissons plats, le saumon du Pacifique et le merlu sont les six principales catégories en volume, tandis que les crabes, les coquilles Saint-Jacques, les crevettes, le saumon et le homard viennent aux premiers rangs par leur valeur brute.

Production halieutique et aquacole



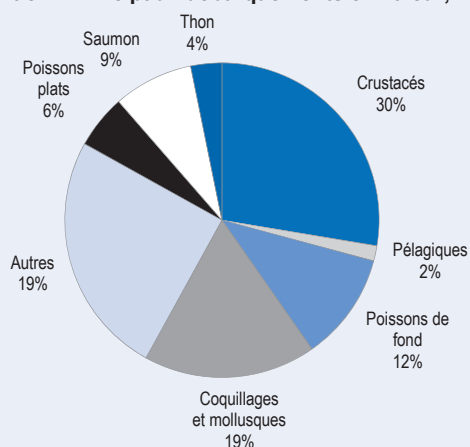
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : États-Unis

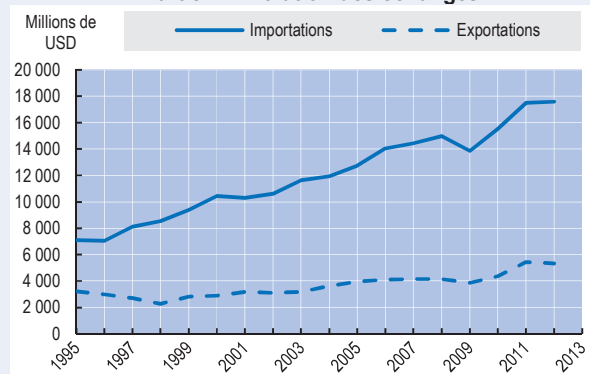
- Le lieu de l'Alaska, le menhaden, le cabillaud, les poissons plats, le saumon du Pacifique et le merlu sont les six principales catégories en volume, tandis que les crabes, les coquilles Saint-Jacques, les crevettes, le saumon et le homard continuent d'occuper les premiers rangs par leur valeur brute (Partie A).
- En 2012, les importations américaines de produits de la pêche destinés à la consommation ont atteint 16.7 milliards USD, soit un niveau sensiblement identique à celui de 2011. En volume, elles s'élevaient à 2 449 millions de tonnes, soit 1 542 millions de tonnes de plus que le volume importé en 2011. Les exportations de produits de la pêche destinés à la consommation représentaient 1 497 millions de tonnes pour une valeur de 5.5 milliards USD. Elles restent presque inchangées par rapport à 2011 (Partie B)
- En 2010, les pouvoirs publics ont transféré 1 901 millions USD au secteur halieutique et aquacole, ce qui représente une diminution de 8.8 % par rapport à 2008 (2 084 millions USD). En 2011, environ 95 % des transferts ont été destinés aux services généraux (Partie C).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2012



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics

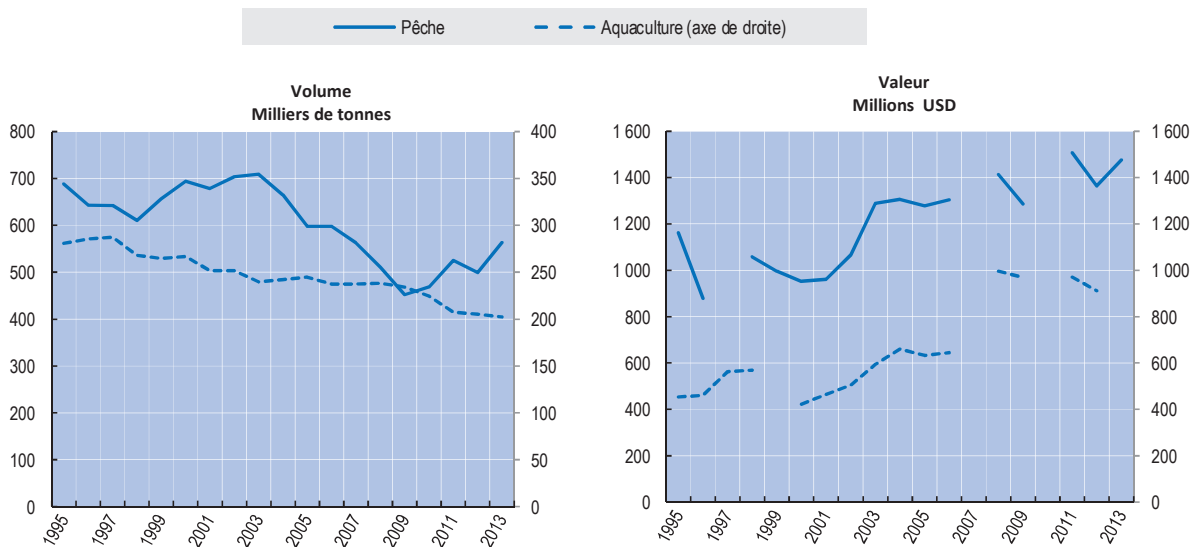
	USD	Moyenne 2005-10*	2 013	Variation en %
Paiements directs		116 221 792
Transferts réduisant les coûts		9 193 449	2 200 000	- 76
Services généraux		1662 877 297	2354 225 707	42

FRANCE

Synthèse des évolutions récentes

- Depuis 2012, les activités halieutiques et aquacoles, auparavant gérées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, sont placées sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.
- Au cours de la période 2007-13, la France a reçu 216 millions EUR par l'intermédiaire du Fonds européen pour la pêche (FEP). En y ajoutant le financement national, le secteur a bénéficié de plus de 450 millions EUR pour se moderniser et s'adapter. Pour la période 2014-20, 558 millions EUR ont été alloués à la France dans le cadre du nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).
- Des systèmes régionaux de planification de l'espace ont été élaborés pour développer l'aquaculture marine. Ils recensent les sites existants et les nouveaux sites propices au développement de cette activité.
- Depuis 2012, trois parcs naturels marins (PNM) ont été créés (PNM des Glorieuses, 43 000 km², océan Indien ; PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale ; PNM du bassin d'Arcachon).
- Un écolabel public est en cours de préparation pour faire suite à un décret de 2012. Une commission constituée de représentants du secteur, des ONG, des consommateurs et des experts indépendants a validé un ensemble de critères sociaux, de qualité et de traçabilité, qui seront soumis à une consultation publique au cours de l'année 2014.
- La pêche à la légine australe dans la ZEE de Kerguelen a obtenu la certification MSC.

Production halieutique et aquacole



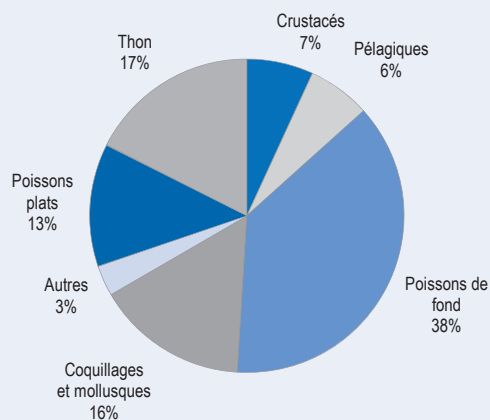
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : France

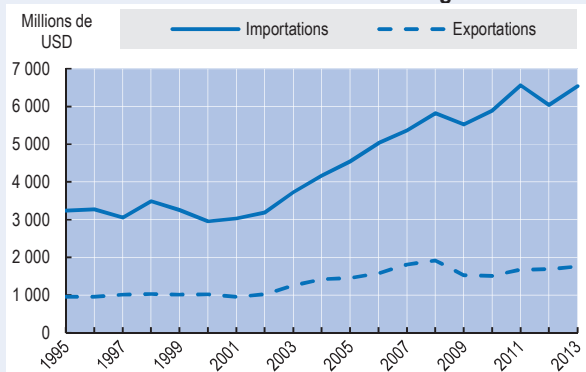
- En 2013, la production halieutique française s'est élevée à 533 000 tonnes pour une valeur de 1.1 milliard EUR (1.5 milliard USD). Elle a représenté approximativement 10 % des captures de l'UE en volume et provenait à 80 % de l'Atlantique Nord-Est. Elle a augmenté de quelque 3 % en volume et 4 % en valeur par rapport à 2012.
- En 2013, les importations de produits halieutiques ont atteint 1.1 million de tonnes et près de 5 milliards EUR (6.6 milliards USD), tandis que les exportations se sont établies à environ 325 000 tonnes et 1.4 milliard EUR (1.9 milliard USD).
- En 2012, le secteur français de la pêche comptait quelque 22 000 emplois, soit environ 3 % de moins qu'en 2010, et les activités de première vente et de transformation représentaient 21 000 emplois supplémentaires.
- En 2013, la flotte française comprenait plus de 7 000 navires, soit une baisse d'un peu plus de 10 % depuis 2011.

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	54 956 548
Transferts réduisant les coûts	163 994 969
Services généraux	36 599 942

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	19 554	16 887	- 14
Nombre de aquaculteurs	20 349	20 125	- 1
Nombre de navires	7 605	7 158	- 6
Tonnage total de la flotte	198 814	166 561	- 16

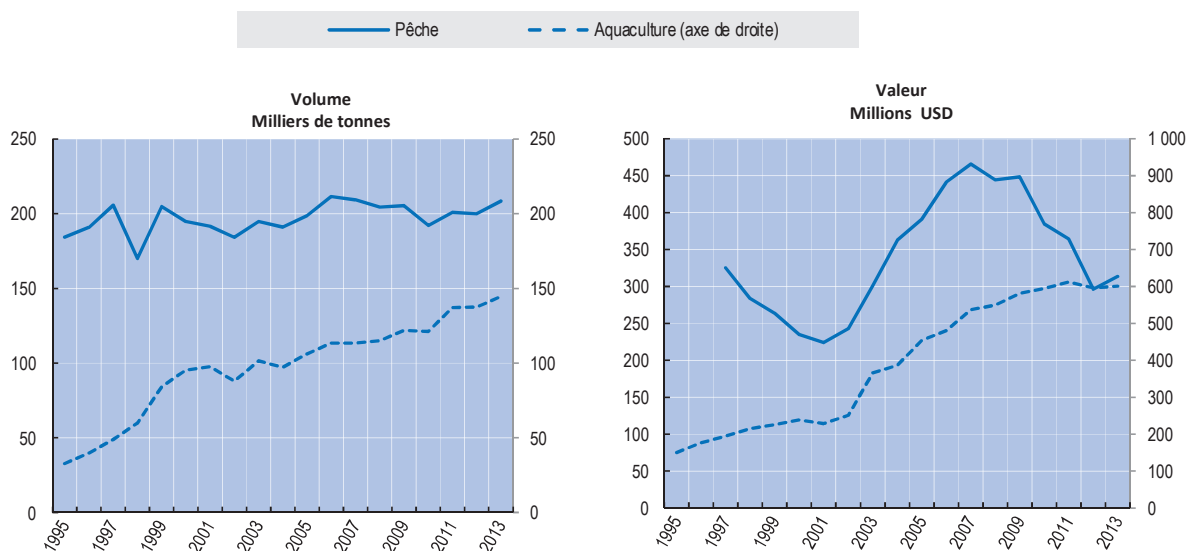
* Ou dernière année disponible.

GRÈCE

Synthèse des évolutions récentes

- En août 2012, l'administration du secteur de la pêche et de l'aquaculture a été réaffectée au ministère du Développement rural et de l'Alimentation.
- En 2013, l'OCDE a été invitée à évaluer les charges administratives dans treize secteurs de l'économie grecque, dont le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et à proposer des solutions pour les réduire. Les recommandations sont actuellement mises en œuvre, notamment l'octroi de licence par un guichet unique et la conception de licences de producteur-vendeur.
- Les chalutiers et les senneurs à senne coulissante ne sont plus obligés d'acheminer leurs prises vers la criée la plus proche. Ils peuvent maintenant les livrer aux criées les plus grandes comme celles d'Athènes, de Thessalonique, de Kavala ou de Patras.
- La mise en place d'un système de déclaration électronique des captures est en cours. Il devrait être pleinement opérationnel d'ici l'année prochaine.

Production halieutique et aquacole



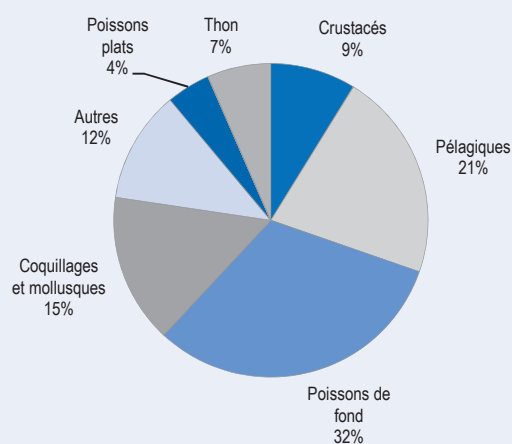
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Grèce

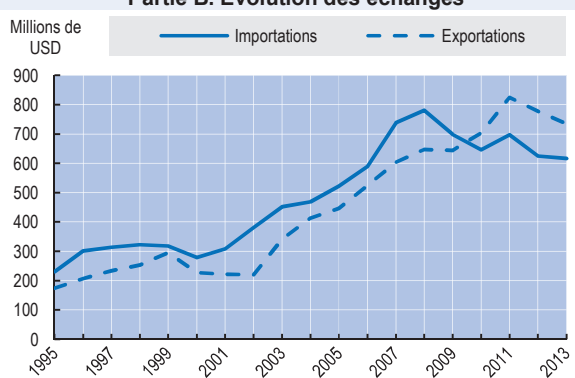
- La flotte de pêche grecque est la plus importante de l'Union européenne en quantité de navires en raison du nombre élevé de petites embarcations, mais elle représente seulement 4,5 % de la flotte communautaire en termes de capacité. À la fin de l'année 2013, elle comptait plus de 15 000 bateaux, parmi lesquels plus de 95 % étaient des navires côtiers, avec une capacité totale de plus de 78 000 GT.
- En 2012 et 2013, le secteur de la pêche maritime comptait environ 36 000 actifs (environ 6 000 sur des navires de haute mer et 30 000 sur des navires côtiers).
- En 2012, la production aquacole grecque avoisinait 114 000 tonnes pour une valeur de 464 millions EUR (616 millions USD). La pisciculture marine représente 82 % environ de cette production et autour de 96 % en valeur (essentiellement la dorade et le bar). Le reste provient en majeure partie de la production conchylicole. En 2012, on dénombrait au total 1 052 fermes aquacoles dans les eaux marines et continentales.

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	19 886 158	15 514 031	- 22
Transferts réduisant les coûts	34 087 459
Services généraux	9 288 870	10 026 533	8

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	33 459	35 976	8
Nombre de aquaculteurs	6 116	4 796	- 22
Nombre de navires	17 136	16 249	- 5
Tonnage total de la flotte	90 330	80 783	- 11

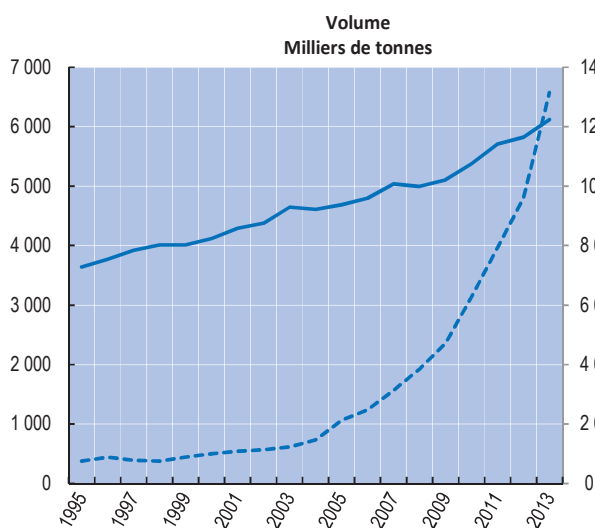
* Ou dernière année disponible.

INDONÉSIE

Synthèse des évolutions récentes

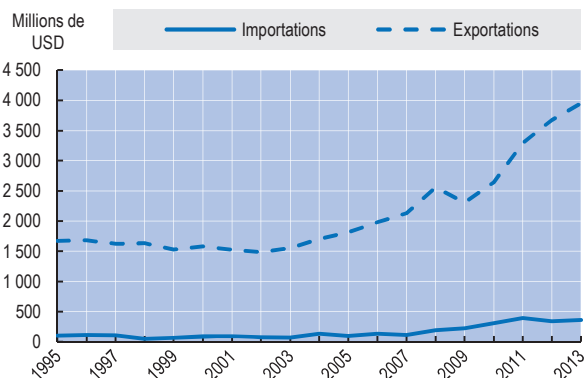
- D'après *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* (FAO, 2014), l'Indonésie est le deuxième producteur au monde de produits halieutiques marins, mais également de produits aquacoles. Le pays se situe également en deuxième position pour le nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs.
- La nouvelle loi n° 32 de 2014 relative aux océans établit que l'administration centrale et les administrations locales doivent travailler ensemble, en s'appuyant sur les principes de l'économie bleue, afin de mettre à profit les ressources marines dans l'intérêt général, qu'il s'agisse des ressources halieutiques, aquacoles, énergétiques et minérales, des ressources côtières et des petites îles, ou encore des ressources non conventionnelles.
- En collaboration avec la FAO, l'Indonésie développe un projet pilote sur une approche de l'économie bleue fondée sur l'aquaculture dans la province des Petites îles de la Sonde occidentales (*Nusa Tenggara Barat*), plus précisément dans les districts de Lombok central et de Lombok oriental. Il se fonde sur les principes de la durabilité, de l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles, de la non-production de déchets et de l'inclusion sociale.
- L'Indonésie participe activement aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) : elle est membre depuis 2007 de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), depuis 2008 de la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT) et depuis 2013 de la Commission internationale pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'océan Pacifique occidental et central.
- Le Plan national de développement à moyen terme (2015-19) invite à développer les secteurs de la mer, de la pêche et de l'aquaculture au cours des cinq prochaines années en privilégiant trois grands principes : la souveraineté, la durabilité et la prospérité. Ces principes sont au fondement de la vision d'une « gestion des ressources marines, halieutiques et aquacoles qui assure la souveraineté, l'indépendance et la prospérité durable du peuple indonésien ».

Production halieutique et aquacole



Source : FAO statistics.

Évolution des échanges



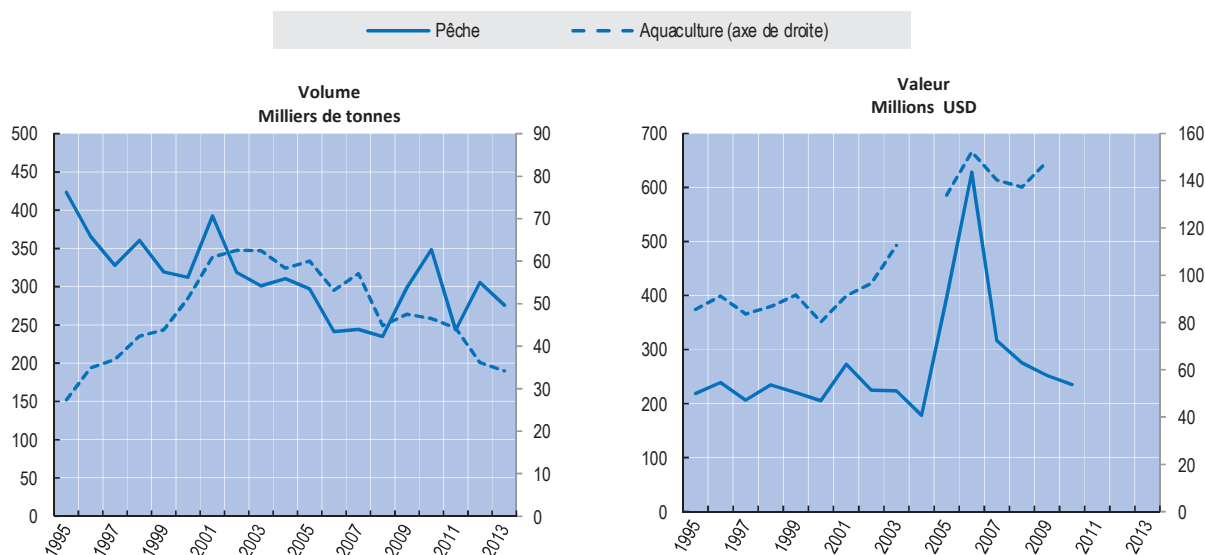
Source : base de données Comtrade des Nations Unies

IRLANDE

Synthèse des évolutions récentes

- En 2011, le volume total des produits halieutiques débarqués par des navires immatriculés en Irlande s'est élevé à 202 819 tonnes, pour une valeur totale de 265.7 millions EUR. En 2012, il s'est établi à 273 861 tonnes pour une valeur de 262.3 millions EUR.
- Le volume de la production aquacole a reculé, passant de 47 407 tonnes en 2009 à 36 384 tonnes en 2012, puis à 34 665.7 tonnes en 2013. Dans les secteurs ostréicole et salmonicole, l'évolution de la valeur unitaire s'est traduite par l'augmentation de la valeur globale de la production, qui a atteint un pic de 130.8 millions EUR en 2012, malgré la diminution du volume. Par la suite, la poursuite de cette diminution s'est répercutée sur la valeur globale de la production qui, en 2013, représentait 117.9 millions EUR.
- Entre 2010 et 2013, la concentration s'est poursuivie dans le secteur de la transformation, qui fait porter son effort sur la valeur ajoutée et l'optimisation du rendement d'une matière première en quantité limitée. Dans la pêche proprement dite, l'accent est mis sur l'amélioration de la qualité, les activités de transformation à bord et la certification de pratiques responsables.
- En 2013, les exportations irlandaises de produits de la mer ont atteint près de 489 millions EUR pour un volume de 254 891 tonnes, soit une baisse de 7 % en valeur par rapport à 2012 (525 millions EUR) et de 12 % en volume (289 860 tonnes).

Production halieutique et aquacole



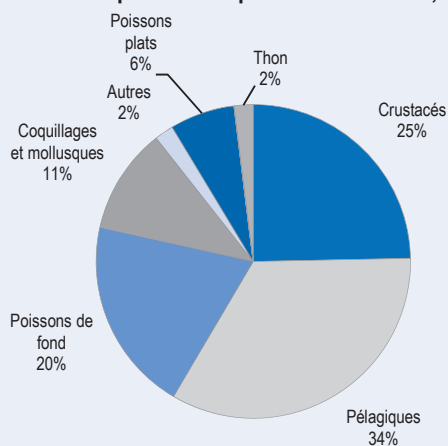
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Irlande

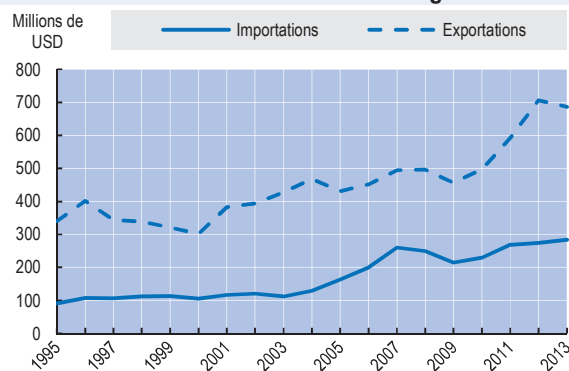
- En 2012, les catégories débarquées les plus importantes, en valeur, étaient les poissons pélagiques (38 %), les poissons de fond (26 %), les crustacés (19 %), les coquillages et mollusques (8 %), les poissons plats (7 %) et le thon (2 %) (Partie A).
- L'Irlande affiche depuis plusieurs décennies un solde positif des échanges de produits de la pêche. D'une valeur totale de 489 millions EUR en 2013, les exportations sont principalement destinées à la France, à l'Espagne, au Royaume-Uni et à l'Italie. Les importations ont quant à elles totalisé 236 millions EUR la même année, d'où un excédent commercial de 253 millions EUR en 2013. (Partie B).
- En 2013, le montant des TFP s'est élevé à 4 249 millions EUR, soit une baisse de 15 % par rapport à l'année précédente. Les subventions allouées à la flotte et au secteur de l'aquaculture ont enregistré une hausse, tandis que celles octroyées au secteur de la transformation ont reculé (Partie C).
- Le nombre total de pêcheurs et d'aquaculteurs a diminué par rapport à 2008. Au total, environ 11 000 personnes ont un emploi direct dans les secteurs de la pêche maritime, de l'aquaculture et des activités qui s'y rapportent, les emplois dans le secteur aquacole se montant à 1 822 personnes en 2013. Dans le même temps, le nombre de navires a enregistré une hausse (+6.89 %) et le tonnage total de la flotte a lui accusé une baisse (-8.51 %) (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2010



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	19 022 257
Transferts réduisant les coûts	5 103 089
Services généraux	194 561 311

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	4 448
Nombre de aquaculteurs	1 895
Nombre de navires	1 934	2 216	15
Tonnage total de la flotte	73 748	64 796	- 12

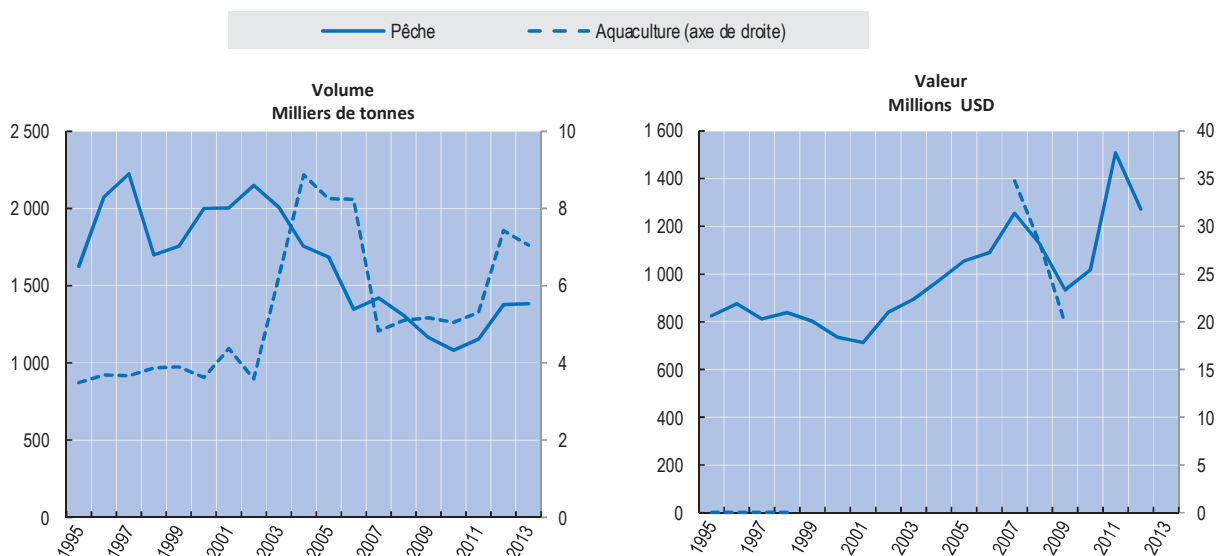
* Ou dernière année disponible.

ISLANDE

Synthèse des évolutions récentes

- Le système actuel de gestion des pêches en Islande s'appuie sur des quotas individuels transférables (QIT) délivrés aux navires. Le ministre de la Pêche, sur les conseils de l'Institut de recherche marine, fixe le total admissible de capture (TAC) de chaque stock pour l'année, qui court du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. La quantité qu'un navire est autorisé à prélever annuellement dans un stock donné est sa part du stock multiplié par le TAC défini pour ce stock. Les parts permanentes du quota ainsi que les quotas annuels individuels sont transférables, en partie ou en totalité, sous réserve de certaines restrictions.
- La part des produits halieutiques d'origine marine dans le PIB et dans les recettes d'exportation est beaucoup plus élevée que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, ce qui fait de l'économie islandaise l'une des plus tributaires de la pêche au monde. Transformation comprise, elle est depuis longtemps supérieure à 10 %, avec une inflexion au cours des années antérieures à la crise financière, lorsque la couronne islandaise s'est fortement appréciée.
- En 2012-13, un transfert de main-d'œuvre notable du secteur de la pêche vers le secteur de la transformation du poisson s'est opéré. Une quantité plus élevée de poisson non transformé est maintenant débarquée pour être transformée en Islande.

Production halieutique et aquacole



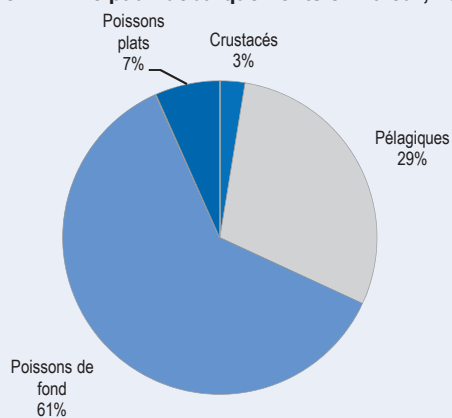
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Islande

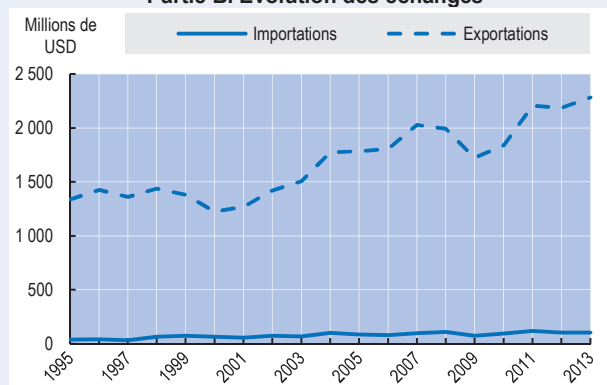
- En 2013, les débarquements de produits de la mer en Islande se sont élevés à 1 362 000 tonnes, la plus grande part de ceux-ci étant des petits pélagiques, par exemple le capelan, le hareng et le maquereau. Les années 2012 et 2013 ont été parmi les plus rentables pour le secteur de la pêche, les profits les plus importants étant ceux du secteur de la pêche pélagique en raison des prix élevés de la farine et de l'huile de poisson sur le marché mondial, mais le secteur de la pêche démersale a également dégagé des bénéfices notables (Partie A).
- En 2013, la valeur des exportations de produits de la pêche maritime se montait à 272 milliards ISK. La majeure partie des produits de la pêche maritime est exportée vers l'Union européenne, le Royaume-Uni étant le plus grand marché. Le cabillaud reste en tête des exportations, représentant 30 % du total en valeur. Il est suivi du capelan, dont la part avoisine 12 % (Partie B).
- En Islande, ni le secteur halieutique ni le secteur halioalimentaire ne bénéficient de programmes publics de sortie de flotte ou de transferts directs. Les carburants destinés aux bateaux de pêche et aux autres véhicules n'empruntant pas le réseau routier sont exonérés de la « taxe routière ». Après avoir été réduit progressivement sur plusieurs années, l'allègement d'impôt dont bénéficiaient les membres d'équipage des navires de pêche en fonction du nombre de jours passés en mer a été supprimé définitivement en 2013 (Partie C).
- À la fin de l'année 2013, la flotte de pêche islandaise comptait 1 696 navires. Elle se compose de trois catégories principales : les navires non pontés, les navires pontés de tailles variables et les chalutiers. Les navires de petite taille ou navires non pontés (d'après la classification officielle) ont en moyenne un tonnage de 5 GT et ciblent des espèces démersales, principalement le cabillaud (Partie D). Leur nombre s'est accru, mais celui des navires de plus grande taille a constamment diminué. Cela pourrait s'expliquer par l'adoption, en 2009, d'un quota collectif pour la pêche côtière d'espèces démersales.

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2012



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs
Transferts réduisant les coûts	12 066 657	7 872 568	- 35
Services généraux	34 634 355	25 647 788	- 26

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	4 558	3 600	- 21
Nombre de aquaculteurs	200
Nombre de navires	1 314	1 394	6
Tonnage total de la flotte	155 545	213 561	37

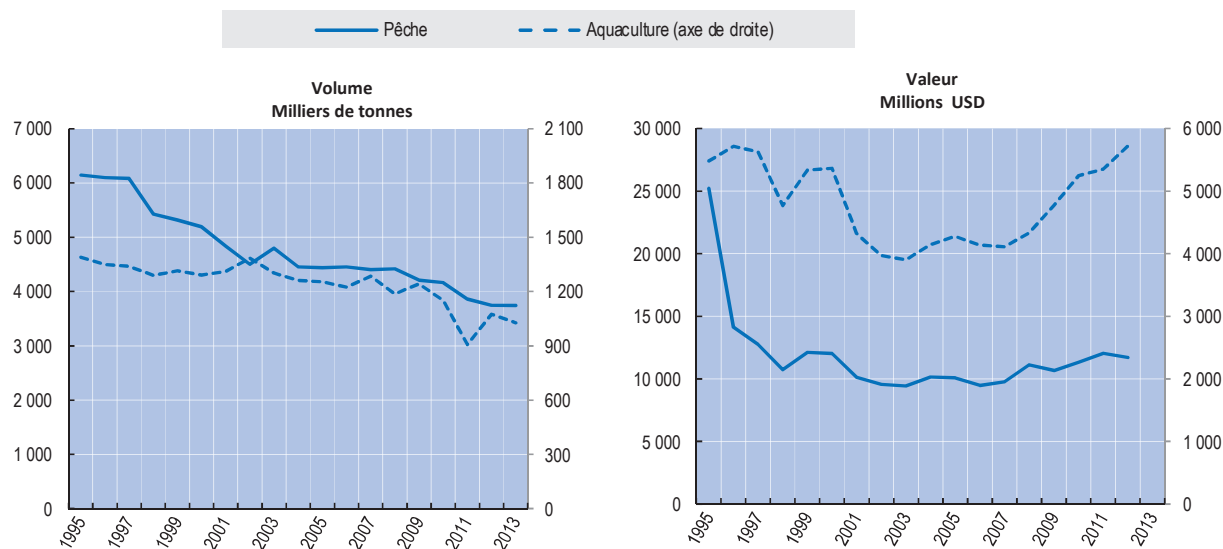
* Ou dernière année disponible.

JAPON

Synthèse des évolutions récentes

- Ces dernières années, la gestion de la pêche et de l'aquaculture au Japon est restée stable. Les principaux outils de maîtrise de la production japonaise sont le système des totaux admissibles de capture (TAC), établi en 1996, et le régime des totaux autorisés d'effort de pêche (TAE), mis en place en 2003.
- Au cours de la dernière décennie, l'ensemble du secteur a enregistré une tendance à la baisse. En 2012, la production aquacole marine a enregistré un rebond après la chute brutale causée par le tremblement de terre de 2011. La même année, le secteur de la pêche maritime affichait encore une baisse de production, par rapport au niveau de 2011.
- En mars 2012, le plan-cadre de la politique de la pêche du Japon a été renouvelé. Conformément à ses dispositions, un système de « Plans de gestion des ressources » a été lancé. Il prévoit que les pouvoirs publics nationaux et préfectoraux élaborent des politiques de gestion des ressources ; sur la base de ces politiques, les organisations de pêcheurs préparent les plans de gestion des ressources et les mettent en œuvre.
- Pour remédier à la baisse de la consommation, le projet « Délices d'un pays riche en poisson » a été lancé en 2012. Il s'agit d'une campagne qui repose sur une collaboration public-privé et mobilise l'ensemble des acteurs du secteur – pêcheurs, transformateurs, distributeurs, administrations, etc. – pour promouvoir la consommation de produits halieutiques et aquacoles.

Production halieutique et aquacole



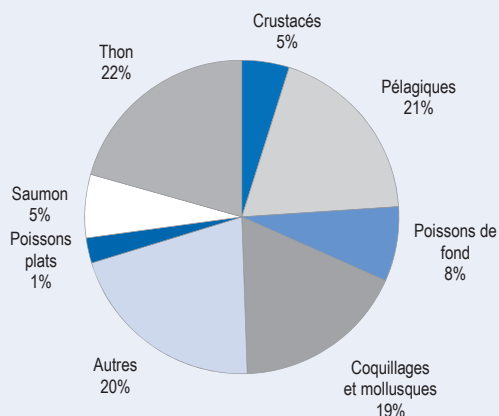
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Japon

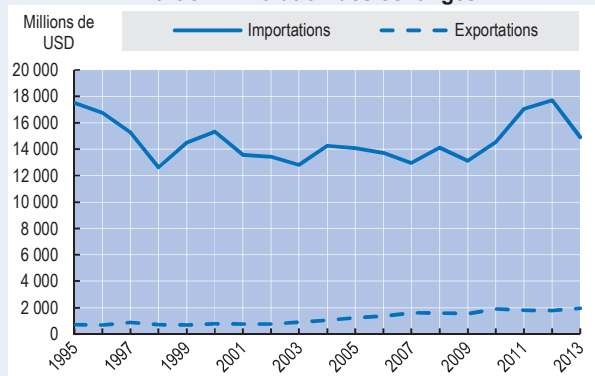
- Au Japon, la principale catégorie prélevée est le thon (22 %), suivi des espèces pélagiques (21 %) telles que le saumon, le maquereau et la sardine. Viennent ensuite les coquillages et les mollusques (19 %), les poissons de fond (8 %) et les crustacés (5 %) (Partie A).
- Le Japon est l'un des principaux importateurs de produits halieutiques et aquacoles. En 2013, la valeur de ces importations a reculé par rapport à l'année précédente. Après le tremblement de terre de 2011, elle avait légèrement augmenté, puis elle a de nouveau fléchi en raison de la baisse de la consommation de poisson. La République populaire de Chine est le fournisseur principal de produits de la mer du Japon. La valeur totale des exportations a légèrement diminué en 2012, mais est remontée en 2013 (Partie B).
- Le secteur halieutique et aquacole japonais a perçu plus de 1.8 milliard USD de transferts financiers publics. En 2012, les paiements directs ont chuté de 61 % et les transferts au titre de la réduction des coûts ont bondi de 209 % par rapport aux moyennes enregistrées entre 2005 et 2010, tandis que les TFP ont enregistré une baisse de 8.4 %. La grande majorité du soutien a été destinée aux services généraux (Partie C).
- Le vieillissement des travailleurs japonais dans le secteur de la pêche est une question importante. En 2012, le nombre de pêcheurs était en recul de 21 % par rapport à la période de référence (2005-10). Toutefois, le tremblement de terre de 2011 n'est pas étranger à cette évolution. Le nombre total de navires a baissé de 15 % par rapport à la période de référence (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2012



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	14 375 793	5 630 892	- 61
Transferts réduisant les coûts	8 423 404	26 012 441	209
Services généraux	1943 578 360	1768 449 244	- 9

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	219 818	173 660	- 21
Nombre de aquaculteurs
Nombre de navires	304 083	258 718	- 15
Tonnage total de la flotte

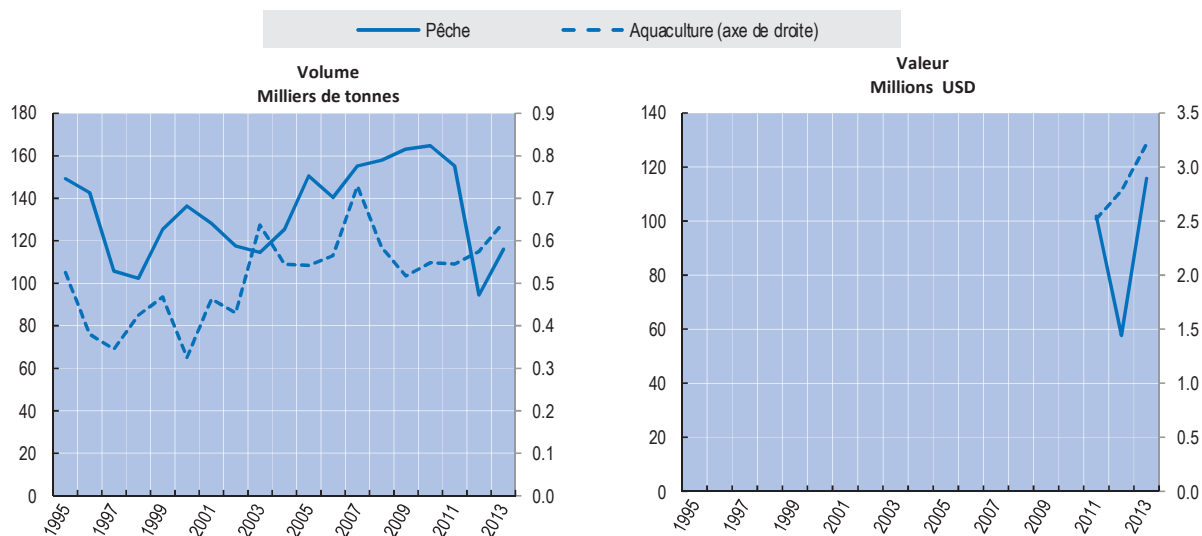
* Ou dernière année disponible.

LETONIE

Synthèse des évolutions récentes

- La loi sur la pêche a été révisée dans le but de modifier la gestion de la pêche côtière. Ainsi, les quotas côtiers sont désormais définis en pourcentage du quota total de la Lettonie dans le cas des principales espèces réglementées de la mer Baltique et les quotas non utilisés dans l'année peuvent être transférés de la pêche côtière à la pêche hauturière. Les autres changements comprennent l'interdiction des filets maillants pour la pêche de subsistance dans les eaux continentales publiques, l'introduction de certaines limites de pêche dans les eaux continentales, ainsi qu'une mesure pour lutter contre la pêche INN. Cette dernière crée de nouvelles compétences en matière de contrôle des ressortissants lettons embarqués sur des navires battant pavillon étranger.
- Le système intégré de contrôle et d'information pour la pêche en Lettonie a été réorganisé pour regrouper tant les données relatives aux licences délivrées que celles issues du registre des navires de pêches, couvrant ainsi l'intégralité de la chaîne « du filet à l'assiette » : les activités de pêche (informations consignées dans les journaux de pêches), les débarquements, les premières ventes, etc., ainsi que les manquements aux règles et les sanctions.
- La situation dans la Fédération de Russie et en Ukraine exerce une pression sur les exportations de conserves de poisson notamment, celles-ci étant habituellement commercialisées dans ces deux pays.
- Pour accéder à l'assistance financière de l'UE, un programme opérationnel de mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2014-20 a été élaboré en 2013-14. L'amélioration de l'efficacité de la production et de la productivité figure en tête de liste des priorités ; l'innovation a été reconnue comme l'une des étapes importantes qu'il est primordial de financer pour atteindre cet objectif.

Production halieutique et aquacole



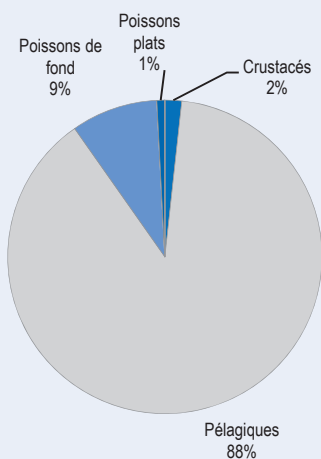
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Lettonie

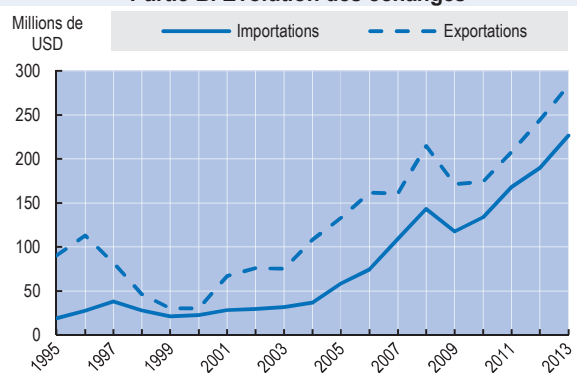
- Les espèces pélagiques (hareng et sprat) représentent quelque 90 % des captures lettones (Partie A).
- La Lettonie a déployé des efforts considérables pour accroître les débouchés commerciaux et le secteur est aujourd'hui beaucoup plus exposé aux échanges internationaux (Partie B).
- La plupart des transferts financiers sont effectués dans le cadre du Fonds européen pour la pêche (FEP) (Partie C).
- L'emploi reste stable et la majorité des pêcheurs pratique la petite pêche côtière (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	..	3 100 550	..
Transferts réduisant les coûts
Services généraux

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	..	701	..
Nombre de aquaculteurs	..	355	..
Nombre de navires	..	703	..
Tonnage total de la flotte	..	29 945	..

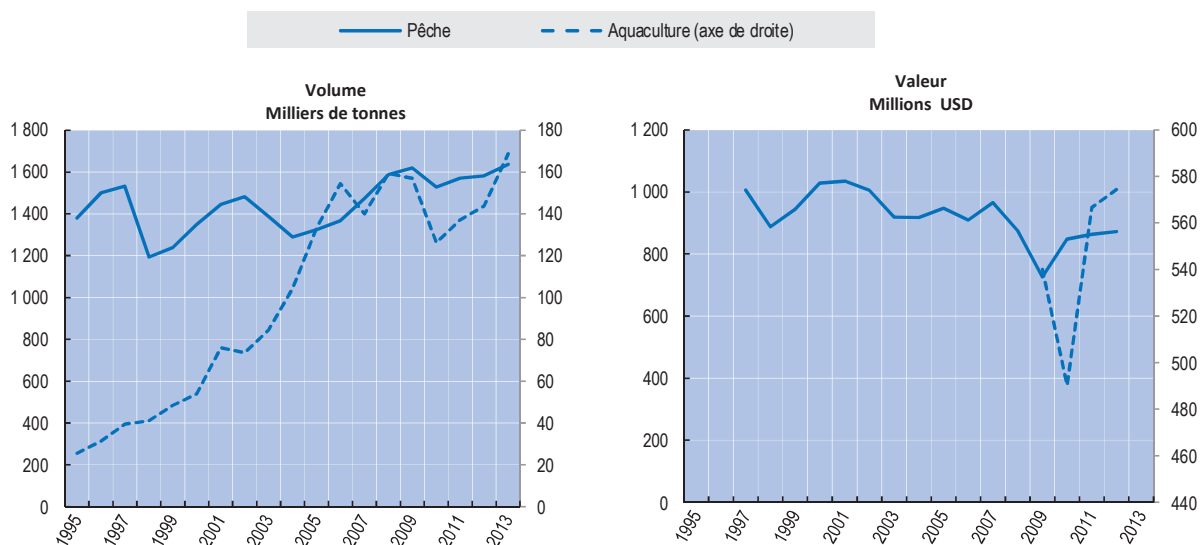
* Ou dernière année disponible.

MEXIQUE

Synthèse des évolutions récentes

- Le secteur de la pêche et de l'aquaculture mexicain englobe diverses activités dans les océans Pacifique et Atlantique, et dans son réseau étendu d'eau douce et saumâtre. Ces activités comprennent la capture, l'élevage, la transformation et la commercialisation. Les produits halieutiques et aquacoles sont très importants pour l'économie nationale et sont une source d'alimentation vitale pour les Mexicains. Ils génèrent également des recettes substantielles en devises. À l'échelle locale, les activités halieutiques et aquacoles fournissent des revenus essentiels à certains groupes de la population et elles sont un moteur du développement économique régional.
- Le littoral mexicain s'étend sur quelque 11 592 km. Le pays dispose de 3 millions km² de zone économique exclusive (ZEE) et plus de 2.9 millions d'hectares d'eaux intérieures, dont 1.6 million sont des lagunes côtières. Sa situation géographique est également privilégiée, puisqu'il bénéficie de l'influence d'importants courants marins qui apportent une abondante biodiversité aux eaux marines, saumâtres et douces.
- Le secteur halieutique et aquacole est régi par cinq domaines stratégiques : la gestion intégrée et durable de la pêche et de l'aquaculture, la politique de conformité et de police des pêches, le développement stratégique de l'aquaculture, le soutien de la capitalisation dans la pêche et l'aquaculture, et la promotion de la consommation des produits halieutiques et aquacoles.
- Les pouvoirs publics mexicains ont une vision à long terme qui vise à favoriser le développement national, la compétitivité et la planification stratégique du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Celle-ci s'articule autour du Plan de développement national, du Programme sectoriel sur l'agriculture et la pêche de la SAGARPA, et sur le Programme sectoriel national sur la pêche et l'aquaculture. Un accent particulier est mis sur l'amélioration de la compétitivité du secteur halieutique et aquacole. Plusieurs facteurs pourraient y contribuer : la durabilité des ressources naturelles, la mise à jour du cadre réglementaire pour protéger les intérêts du secteur à l'étranger, l'intégration des chaînes de production, le soutien continu aux projets innovants dans tout le pays et l'appui au développement régional moyennant la promotion de projets à petite échelle dans le secteur rural.

Production halieutique et aquacole



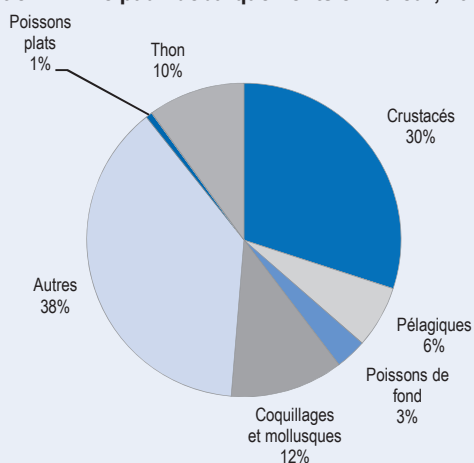
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Mexique

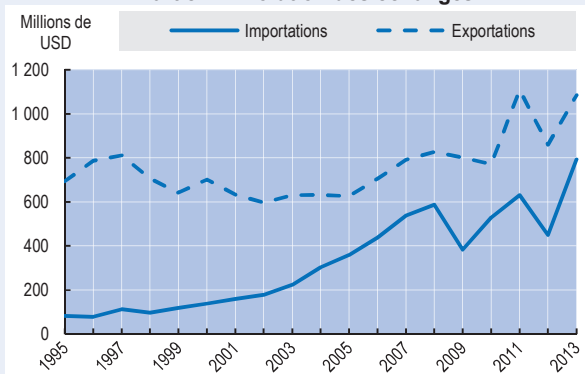
- En 2013, le volume de la production s'élevait à 1 746 000 tonnes, soit une augmentation de 3.48 % par rapport à 2012, confirmant ainsi l'orientation à la hausse amorcée en 2005. Abstraction faite de cette discrète tendance, essentiellement due à la progression de la production aquacole, la production nationale est restée constante ces dernières années. Les principales espèces sont la crevette, la palourde, le crabe et le thon (Partie A).
- En 2013, les exportations représentaient un volume de 284 495 tonnes pour une valeur de 14.16 milliards MXN (1.1 milliard USD), tandis que les importations s'établissaient à 268 151 tonnes pour une valeur de 12.3 milliards MXN (963 millions USD). Les produits mexicains sont principalement destinés aux États-Unis ; à Hong Kong, Chine ; et à l'Espagne. Les exportations sont constituées d'espèces comme la crevette, le thon, la langouste, le poulpe et la sardine (Partie B).
- En 2011, les transferts au secteur de la pêche et de l'aquaculture ont totalisé 356 millions MXN (29.7 millions USD), soit une baisse de 37 % par rapport à la moyenne entre 2005 et 2010. Les transferts au titre de la réduction des coûts, catégorie de soutien la plus importante, ont chuté de 70 %, tandis que les services généraux ont bénéficié d'une augmentation d'un tiers (Partie C).
- Le secteur a récemment connu une importante restructuration à la suite de laquelle, entre 2005-10 et 2012, le nombre de pêcheurs a diminué de 16 % et celui des navires de 6 %. Au cours de cette période, l'aquaculture s'est beaucoup développée et 26 000 actifs sont venus s'ajouter aux effectifs du secteur (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2012



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paielements directs	6 731 590	3 450 290	- 49
Transferts réduisant les coûts	64 031 073	19 260 502	- 70
Services généraux	5 204 994	7 013 177	35

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	249 984	210 247	- 16
Nombre de aquaculteurs	30 513	56 133	84
Nombre de navires	3 367	3 158	- 6
Tonnage total de la flotte	223 131	214 125	- 4

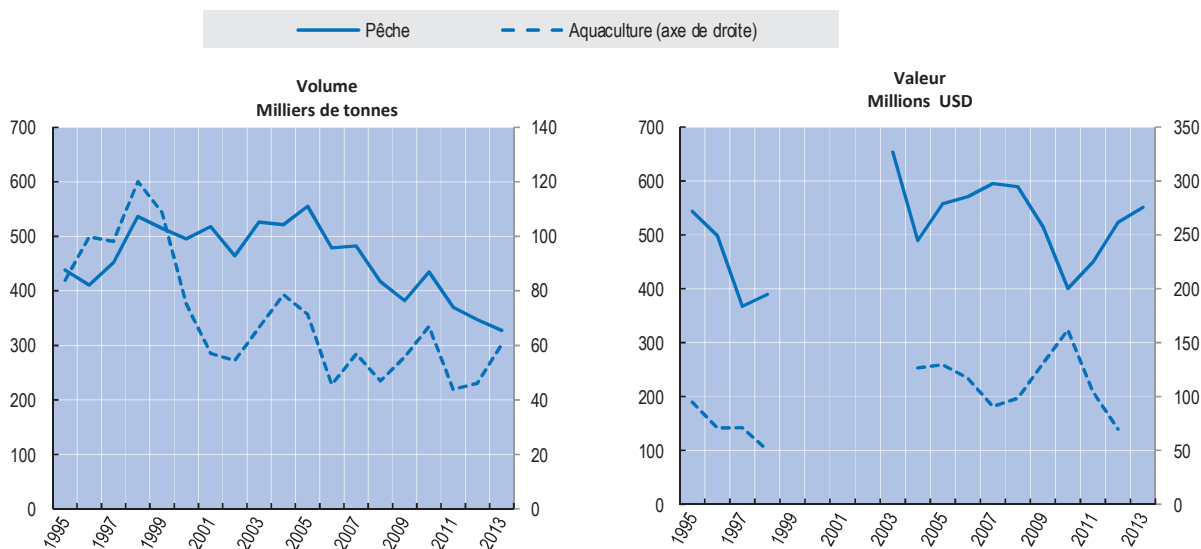
* Ou dernière année disponible.

PAYS-BAS

Synthèse des évolutions récentes

- En 2013, la responsabilité de la gestion des pêches et de l'aquaculture est passée du ministère des Affaires économiques, de l'Agriculture et de l'Innovation au ministère des Affaires économiques.
- En 2005, un nouveau type d'engin pour la pêche en eaux profondes a été introduit. Il émet de faibles impulsions électriques pour effrayer les poissons plats qui se décollent du fond. Ainsi, il n'est plus nécessaire de racler le sable avec le filet de pêche pour capturer le poisson. Cette pratique réduit non seulement les effets négatifs de la pêche sur la surface des fonds marins et, par conséquent, son impact sur la biodiversité, mais limite également l'usure des filets et la consommation de carburant. En 2012-13, le recours à cette méthode de pêche et son développement se sont poursuivis. À partir de 2014, les effets de l'utilisation de cette méthode à plus grande échelle seront évalués et feront l'objet d'un suivi, en vue de l'entrée en vigueur de l'obligation de débarquement visant les pêches démersales à compter de 2016.
- En 2012-13, la collecte de larves de moules (naissain) est devenue plus durable grâce à une utilisation croissante d'installations (paniers suspendus, également connus sous le nom d'installations de captage de larves de moules) permettant de collecter les petites moules de un à deux centimètres, évitant de la sorte que les navires de pêche raclent les fonds de la zone intertidale. Le raclage des fonds est progressivement limité pour protéger la biodiversité et l'écosystème.

Production halieutique et aquacole



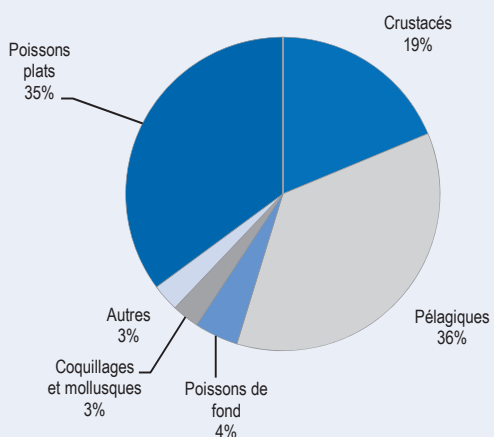
Source: Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Pays-Bas

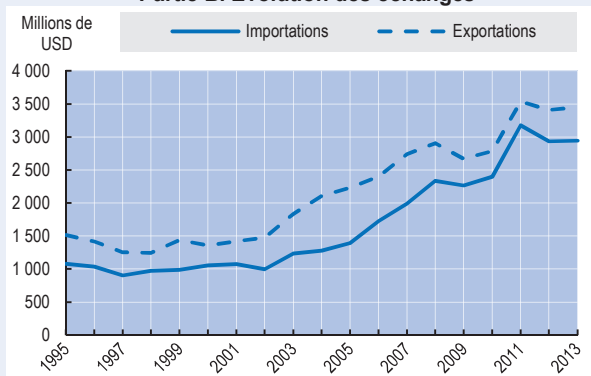
- Les poissons plats sont de loin les principales espèces pêchées par la flotte néerlandaise et comprennent notamment la sole et la plie. Parmi les pélagiques, le hareng, le maquereau et le chinchard arrivent en tête (Partie A).
- En 2013, les importations ont affiché une baisse (-3 %), leur valeur totale s'étant établie à 2 160 millions EUR. Elles provenaient essentiellement de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la République populaire de Chine. Cette même année, la valeur des exportations est restée stable, avoisinant 2 590 millions EUR. Les pays de destination étaient principalement la Belgique (19 %), l'Allemagne (18 %), la France (11 %) et l'Italie (10 %). Parmi les pays de l'UE, seuls les Pays-Bas et le Danemark sont des exportateurs nets (Partie B).
- Le Fonds européen pour la pêche (FEP) est le principal instrument financier pour la pêche. En 2012-13, les Pays-Bas ont consacré 20.4 millions EUR à des mesures en faveur de la pêche et 1.7 million EUR en faveur de l'aquaculture. Le secteur de la transformation du poisson n'a reçu aucun transfert spécifique. Le programme opérationnel néerlandais cible principalement l'innovation, et la durabilité des productions halieutique et aquacole (Partie C).
- En 2012, la flotte s'élevait à quelque 550 navires : 14 opéraient dans les pêches pélagiques, environ 275 dans les pêches de la mer du Nord et 255 dans les pêches côtières. S'agissant de la flotte intérieure, 70 bateaux étaient immatriculés, mais le nombre de bateaux actifs n'est pas connu. Depuis 2005, la flotte n'a guère été renouvelée et autour de 90 % des navires ont dix ans ou plus, et 65 % ont vingt ans ou plus (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Evolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paielements directs	13 003 478
Transferts réduisant les coûts
Services généraux	2 776 685

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	2 279	1 975	- 13
Nombre de aquaculteurs	255	280	10
Nombre de navires	898	904	1
Tonnage total de la flotte	157 446	148 934	- 5

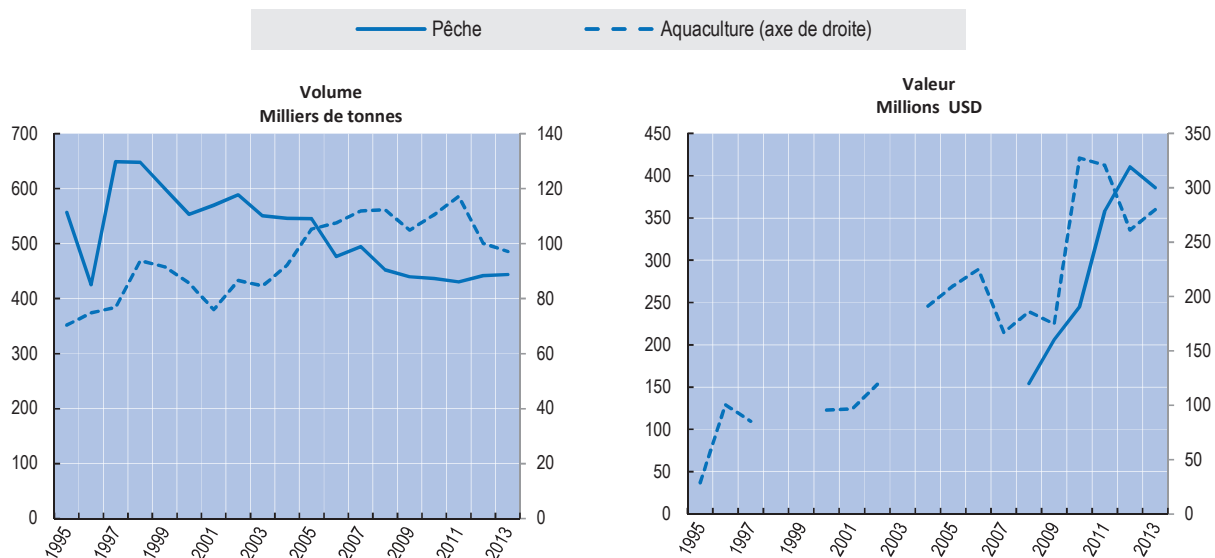
* Ou dernière année disponible.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Synthèse des évolutions récentes

- Dans le domaine de la pêche, la Nouvelle-Zélande mise sur l'exportation et met en l'occurrence l'accent sur les espèces profondes. Les captures d'espèces marines avoisinent 600 000 tonnes en volume pour une valeur de 1.5 milliard NZD (1.25 milliard USD) environ par an. Le secteur aquacole représente 300 millions NZD (250 millions USD) approximativement par an. Le secteur halieutique est le quatrième ou cinquième secteur d'exportation le plus important du pays.
- Grâce à un système de gestion par quotas (SGQ) reposant sur des quotas individuels transférables (QIT), les stocks de hoki et d'hoplostète orange sont revenus, à partir de 2013, à un niveau conforme ou supérieur aux objectifs visés par les gestionnaires.
- Dans le cadre de « Pêche 2030 », stratégie pour la pêche approuvée par le gouvernement, une approche de la gestion des pêches fondée sur des objectifs est élaborée par le biais de « Plans nationaux pour la pêche ». La Nouvelle-Zélande participe à la mise en œuvre de mesures internationales pour la protection marine, moyennant notamment le Plan d'action national pour la conservation et la gestion des requins ; elle a ratifié l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN.
- En 2011, un ensemble de réformes est entré en vigueur pour contribuer au développement du secteur aquacole. L'année suivante, une stratégie en faveur de l'aquaculture et un plan d'action quinquennal ont été adoptés.

Production halieutique et aquacole



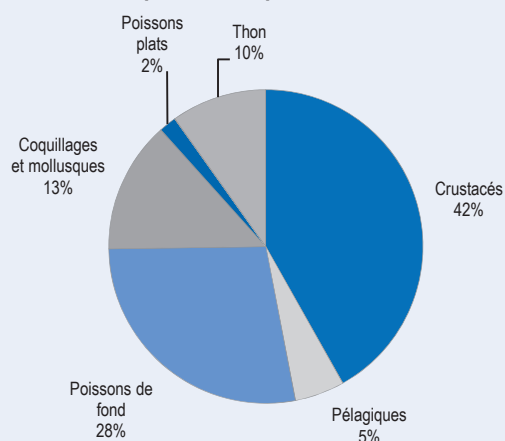
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Nouvelle-Zélande

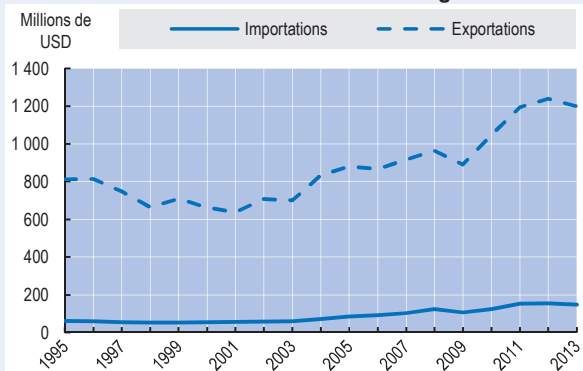
- En 2012, les crustacés et les poissons de fond ont représenté 60 % des débarquements en valeur. Le hoki, le calamar et le maquereau ont été les principales espèces sauvages débarquées, en volume, durant la campagne 2012-13. Dans le secteur aquacole, les trois espèces les plus importantes sont : la moule verte, le saumon royal et l'huître creuse du Pacifique (Partie A).
- Environ 90 % de la production néo-zélandaise d'aliments d'origine marine est exportée. Après la croissance rapide qu'ils enregistraient depuis 2009, les volumes exportés sont, depuis peu, stables. Les principaux importateurs de produits halieutiques et aquacoles néo-zélandais sont la République populaire de Chine (27 %), l'Australie (18 %), l'Union européenne (11.5 %) et les États-Unis (10.7 %), suivis du Japon et de Hong Kong, Chine (Partie B).
- La majeure partie des transferts financiers publics ont concerné les services généraux. Le montant transféré au secteur halieutique et aquacole s'établit à 68 millions USD, ce qui représente une augmentation de 12 %. Certains prélèvements sont effectués au titre de la récupération des coûts, pour financer les services de gestion des pêches et de préservation des ressources (Partie C).
- En 2013, le nombre de pêcheurs dans le secteur de la pêche en mer s'est accru de 11 % par rapport à la période de référence. Toutefois, le nombre total de navires et le tonnage de la flotte ont affiché une baisse (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2012



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

	USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	
Transferts réduisant les coûts	
Services généraux		60 953 411	68 254 935	12

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	1 580	1 746	11
Nombre de aquaculteurs	686	760	11
Nombre de navires	1 497	1 367	- 9
Tonnage total de la flotte	140 123	122 111	- 13

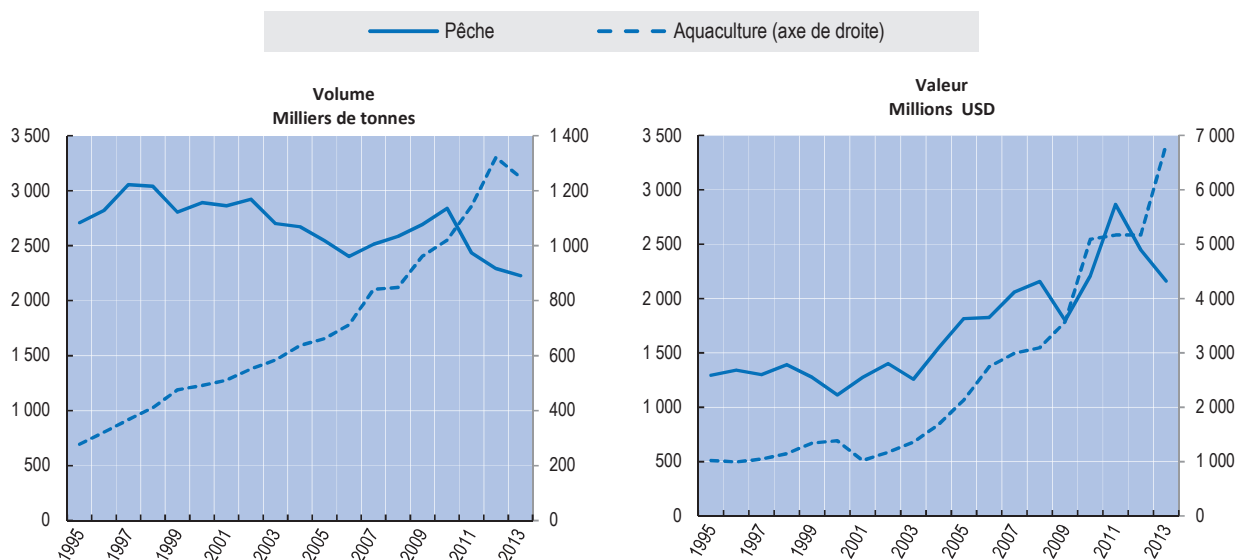
* Ou dernière année disponible.

NORVÈGE

Synthèse des évolutions récentes

- En 2013, le volume des débarquements des navires immatriculés en Norvège s'est élevé à 2.1 millions de tonnes pour une valeur totale à la première vente de 12.5 milliards NOK, soit une baisse de 60 000 tonnes en volume et 1.7 milliard NOK en valeur par rapport à 2012.
- La production aquacole de truite arc-en-ciel et de saumon de l'Atlantique a diminué, passant de 1 306 772 tonnes en 2012 à 1 238 554 tonnes en 2013, pour des valeurs totales à la première vente de 29.6 milliards NOK en 2012 et 39.8 milliards en 2013. L'élevage d'autres espèces marines est peu développé.
- En 2013, la valeur totale des exportations norvégiennes de produits de la mer s'établissait à 61 milliards NOK, en hausse sensible par rapport à la valeur de 2012, qui était de 52.1 milliards NOK. Sur ce total, les exportations de produits de la pêche représentaient 18.8 milliards NOK, tandis que celles de produits de l'élevage s'élevaient à 42.2 milliards NOK.
- L'état des stocks des espèces commerciales les plus importantes pour les pêches norvégiennes est bon. Le système de quotas structurels (SQS), approuvé par le Parlement en 2007, reste en vigueur avec des ajustements mineurs.
- Une nouvelle loi relative à la première vente de ressources marines vivantes (loi sur les organisations de vente de poisson) a été adoptée en juin 2013. Elle remplace la loi sur le poisson frais de 1951.
- La Norvège poursuit ses efforts pour lutter contre la pêche INN et contre le crime organisé dans le secteur de la pêche à l'échelle nationale et internationale. Elle privilégie les questions relatives aux rejets et aux prises accessoires de ressources marines, et la protection des écosystèmes marins vulnérables (EMV).

Production halieutique et aquacole



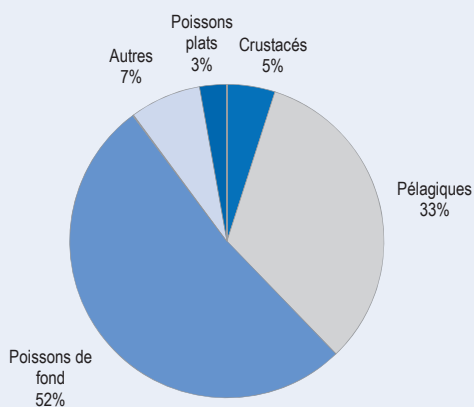
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Norvège

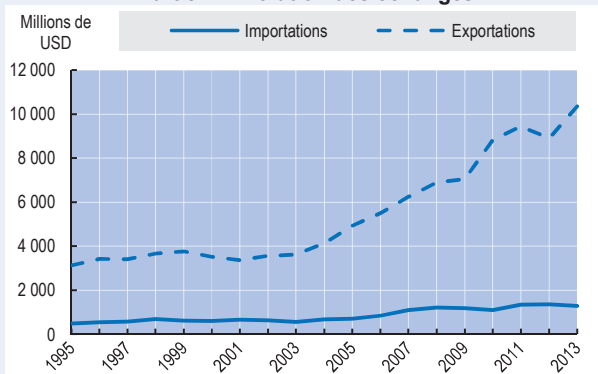
- Les chiffres provisoires montrent que le total des produits débarqués par la Norvège a diminué, passant d'environ 2.14 millions de tonnes en 2012 à 2.08 millions de tonnes en 2013. Pendant cette période, la valeur totale à la première vente est passée de 14.2 milliards NOK à 12.5 milliards NOK. En 2013, les principales espèces pêchées étaient le hareng (506 230 tonnes), le cabillaud (469 932 tonnes) et le maquereau (164 608 tonnes) (Partie A).
- En 2013, la valeur totale des exportations norvégiennes de produits de la mer était de 61 milliards NOK, contre 52.1 milliards NOK en 2012. Principal débouché, l'Union européenne a absorbé 59 % de ces exportations. Environ 95 % de la production norvégienne sont exportés, plaçant le pays au deuxième rang mondial pour les exportations de produits de la mer (Partie B).
- En 2013, la Norvège a consacré 1.35 milliard NOK aux services généraux, soit une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente. Les principales dépenses sont destinées à la surveillance et à la police des pêches, ainsi qu'à la recherche. Un soutien limité est disponible pour le secteur de la chasse au phoque et le dispositif de soutien aux transports (de poisson) qui vise à réduire les désavantages, en termes de coûts, de certaines situations géographiques ou conditions structurelles. En 2013, 3.45 millions NOK ont été consacrés aux mesures sociales (régime d'assurance chômage).
- La Norvège comptait 11 602 pêcheurs professionnels en 2013, contre 12 048 en 2012. Le nombre de navires enregistrés comme bateaux de pêche est descendu de 6 211 en 2012 à 6 128 en 2013. Le principal segment de flotte est constitué des plus petits navires côtiers (moins de 11 mètres) et représente 79 % des bateaux. En 2013, environ 5 700 personnes travaillaient dans le secteur aquacole. Des études montrent que, en prenant en compte les emplois indirects, le secteur a totalisé 23 700 années-personne approximativement en 2012.

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	3 184 129	8 168 127	157
Transferts réduisant les coûts	58 735 836	53 710 015	- 9
Services généraux	196 437 677	274 181 230	40

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	14 009	11 601	- 17
Nombre de aquaculteurs	4 860	5 950	22
Nombre de navires	6 944	6 126	- 12
Tonnage total de la flotte	364 368	381 170	5

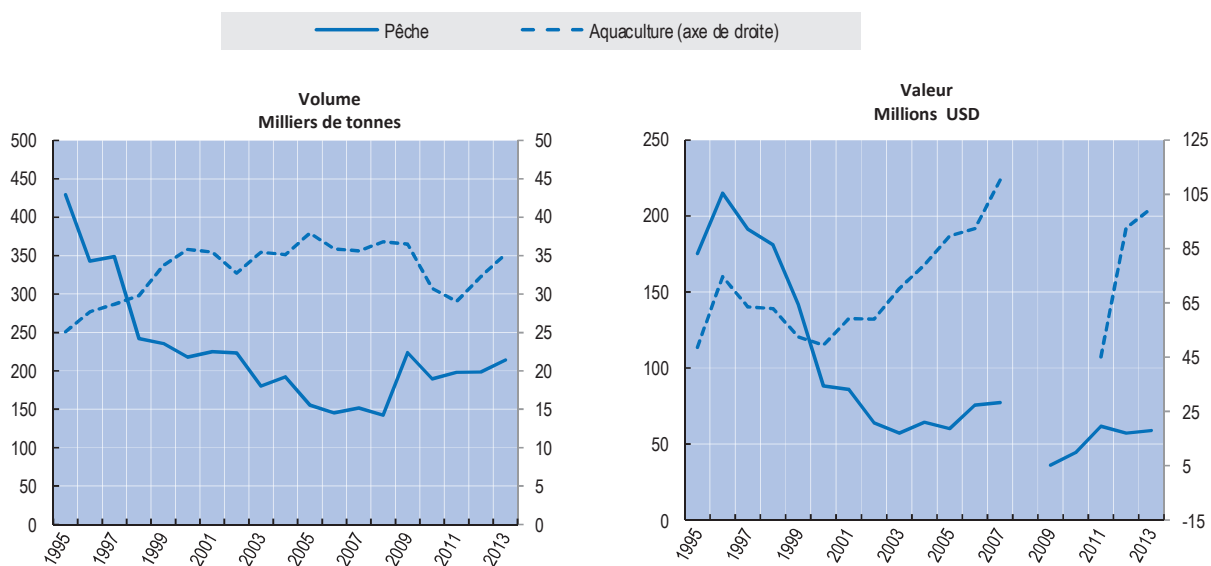
* Ou dernière année disponible.

POLOGNE

Synthèse des évolutions récentes

- Entre 2012 et 2013, les captures, la consommation, les importations et les exportations se sont accrues, tant en volume qu'en valeur. Il en ressort qu'une expansion générale est en cours dans le secteur de la pêche.
- Le nombre de navires de pêche et d'emplois liés au secteur augmente également. Après une phase de privatisation, le secteur de la pêche est désormais l'une des branches de l'agroalimentaire dont l'essor est le plus rapide.

Production halieutique et aquacole



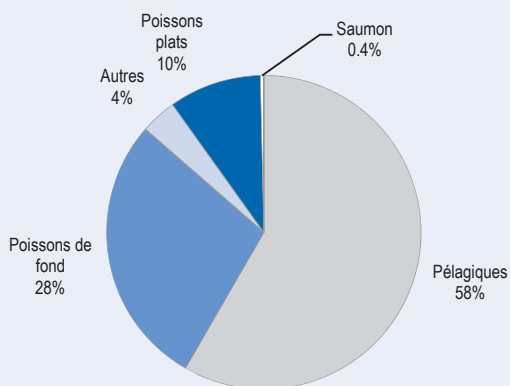
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Pologne

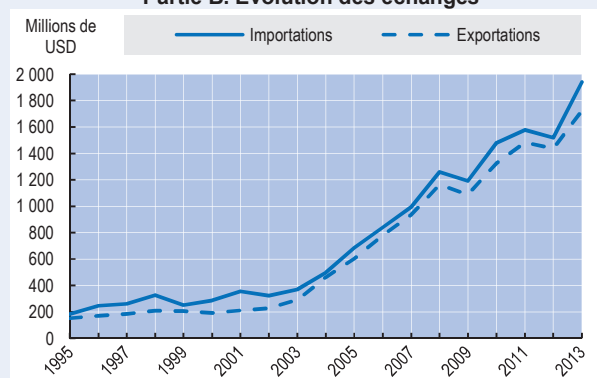
- Les espèces pélagiques telles que le sprat et le chinchard sont les principaux produits pêchés. La mer Baltique et l'océan Atlantique sont les deux grandes zones de pêche (Partie A).
- En 2013, la valeur des importations s'est notablement accrue, reflétant la progression des prix à l'importation. Les exportations sont principalement destinées aux pays de l'Union européenne. Les importations se composent principalement de poisson frais et les exportations de produits transformés, le saumon occupant la première place dans le second cas (Partie B).
- Les transferts financiers publics sont effectués dans le cadre du programme opérationnel de l'UE « Développement durable de la pêche et des zones de pêche côtière 2007-13 » (Partie C).
- On estime que 5 300 personnes travaillent dans l'aquaculture, et 28 500 dans les secteurs de la pêche et de la transformation (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	33 668 110	10 789 685	- 68
Transferts réduisant les coûts	310 285
Services généraux	11 379 315

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	3 899
Nombre de aquaculteurs	3 640	5 430	49
Nombre de navires	860	899	5
Tonnage total de la flotte	34 985	33 949	- 3

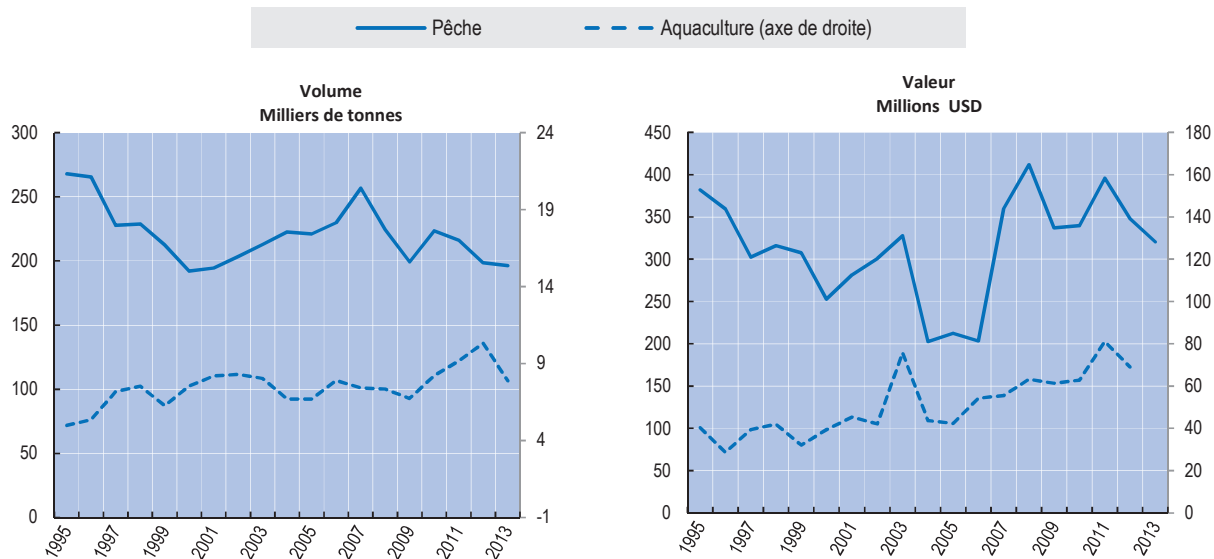
* Ou dernière année disponible.

PORTUGAL

Synthèse des évolutions récentes

- Le ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire a été remplacé par le ministère de l'Agriculture et de la Mer. Ont également été créés une Direction générale des ressources naturelles, de la sécurité et des services maritimes, une Direction générale des politiques de la mer, l'Agence portugaise de l'environnement et l'Institut pour la préservation de la nature et des forêts.
- En 2012 et 2013, de nouveaux règlements ont été adoptés et mis en œuvre pour la pêche à la sardine (règlement n° 251/2010). Ils limitent la capture, la vente, les saisons de pêche et les points de débarquement.
- Un nouveau système simplifié d'attribution de permis a été établi pour les sites de production aquacole en haute mer.
- Le Portugal reste le pays de l'UE où la consommation de poisson par habitant est la plus élevée (54 kg par habitant/par an).
- En 2012-13, près de 600 projets ont été approuvés dans le cadre du programme PROMAR pour un montant total d'investissements éligibles avoisinant 120 millions EUR, dont 60 millions EUR financés par l'Union européenne et 20 millions EUR par le budget national.

Production halieutique et aquacole



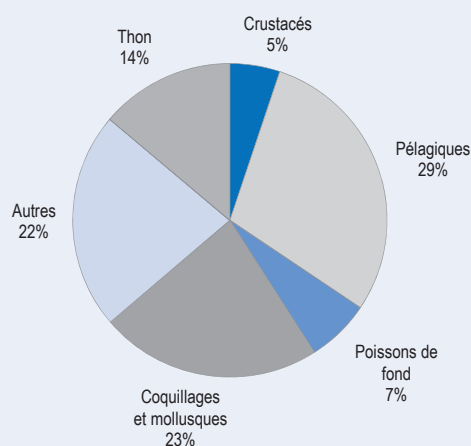
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Portugal

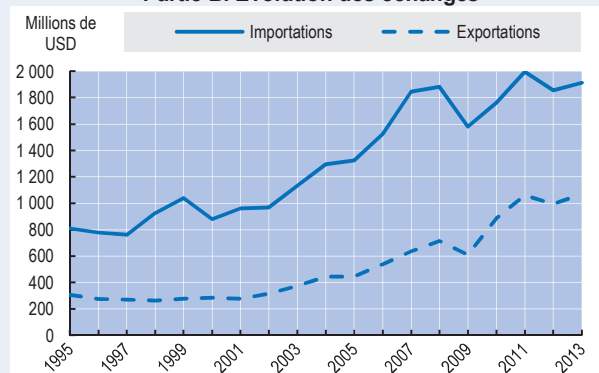
- En 2013, les captures de la flotte portugaise ont avoisiné 200 000 tonnes, soit un léger fléchissement par rapport à 2012, qui s'explique notamment par une baisse des volumes de sardine due à une nouvelle réglementation. Les volumes capturés dans les eaux extérieures ont affiché une légère hausse.
- La valeur totale des captures a également diminué, surtout en raison de la diminution des prix du poulpe, du maquereau et du chinchard gros yeux.
- En décembre 2013, la flotte portugaise comptait 8 000 navires avec une capacité totale de presque 100 000 GT et de plus de 365 000 KW. Durant la dernière décennie, le nombre de navires a reculé, mais la capacité est restée stable.
- En 2012, la production aquacole totale a dépassé 10 000 tonnes pour une valeur proche de 54 millions EUR. Elle a augmenté de 12 % en volume par rapport à 2011, mais a diminué de 8 % en valeur, à cause de la baisse du prix des mollusques.
- En 2013, le déficit commercial atteignait plus de 640 millions EUR (850 millions USD), niveau légèrement supérieur à celui de 2012, en raison de la hausse des exportations.

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	14 302 778	12 845 240	- 10
Transferts réduisant les coûts	349 983	580 822	66
Services généraux	21 993 344	16 467 263	- 25

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	17 259	16 797	- 3
Nombre de aquaculteurs
Nombre de navires	8 823	8 232	- 7
Tonnage total de la flotte	105 775	99 917	- 6

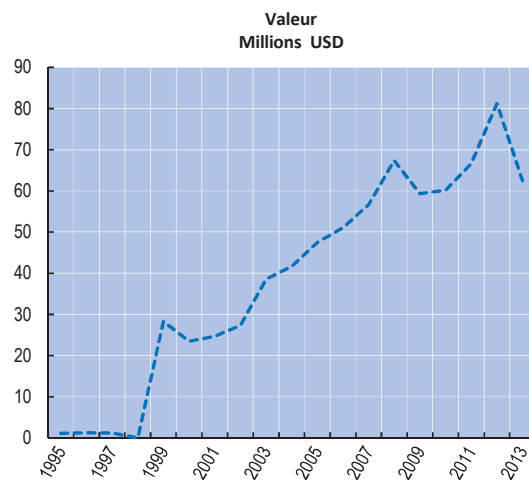
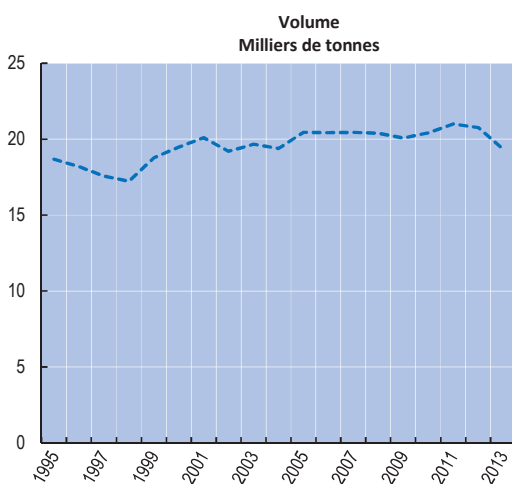
* Ou dernière année disponible.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Synthèse des évolutions récentes

- En République tchèque, le soutien financier fourni par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) portera sur le développement d'un secteur aquacole compétitif et respectueux de l'environnement.
- En 2012, la consommation de poisson par habitant était estimée à 6.5 kg, ce qui la place à un niveau inférieur à la moyenne européenne (aux alentours de 11 kg par an). Les poissons de mer représentent le gros de la consommation, alors que la production intérieure provient de la pêche ou de l'aquaculture en eau douce.
- Les marchés intérieur et d'exportation ne changent guère et sont plutôt stables, et les principaux produits sont les carpes vivantes. La production est alignée sur la demande pour maintenir la stabilité du marché.

Production aquacole



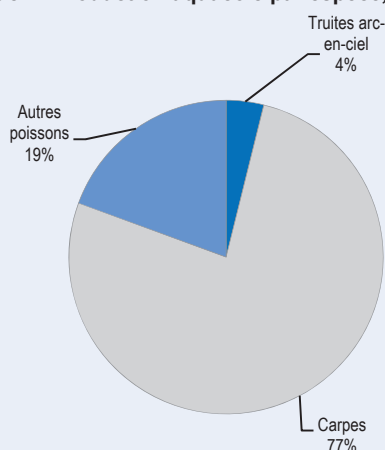
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : République tchèque

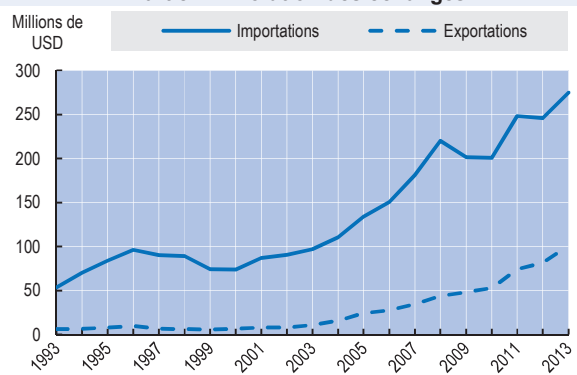
- La production de poisson de la République tchèque se base presque exclusivement sur l'aquaculture, la carpe étant de loin l'espèce la plus importante (84 %), suivie de la truite arc-en-ciel (4 %). En 2013, la production de carpe s'élevait à 16 809 tonnes, sur une production totale de 20 763 tonnes (Partie A).
- La République tchèque, pays sans littoral, est un importateur net de produits halieutiques et aquacoles. En 2012, les importations atteignaient au total 44 311 tonnes, soit plus du double des exportations (19 363 tonnes). Elles sont principalement constituées d'espèces marines sous forme de produits frais, congelés ou transformés. En accord avec la structure de la production nationale, la carpe est la principale espèce exportée (Partie B).
- Les transferts financiers publics sont accordés uniquement au secteur aquacole, étant donné qu'il n'existe pas de secteur de la pêche en mer. En 2013, ces transferts ont représenté 392 millions CZK, plus de 90 % desquels ont été destinés à financer le curage des bassins (Partie C).
- Le nombre d'exploitations aquacoles est très stable, tout comme leurs effectifs. En 2012, l'Association des aquaculteurs tchèques comptait 71 membres (Partie D).

Principaux indicateurs sur l'aquaculture

Partie A. Production aquacole par espèce, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur aquacole

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paievements directs	20 432 621	20 024 872	- 2
Transferts réduisant les coûts
Services généraux	1 852 338

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs
Nombre de aquaculteurs	1 463	1 428	- 2
Nombre de navires
Tonnage total de la flotte

* Ou dernière année disponible.

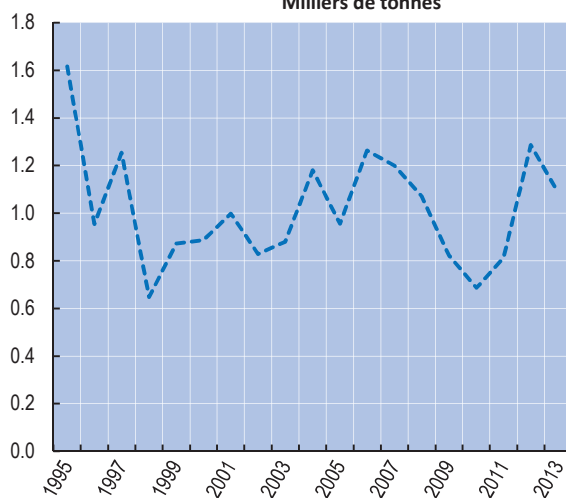
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Synthèse des évolutions récentes

- En République slovaque, le secteur halieutique et aquacole repose sur l'aquaculture et la transformation du poisson, les activités de pêche maritime et continentale n'étant guère importantes.
- En 2013, la production aquacole s'est élevée à 1 084.8 tonnes, soit un volume inférieur à celui de 2012 (1 287.1 tonnes), mais supérieur à celui de 2011 (814.7 tonnes).
- Les captures des pêcheurs amateurs sont en moyenne de 1 900 tonnes environ par an, ce qui fait que la pêche à la ligne est plus importante que l'aquaculture en termes de volume.

Production aquacole

Volume
Milliers de tonnes



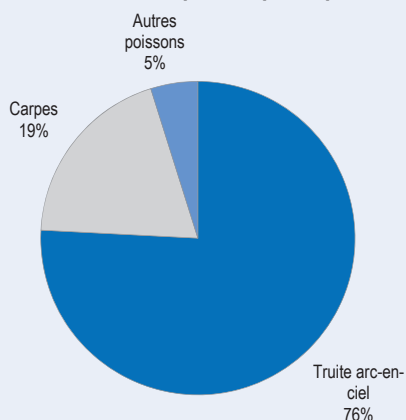
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : République slovaque

- Il n'existe pas de pêche commerciale en République slovaque. La composition de la production aquacole par espèces principales est à peu près la même depuis longtemps en volume. La truite arc-en-ciel représente quelque 76 % du total et la carpe environ 20 %.
- Les activités aquacoles, de commercialisation et de transformation ont bénéficié de TFP, lesquels ont été financés par le Fonds européen pour la pêche 2007-13.
- En 2013, le nombre d'actifs à temps plein dans les élevages aquacoles s'est accru consécutivement à une modification de la politique gouvernementale de l'emploi, tandis que celui des travailleurs saisonniers a fléchi. Globalement, donc, les effectifs demeurent stables (Partie C).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Production aquacole par espèces, 2009



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs
Nombre de aquaculteurs	784	929	18
Nombre de navires
Tonnage total de la flotte

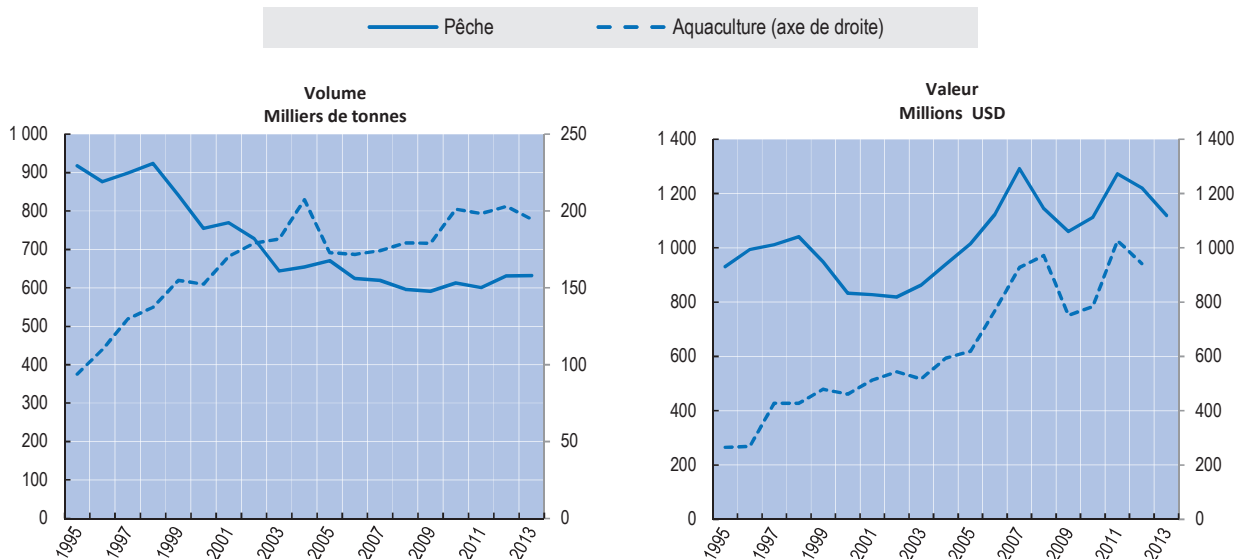
* Ou dernière année disponible.

ROYAUME-UNI

Synthèse des évolutions récentes

- Sur 14 stocks de poissons suivis dans les eaux du Royaume-Uni, environ 40 % conservaient toute leur capacité de reproduction et étaient pêchés de façon durable en 2009-12, contre 20 % approximativement dans les années 1990 (d'après le CIEM). Ces tendances s'expliquent probablement par la réglementation de l'UE sur les totaux admissibles de capture (TAC) et l'effort de pêche.
- Le 1^{er} janvier 2014, un règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture est entré en vigueur. Il fait partie de l'ensemble des mesures adoptées dans le cadre de la révision de la politique commune de la pêche (PCP).
- Le Royaume-Uni se concentre actuellement sur la mise en œuvre de la réforme de la PCP, tout particulièrement en aidant le secteur de la pêche à se préparer à l'introduction d'obligations de débarquements. Des discussions se poursuivent avec le secteur sur les travaux à mener pour mettre en œuvre la réforme, en particulier l'instauration de l'interdiction de rejet des captures, notamment pour les pélagiques, à compter de janvier 2015. Nous collaborons étroitement avec la profession pour que toutes les parties soient informées des changements et se penchent sur les problèmes, de façon à ce que la transition soit la plus harmonieuse possible.
- S'agissant de la pêche côtière, il sera essentiel de se demander comment tirer des avantages sociaux et environnementaux de la libéralisation économique. L'objectif est que tous les types de navires, des plus gros aux plus petits, soient économiquement viables et qu'ils opèrent sans recevoir de subventions sur le long terme.
- Au Royaume-Uni, la loi sur l'accès aux zones maritimes et côtières (*Marine and Coastal Access Act*), promulguée en 2009, améliorera nettement l'utilisation des ressources marines et maximisera les avantages que le pays en retire. En vertu de cette loi, les administrations du Royaume-Uni travaillent actuellement sur la mise en place de nouveaux systèmes de planification de l'espace maritime et de délivrance d'autorisations dans le cadre des orientations fournies par la Déclaration de politique maritime (*UK Marine Policy Statement*) adoptée par toutes les administrations britanniques en mars 2011. Les premiers plans relatifs à l'espace maritime (pour les zones côtières et extracôtières de l'Est) ont été adoptés en avril 2014 et, après les consultations menées en 2013, un plan national maritime pour l'Écosse devrait être adopté au début de l'année 2015. Le Pays de Galles et l'Irlande du Nord se penchent actuellement sur leurs propres plans nationaux, qui devraient être soumis à consultation à la fin de l'année 2014 et au début de l'année 2015, respectivement.

Production halieutique et aquacole



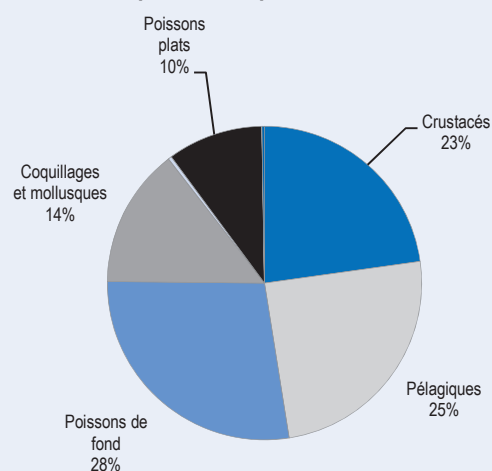
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Royaume-Uni

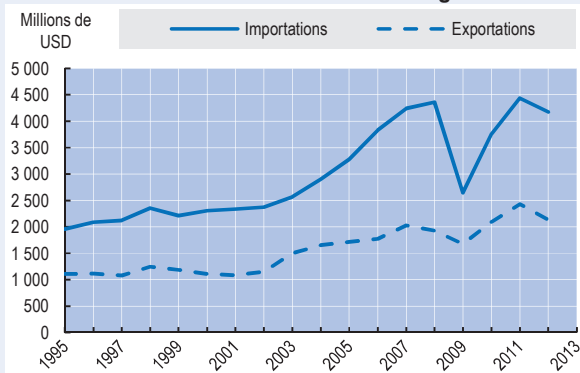
- En 2013, les espèces pélagiques contribuaient à hauteur de 25 % aux débarquements du Royaume-Uni en valeur. Venaient ensuite les poissons de fond (28 %), les crustacés (23 %) et les coquillages et les mollusques (14 %) (Partie A).
- Le Royaume-Uni reste un importateur net de produits de la pêche et de l'aquaculture frais et transformés. En 2011, la valeur des importations et des exportations est remontée, après la période creuse récente, à un niveau équivalent à celui enregistré avant la crise économique. La valeur des importations de produits de la mer a grimpé de 15.6 % pour s'établir à 4 247 millions USD, tandis que leur volume a enregistré une hausse de 4.5 % et a été porté à 718 000 tonnes. Pour leur part, les exportations ont affiché une hausse de 13.7 % en valeur, passant à 2 395 millions USD, tandis que leur volume a baissé de 15 % pour atteindre 435 000 tonnes (Partie B).
- Le Fonds européen pour la pêche (FEP) est la principale source de financement des transferts financiers publics (TFP). Le programme a couvert la période de 2007 à 2014 et devrait être remplacé par le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) début 2015. Le FEAMP s'étendra jusqu'à 2020. Au cours de l'exercice financier 2012/13, le secteur halieutique et aquacole a perçu 18.47 millions USD en transferts de l'administration du Royaume-Uni, soit une baisse de 79.6 % par rapport aux TFP de 2005 (Partie C).
- En 2012, le secteur comptait 12 445 pêcheurs, ce qui représente un fléchissement de 3.4 % depuis 2007. Le nombre de navires inscrits et le tonnage de la flotte ont également reculé, respectivement de 5.3 % et 5.7 % depuis 2007 (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Evolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	5 380 570	3 419 504	- 36
Transferts réduisant les coûts	5 945 930
Services généraux	44 798 346	11 910 321	- 73

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	12 671	12 445	- 2
Nombre de aquaculteurs	3 300	3 329	1
Nombre de navires	6 640	6 481	- 2
Tonnage total de la flotte	210 227	198 560	- 6

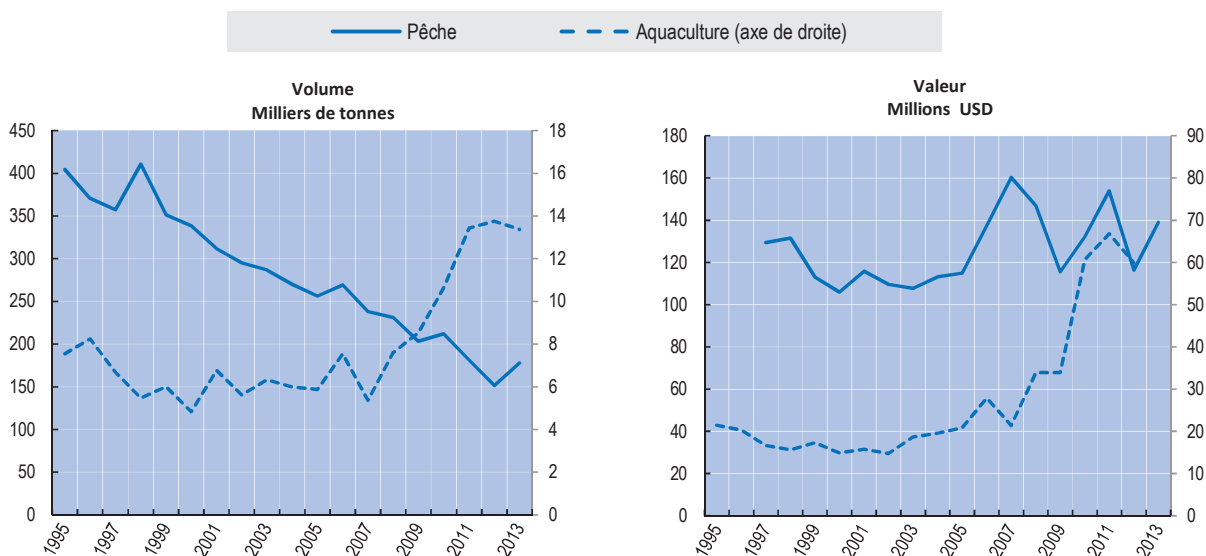
* Ou dernière année disponible.

SUÈDE

Synthèse des évolutions récentes

- Les principes généraux régissant la politique nationale de la pêche sont définis dans une loi votée par le Parlement. Ce dernier a récemment décidé de la modifier afin que les personnes morales, et non plus seulement les personnes physiques, puissent obtenir une licence de pêche. Les personnes physiques n'auront plus besoin d'une licence de pêche personnelle : une licence pour le bateau sera suffisante.
- En 2012, la Suède a autorisé les navires munis de permis de pêche pour le cabillaud dans la mer Baltique à se transférer des jours entre eux pour favoriser une gestion efficace des possibilités de pêche.
- En 2013, l'Agence suédoise pour la gestion du milieu marin et de l'eau a modifié la réglementation en matière de pêche au saumon dans la mer Baltique. La pêche de cette espèce à la palangre dans la mer Baltique a été interdite et le quota suédois a été alloué uniquement aux pêcheurs utilisant des pièges.
- Dans l'attente d'une mise en œuvre à l'échelle de l'UE, la Suède a introduit dans sa législation nationale des mesures techniques qui ont pour effet d'accroître la sélectivité s'agissant des espèces démersales et de la crevette dans le Skagerrak.
- En 2012, les pouvoirs publics ont confié au Comité parlementaire sur les objectifs environnementaux l'élaboration d'une stratégie nationale pour une politique de l'eau cohérente et durable, qui prévoit des objectifs intermédiaires et les moyens d'action nécessaires pour les atteindre. La stratégie a été présentée au gouvernement fin juin 2014.
- En janvier 2014, sont entrées en vigueur la nouvelle politique commune de la pêche de l'Union européenne (Règlement (UE) n° 1380/2013) et la nouvelle organisation commune des marchés (Règlement (UE) n° 1379/2013). Dans les prochaines années, les efforts porteront sur la réussite de la mise en œuvre de la nouvelle politique, à l'échelle nationale ainsi qu'au sein de l'Union européenne, dans le cadre de la régionalisation de la mer Baltique et de la mer du Nord.

Production halieutique et aquacole



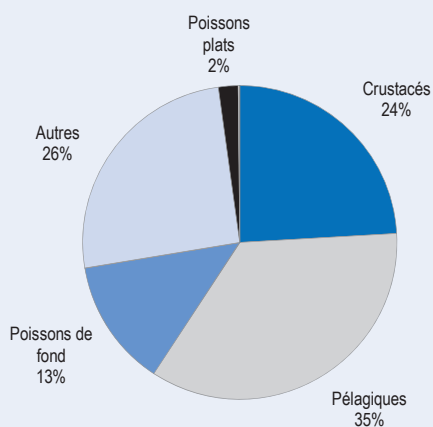
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Suède

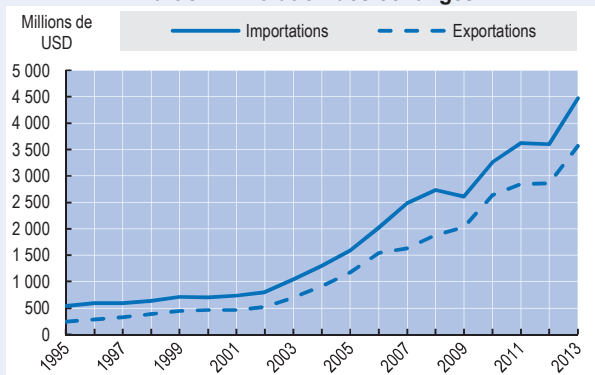
- En 2013, les débarquements des pêches maritimes se sont élevés à 151 000 tonnes pour une valeur avoisinant 100 millions EUR (139 millions USD). Les principales espèces ont été, en volume, le sprat, le hareng et le cabillaud, et en valeur, le hareng, le sprat, le cabillaud, la crevette nordique et la langoustine (Partie A).
- En 2013, la Suède a importé 688 000 tonnes de poisson pour une valeur totale de 3.4 milliards EUR. Les exportations ont représenté 665 000 tonnes pour une valeur de 2.7 milliards EUR. La réexportation du saumon norvégien constitue une des grandes caractéristiques des échanges de la Suède (Partie B).
- En 2013, les transferts au secteur de la pêche et de l'aquaculture, hormis les exonérations des taxes sur le carburant, ont représenté 69 millions EUR, dont 64 millions EUR ont financé des services généraux (coûts de recherche estimés, et coûts de gestion, de police des pêches et de contrôle à l'échelle nationale). En 2012, la valeur des exonérations des taxes sur le carburant a été de 24 millions EUR (Partie C).
- En 2012, on dénombrait 3 800 actifs dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, dont 1 389 sur des navires (munis d'une licence), 370 dans le secteur aquacole et 1 895 dans la transformation. La flotte se composait de 1 378 navires actifs et inactifs.

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	7 072 368	1 906 219	- 73
Transferts réduisant les coûts	32 333 917
Services généraux	56 138 082	83 203 353	48

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	1 796	1 466	- 18
Nombre de aquaculteurs	420	370	- 12
Nombre de navires	1 480	1 362	- 8
Tonnage total de la flotte	40 833	29 000	- 29

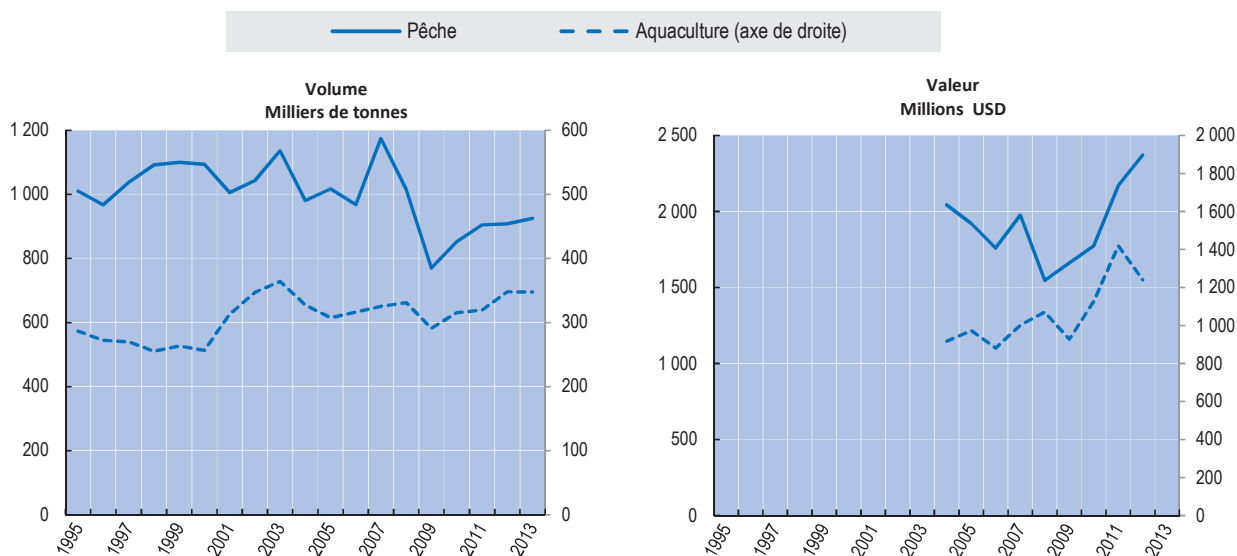
* Ou dernière année disponible.

TAIPEI CHINOIS

Synthèse des évolutions récentes

- Dans le but d'accroître la durabilité de la pêche, le nombre de thoniers palangriers de plus de 100 TJB a été ramené à 418 en 2013, contre 614 auparavant. En 2012, afin de protéger les requins, le Taipei chinois a promulgué le « Règlement sur l'enlèvement des nageoires de requins capturés par les navires de pêche » et le « Règlement sur les importations de nageoires de requins ».
- Les principales mesures prises comprennent l'interdiction de pratiques de pêche qui épuisent les stocks, l'introduction de TAC pour certains stocks, l'installation de systèmes de surveillance des navires sur l'ensemble des bateaux de pêche hauturière, la promotion de l'aquaculture durable et la traçabilité des produits halieutiques et aquacoles.
- En 2013, pour renforcer la protection des ressources marines et halieutiques, le Taipei chinois a émis trois nouveaux règlements, dont le Règlement sur les pêches au maquereau et aux chinchards, le Plan d'action national visant à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et le Règlement sur la saison de pêche de la civelle transparente.
- En 2013, la production de la pêche profonde s'est élevée à plus de 772 000 tonnes pour une valeur de 43.8 milliards TWD (726 000 tonnes et 50.1 milliards TWD en 2012), ce qui représente plus de 60 % de la production halieutique et aquacole totale. La production de la pêche côtière et de la pêche au large se montait à 152 000 tonnes pour une valeur de 16.6 milliards TWD (181 000 tonnes et 18 milliards TWD en 2012). La production aquacole s'établissait à 350 000 tonnes pour une valeur de plus de 40 milliards TWD (348 000 tonnes et 37.5 milliards TWD en 2012).

Production halieutique et aquacole



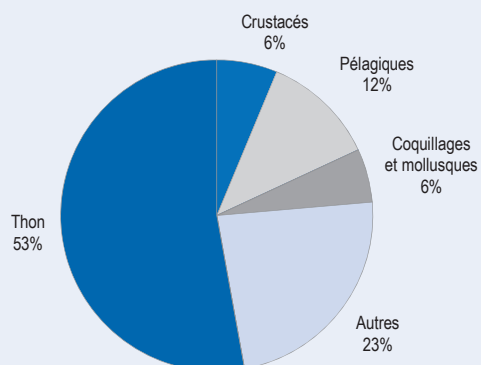
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Taipei chinois

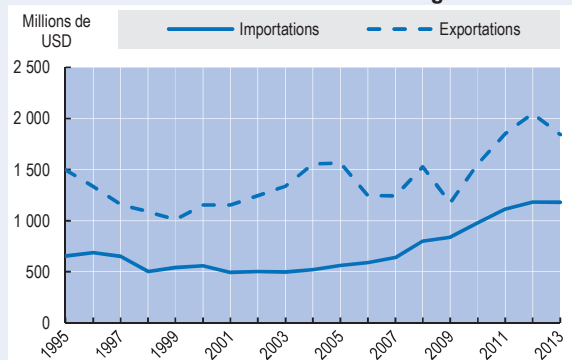
- S'agissant de la composition des débarquements en valeur, le thon reste l'espèce la plus débarquée en 2013, suivi d'autres espèces pélagiques, des coquillages et des mollusques, et des crustacés (Partie A).
- En 2013, la valeur des exportations de produits halieutiques et aquacoles du Taipei chinois s'est élevée à 1 843 millions USD. Elle a affiché une hausse de 74 % entre 2009 et 2012, mais a reculé de 10 % en 2013. La même année, la valeur des importations se montait à 1 182 millions USD. Entre 2003 et 2013, les importations se sont accrues de 137 %. En 2012, le marché d'exportation le plus important en valeur pour les produits halieutiques et aquacoles était le Japon, suivi de la Thaïlande et la République populaire de Chine, tandis qu'en volume, la Thaïlande était en tête. La Chine était le fournisseur principal du Taipei chinois, devant le Viet Nam, le Japon, le Pérou et la Norvège (Partie B).
- En 2012, les transferts financiers publics au bénéfice du secteur de la pêche maritime ont totalisé 24.8 millions USD, soit une baisse de 44 % par rapport à la période de référence (44.5 millions USD). Toutefois, en 2013, ils ont enregistré une hausse de 143 % par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique en grande partie par les sorties de flotte et les retraits de licences de pêche (Partie C).
- Entre la période de référence et 2012, le nombre de navires de pêche a diminué de 6 % et le tonnage de 9 %. Par rapport aux moyennes de la période de référence et de 2012, le nombre d'actifs est resté stable dans le secteur halieutique (-2 %) et il a baissé de 9 % dans l'aquaculture (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2012



Partie B. Évolution des échanges



Partie C. Évolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paielements directs	25 133 745	2 930 743	- 88
Transferts réduisant les coûts	2 782 044	1 534 426	- 45
Services généraux	16 617 171	20 421 937	23

* Ou dernière année disponible.

Partie B. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	246 384	240 542	- 2
Nombre de aquaculteurs	95 531	85 969	- 10
Nombre de navires	24 927	23 446	- 6
Tonnage total de la flotte	666 006	604 634	- 9

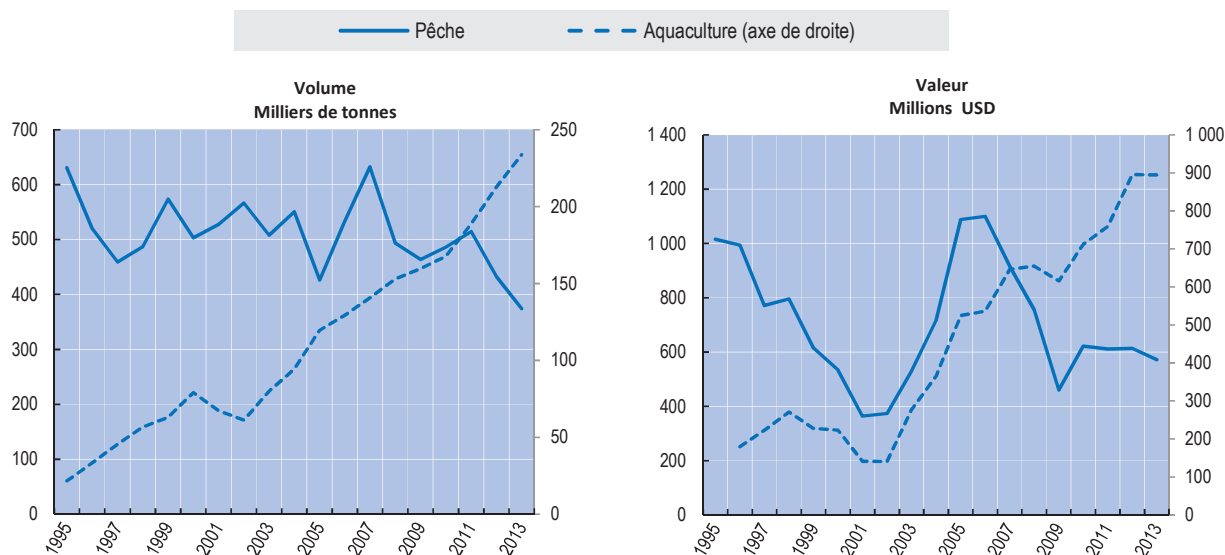
* Ou dernière année disponible.

TURQUIE

Synthèse des évolutions récentes

- En 2013, la production de la pêche maritime, de la pêche continentale et de l'aquaculture s'élevait respectivement à 339 047 tonnes, 35 074 tonnes et 233 394 tonnes. Par rapport à 2012, le volume des débarquements d'espèces marines a enregistré une baisse de 13.5 %, qui s'explique en majeure partie par la diminution des prises de bonite à dos rayé et de vénus gallinette. En valeur, les captures ont légèrement reculé. Le volume total de la production aquacole est passé de 212 410 tonnes en 2012 à 233 393 tonnes en 2013, soit une progression de 10 %, tandis que la valeur des produits a légèrement progressé.
- Une loi sur la pêche a été élaborée afin de transposer dans le droit turc la législation de l'UE en matière de pêche et d'aquaculture, qui obéit à la politique commune de la pêche. Elle a été soumise au Premier ministre pour approbation. La création d'une Direction générale de l'aquaculture et de la pêche au ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage en juin 2011 a renforcé les capacités de l'administration et la police des pêches.
- Les pouvoirs publics turcs ont introduit plusieurs mesures visant à contribuer à la durabilité de la pêche, dont un programme de sortie de flotte lancé en 2012 (qui a concerné 364 bateaux en 2013), le Projet d'évaluation des stocks d'anchois de la mer Noire mis en route en 2011, le Programme national de collecte de données sur la pêche et l'aquaculture institué en 2012 et l'augmentation de la limite de profondeur minimale pour les sennes coulissantes et les chaluts pélagiques, qui est passée de 18 à 24 mètres.

Production halieutique et aquacole



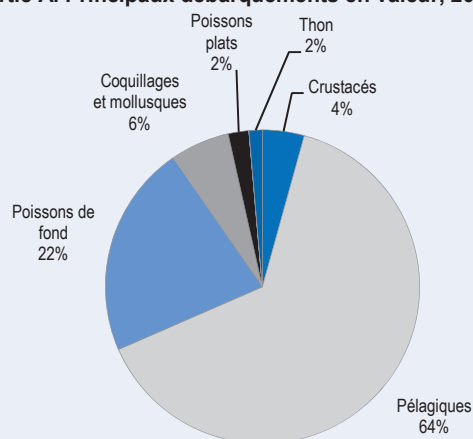
Source : Base de données FishStat de la FAO.

Principales caractéristiques du secteur halieutique et aquacole : Turquie

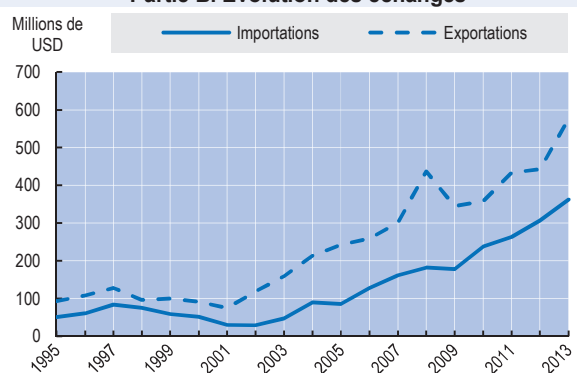
- La pêche maritime vise essentiellement l'anchois, dont les captures ont représenté 51 % du total en 2012 et 61 % en 2013. Les autres espèces commerciales principales sont la bonite à dos rayé, la sardine, le chinchard, le sprat, le merlan et le tassergal. Les deux tiers des exploitations aquacoles élèvent des truites arc-en-ciel (Partie A).
- Entre 2012 et 2013, le volume des importations de poisson s'est accru de 2.7 % pour s'établir à 67 530 tonnes environ. Leur valeur s'est hissée à approximativement 188 millions USD en 2013, soit une augmentation de 5.3 % par rapport à 2012. Entre 2011 et 2013, les principaux fournisseurs de produits halieutiques et aquacoles de la Turquie étaient la Norvège, le Maroc, les États-Unis, la Géorgie, la République populaire de Chine et l'Espagne. Les principales catégories échangées étaient le maquereau, le thon, le hareng, le saumon, le cabillaud, la sardine et la seiche (Partie B).
- Les TFP aux secteurs de la pêche maritime, de l'aquaculture et de la transformation ont affiché une hausse de 10 %, passant de 281 millions USD en 2011 à 309 millions USD en 2013. En 2013, les services généraux ont bénéficié de la majeure partie des TFP, avec 45 % du soutien au secteur de la pêche maritime, essentiellement octroyé à des programmes de police des pêches. Viennent ensuite les exonérations de taxes sur le carburant, qui représentent 31 % du soutien au secteur des pêches maritimes, soit 25 % du soutien total (Partie C).
- En 2011, on comptait 17 165 navires enregistrés, affichant un tonnage total de 183 499 GT ; en 2013, ils étaient 16 437 navires pour un tonnage de 175 269 GT. La flotte était essentiellement constituée de petits bateaux. En 2013, 91 % des navires de pêche mesuraient moins de 12 mètres. Grâce au programme de sortie de flotte lancée en 2012, le nombre de bateaux de 12 mètres et plus a reculé de 25 % en 2013 (Partie D).
- En 2013, le secteur de la pêche (maritime et continentale) comptait 37 499 pêcheurs, une diminution de 8.7 % par rapport à 2012, où on en dénombrait 41 054. Sur les 37 499 pêcheurs, 33 455 travaillaient dans le secteur de la pêche maritime et 4 044 dans celui de la pêche continentale. En 2013, on recensait 2 353 exploitations (1 935 fermes continentales et 418 fermes marines), qui assuraient 9 800 emplois directs environ et disposaient d'une capacité totale de 463 000 tonnes (Partie D).

Principaux indicateurs sur la pêche et l'aquaculture

Partie A. Principaux débarquements en valeur, 2013



Partie B. Évolution des échanges



Note: Fish meal, fish oil and seaweeds are included

Partie C. Evolution des transferts financiers publics pour le secteur de la pêche en mer

USD	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Paiements directs	..	32 606 983	..
Transferts réduisant les coûts	66 835 591	77 873 965	17
Services généraux	87 630 499	139 317 854	59

* Ou dernière année disponible.

Partie D. Capacité

	Moyenne 2005-10*	2013	Variation en %
Nombre de pêcheurs	54 537	37 499	- 31
Nombre de aquaculteurs	6 503	9 800	51
Nombre de navires	18 138	16 437	- 9
Tonnage total de la flotte	188 337	175 328	- 7

* Ou dernière année disponible.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Examen de l'OCDE des pêcheries

POLITIQUES ET STATISTIQUES DE BASE 2015

Sommaire

Partie I. Étude générale des politiques de la pêche et de l'aquaculture

Chapitre 1. Évolutions récentes dans la pêche et l'aquaculture dans la zone de l'OCDE

Chapitre 2. Évolution des politiques de la pêche et de l'aquaculture dans les pays de l'OCDE

Chapitre 3. Évolutions sur la scène internationale des politiques de la pêche et de l'aquaculture

Partie II. Études par pays de l'OCDE et des pays non membres

Chapitre 4. Instantanés des pays de l'OCDE et des pays non membres

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : http://dx.doi.org/10.1787/rev_fish-2015-fr.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

